

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

COMPTE RENDU INTEGRAL — 24^e SEANCE

Séance du Lundi 21 Novembre 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTIE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 3071).
2. — Transmission d'un projet de loi (p. 3071).
3. — Loi de finances pour 1984. — Discussion d'un projet de loi (p. 3071).

Discussion générale : MM. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances ; André Fosset, au nom de la commission des finances ; Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget ; Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget (budget) ; Christian Poncelet.

Suspension et reprise de la séance.

Mme Hélène Luc, MM. Jean-Pierre Fourcade, Jean Béranger, Tony Larue, Etienne Dailly, Henri Duffaut, André Fosset, Pierre Gamboa, Jean-François Pintat, Josy Moinet, Michel Souplet, Paul Girod.

Renvoi de la suite de la discussion.

4. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 3112).
5. — Dépôt d'un rapport (p. 3112).
6. — Dépôt d'avis (p. 3112).
7. — Ordre du jour (p. 3113).

PRESIDENTIE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à seize heures dix.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance du vendredi 18 novembre 1983 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

★ (1 f.)

— 2 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, en date du 21 novembre 1983, le projet de loi de finances pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 61, distribué et renvoyé au fond à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, et pour avis, sur leur demande, à la commission des affaires culturelles, à la commission des affaires économiques et du Plan, à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission des affaires sociales et à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1984

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 61 et 62 (1983-1984).]

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la première partie de ce projet de loi de finances était fixé à aujourd'hui lundi 21 novembre 1983, à seize heures.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur général.

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'élaboration du budget par le Gouvernement, son examen par le Parlement devraient être, en principe, les deux moments forts de la vie politique du pays. Ils préfigurent son avenir immédiat. Je doute cependant que ce soit le cas cette année.

Les budgets de 1982 et 1983 se voulaient, souvenons-nous en, novateurs, audacieux, prometteurs ; celui qui nous est présenté aujourd'hui est étrié, frileux, contraint. En vérité, ceci s'explique par cela.

Le budget de 1984 porte le poids des excès qui ont marqué ses prédécesseurs, excès que le Sénat a inlassablement dénoncés. Pour tout dire, c'est moins un budget qu'un bilan : bilan des illusions perdues, bilan des erreurs accumulées que le Gouvernement tente aujourd'hui, laborieusement, de rattraper.

Que la France soit condamnée à faire pénitence, cela ne saurait surprendre. Aussi bien, les Français ne s'en étonnent-ils plus. Mais il y a plus grave. Notre pays, en effet, n'est pas seul au monde. Or, face à des concurrents qui ont vaincu l'inflation, rétabli leur balance des paiements, renouvelé leur industrie, je le dis sans joie : la France fait piètre figure.

Si 1984 est, pour beaucoup d'entre eux, l'année de la reprise, nous l'abordons, nous, tous freins serrés, plus attentifs aux cliquetis qui se multiplient sur le tableau de bord qu'à l'ivresse d'une route enfin libre. D'autant plus que cette reprise, mes chers collègues, si elle est franche aux États-Unis et au Japon, qui sortent revigorés de la crise ouverte à la suite du second choc pétrolier de 1979, sera moins forte en Europe.

Tandis que ces grands rivaux se fortifient, le vieux continent, lui, vient soudain de vieillir. Je ne citerai qu'un seul chiffre : en dix ans, la Communauté économique européenne a perdu 4 millions d'emplois, alors que les États-Unis en ont créé 14 millions. Dans la grande mutation technologique en cours, l'Europe s'est laissée distancer, le coût social du chômage s'est brutalement alourdi, et, si cette reprise devait s'essouffler, la situation serait encore moins bonne.

Or, on peut le craindre, la permanence du déficit commercial et budgétaire américain, l'endettement et l'insolvabilité de nombreux pays du tiers monde provoquent une pénurie de dollars et entretiennent des taux d'intérêt prohibitifs qui freinent l'investissement. Pis, alors que, depuis la fin de la dernière guerre mondiale, l'Europe avait bénéficié des apports de la technologie et des capitaux américains, on assiste aujourd'hui au mouvement inverse. Pour la première fois, l'Europe apporte plus aux États-Unis qu'elle n'en reçoit. Elle s'affaiblit et elle les enrichit. Pour elle, la conjoncture de 1984 sera peut-être meilleure, mais elle sera certainement moins bonne que pour le reste du monde libre.

En France, la situation est encore moins rassurante. Ses handicaps sont en effet multiples. Notre production industrielle stagne. Pour les douze derniers mois connus, elle a régressé de 0,7 p. 100, je sais toutefois qu'elle avait été légèrement supérieure à celle de ses voisins au cours des deux années précédentes. Cependant, aujourd'hui, la production industrielle de la République fédérale d'Allemagne progresse de 1,9 p. 100 et celle des États-Unis de 5,4 p. 100.

La productivité et la rentabilité de nos entreprises déclinent, surtout dans les petites et moyennes entreprises, parce qu'elles ne disposent pas d'un volant de main-d'œuvre qui leur permette d'alléger leurs effectifs. C'est ainsi qu'en 1982, si les services ont vu leur productivité augmenter de 1,8 p. 100, celle de l'industrie n'a augmenté que de 0,8 p. 100.

Les charges des entreprises sont telles qu'elles ne peuvent investir, fût-ce pour renouveler leurs équipements. Elles supportent par ailleurs des taux d'intérêt de cinq points supérieurs à ceux que connaissent les entreprises allemandes. Leur endettement n'a jamais été aussi élevé, ainsi que leurs frais financiers. Leurs investissements s'effondrent même dans les sociétés nationalisées du secteur non concurrentiel — et j'y insiste — puisque, en 1983, leurs dépenses d'équipement ont régressé de 3,5 p. 100 en volume mais non en prix. Enfin, le nombre des faillites industrielles a augmenté de 27 p. 100 au cours des douze derniers mois.

L'épargne diminue. Elle est certes mieux orientée. La taxation de l'immobilier, les avantages consentis aux placements productifs expliquent que la Bourse ait connu une année faste après d'autres infiniment moins bonnes. Mais, au total, l'épargne régresse. Elle était de 16 p. 100 des revenus des ménages en 1981, elle n'est plus que de 14,5 p. 100 en 1983.

Enfin, l'endettement intérieur et extérieur de la France atteint aujourd'hui le chiffre impressionnant de 985 milliards de francs. La dette intérieure s'élève à 535 milliards de francs. Son remboursement augmentera de 21 p. 100 en 1984, passant de 56 milliards à 68 milliards de francs. En 1980, le remboursement représentait 4 p. 100 de la dépense publique, en 1984, il en représentera 8 p. 100.

Toutefois, c'est surtout la dette extérieure de la France qui doit nous préoccuper. Elle s'élève à 450 milliards de francs. Ce dernier chiffre a été contesté. Cependant, entre les esti-

mations extrêmes de l'étranger et les évaluations mineures du Gouvernement, j'ai choisi une voie moyenne et je crois que ces 450 milliards de francs cernent d'assez près la vérité.

Cet endettement extérieur est le troisième du monde, son remboursement coûtera 70 milliards de francs en 1984, soit environ 2 p. 100 du produit intérieur brut. Si notre croissance ne doit être que de 1 p. 100 cela signifie que, automatiquement, la perte pour la richesse nationale sera certainement de 1 p. 100 en 1984. Enfin, ce remboursement de 70 milliards de francs est supérieur aux crédits de tous les budgets civils de la nation, sauf à ceux du ministère de l'éducation nationale.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, vous jugerez peut-être que ce tableau est sombre mais vous pourrez me dire qu'il l'est moins qu'en début d'année ce que je concède. Deux coups de frein ont été portés, en accompagnement de la troisième dévaluation de mars dernier, qui ont permis sans doute d'en éviter une quatrième au cours de l'année 1983. Ils ont porté sur des réductions massives d'équipements, au total 25 milliards de francs, et sur une réduction sévère de la consommation. C'est un hommage involontaire rendu par le Gouvernement d'aujourd'hui aux multiples avertissements du Sénat au cours des trois dernières années qui demandait que l'on réduisît d'entrée les dépenses de fonctionnement du pays sous peine de voir exploser le déficit budgétaire.

C'est un hommage rendu aussi, pourquoi ne pas le dire, au Gouvernement d'hier qui considérait que toute relance par la consommation intérieure serait fatale au pays. Eh bien ! aujourd'hui, le Gouvernement est conduit à prendre au sérieux les avertissements qu'il méprisait hier.

Ces deux coups de frein ont indiscutablement abouti à apporter certaines améliorations, mais je crois qu'il faut, avant d'aborder le budget, en dire un mot. De quoi s'agit-il ?

On nous dit que la balance commerciale de la France se dégrade moins et que son glissement est enrayé. J'observe que cela tient à un certain nombre de facteurs, le principal étant le rééquilibrage de nos échanges avec l'Allemagne fédérale. Nous avions avec elle un déficit de 30 milliards de francs ; il n'est plus aujourd'hui que de 19 milliards de francs. Pourquoi ? Tout d'abord, parce que l'Allemagne pratique aujourd'hui une relance par l'investissement et la mise en place d'un système d'incitation fiscale, dont je crois que la France ferait bien de s'inspirer ; or, comme nous sommes un fournisseur privilégié de ce pays, nous en profitons.

J'observe par ailleurs que, sur le marché de l'automobile, notre part, qui était de 10 p. 100 il y a trois ans, n'est plus que de 7 p. 100 aujourd'hui. La pénétration des automobiles étrangères sur le marché français s'élève à 32,3 p. 100. S'il y avait demain, ce qu'il faut souhaiter, une reprise de l'investissement en France, nous verrions, aussitôt et à nouveau, notre balance commerciale se déséquilibrer puisque nous sommes gros acheteurs de biens d'équipement.

Je dois signaler maintenant, mes chers collègues, la situation plus qu'inquiétante, dramatique, de la seconde branche exportatrice française qu'est la mécanique. Celle-ci souffre affreusement de la stagnation de l'investissement dans notre pays et, si cette situation n'est pas redressée, je crains que nous ne devions, au cours des prochaines années, considérer la mécanique française comme une branche en perdition.

Le différentiel d'inflation avec l'Allemagne fédérale reste trop lourd pour que nous puissions valablement compter sur un rééquilibrage de nos prix. Il y a pourtant eu le déstockage pétrolier, dont on a très peu parlé, et qui représente en année pleine près de 12 milliards de francs d'importations en moins. Ainsi, chaque mois près d'un milliard de francs n'apparaît plus au plan des importations.

Enfin — et c'est la dernière inquiétude qui pèse sur notre balance commerciale — les perspectives de grands contrats où la France était en bonne position ne sont plus ce qu'elles étaient. Le tiers monde est largement insolvable ; les indemnités versées par la Coface — compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur — témoignent bien du coût que représentent pour nous des exportations « à tout prix ».

Autre amélioration, nous dira-t-on : l'inflation a reculé. Hélas ! car je le constate sans joie aucune, l'inflation n'est pas vaincue. En effet, elle dépassera les 9 p. 100 en 1983, malgré le blocage et le contrôle des prix, mesures électoralement payantes, mais économiquement suicidaires.

Pourquoi cette pression sur les prix, des services notamment ? Parce que la hausse du Smic, régulière, importante et sans doute justifiée, fait naturellement sentir ses effets sur les prix à la consommation. En vérité, la vraie raison de cette

inflation récurrente française, c'est essentiellement le prix dont nous devons payer le fait que, dans le passé, nos déficits budgétaires ont été mal financés : la moitié à peine a été couverte sur emprunts, l'autre moitié a dû l'être sur création monétaire, d'où, évidemment, un processus inflationniste.

On nous dira encore : notre balance des paiements se porte mieux. J'observe que ce mieux réel, modeste mais passager, succède à un plongeon sans précédent en 1982 et en 1983. Le déficit est aujourd'hui de 32 milliards de francs et on espère qu'il sera de 15 milliards de francs l'année prochaine. Mes chers collègues, rappelons-nous toujours ceci : il ne suffit pas de supprimer le déficit de notre balance des paiements pour assurer le service de notre dette extérieure et cesser de nous endetter ; il convient de revenir à un excédent.

Aussi longtemps que sa balance des paiements sera déficitaire, la France sera en état chronique d'endettement.

J'ajoute que la France est aujourd'hui le seul pays industriel qui n'a pas réussi à rétablir l'équilibre de sa balance des paiements et qui a vu au contraire son déficit s'accroître.

Enfin, dernier point sur lequel le Gouvernement pourrait se prévaloir de résultats positifs, le plus douloureux de tous : le chômage. C'est exact, le chômage se maintient pour le moment sur la crête des deux millions de demandeurs d'emploi. Mais à quel prix ? Quatre-vingt mille demandeurs d'emploi ont été rayés des listes d'attente. Que n'eût-on dit voilà quelques années si le gouvernement de l'époque s'était livré à un « échenillage » méticuleux des chômeurs en puissance.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Rien du tout !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Sa durée s'allonge, on l'oublie. Le chômage partiel a augmenté de 53 p. 100 en un an, mais surtout les offres d'emploi régressent, elles étaient de 106 000 en février 1983, elles ont été de 70 000 en septembre. En deux ans, l'industrie aura perdu près de 200 000 emplois.

Quant au traitement social du chômage, il a, vous le savez, consisté à recruter 200 000 fonctionnaires — coût pour la nation : 22 milliards de francs — à mettre en préretraite 800 000 personnes — coût pour la nation : 44 milliards de francs. Ce sont des mesures que l'on ne pourra pas répéter car elles sont extrêmement coûteuses et, surtout, cet argent ne sera pas investi.

Mme Hélène Luc. Monsieur Blin, ce n'est pas si mal la retraite à soixante ans !

M. Maurice Blin, rapporteur général. En clair, il faut que nous nous attendions, hélas, à la reprise du chômage car la dégradation de l'offre d'emploi en est en quelque sorte la traduction mathématique.

J'en viens maintenant au budget, que l'on doit saisir à partir de la toile de fond que j'ai voulu rappeler.

Monsieur le ministre, je reconnais bien volontiers qu'élaborer le budget d'un pays à l'économie à ce point « fragilisée » est une tâche difficile et même quasiment impossible. Les dépenses atteindront cette année 938 milliards de francs : dépenses de fonctionnement, plus 6,1 p. 100 ; dépenses militaires, plus 7,7 p. 100 ; dépenses en capital, dépenses d'investissement, plus 4,8 p. 100. C'est le taux le plus bas que la France ait connu depuis très longtemps et, malgré cette réduction drastique des crédits d'équipement, le déficit prévu pour le budget de 1984 sera de 125 milliards de francs.

Pourquoi ? Tout simplement parce que nous retrouvons, année après année, le prix et le poids incompressibles des dépenses de fonctionnement engagées au cours des deux dernières années.

Si ce déficit de 125 milliards de francs était consacré à l'investissement peut-être pourrait-on le considérer comme un mal nécessaire ou même prometteur d'un bien futur, mais comme nous savons que l'investissement public ne dépassera pas 80 milliards de francs en 1984, cela signifie que 125 milliards moins 80 milliards, soit 45 milliards de francs seront, qu'on le veuille ou non, des dépenses de fonctionnement. Comment ce déficit sera-t-il couvert ? A la page 36, le rapport économique et financier répond à cette question : « moitié par l'épargne », passons, « et moitié pour le solde, le financement du Trésor reposera sur une création monétaire mesurée et compatible avec la politique de désinflation ». Reconnaissez, mes chers collègues, que la formule est vraiment trop vague pour nous satisfaire et qu'elle enveloppe d'un nuage prudent un des points les plus brûlants de ce budget.

Tous les ministères sont sacrifiés. Je prends quelques exemples au hasard : transport terrestre, moins 20 p. 100 ; santé, moins 20 p. 100 ; urbanisme et logement, moins 8 p. 100 ; agriculture, une toute petite augmentation : 4 p. 100. Seule l'industrie se voit transférer lors de l'examen du budget à l'Assemblée nationale — c'est une mesure importante qu'il faut souligner — 10,9 milliards de francs de crédits réservés aux dotations en capital pour les sociétés nationalisées. Ces crédits qui figuraient aux charges communes passent donc au budget du ministère de l'industrie, qui prend ainsi une importance nouvelle dans l'« équilibre » gouvernemental.

Sauf l'industrie, la recherche et la culture qui sont relativement épargnées — la recherche est même favorisée — tous les autres budgets sont atteints.

Or, la commission des finances a pu s'en rendre compte au cours de l'examen méticuleux qu'elle a fait des fascicules budgétaires, il subsiste un certain nombre de dépenses contestables et critiquables qui l'ont amenée à vous proposer, mes chers collègues, des amendements dont l'addition finale donne le chiffre de 4,5 milliards de francs. C'est là l'ensemble des économies que nous avons considérées comme nécessaires, utiles et opportunes, sur un budget où, dans les ministères favorisés, nous croyons voir demeurer des dépenses excessives et inutiles.

Autre poste lourd de ce budget : le concours aux sociétés nationalisées. Il se montera, en 1984, à 64,5 milliards de francs. Je rappelle pour mémoire qu'il était de 32 milliards de francs en 1981. Sur ces 64,5 milliards de francs, trois postes doivent retenir l'attention : la subvention à la S.N.C.F., à savoir 32 milliards dont 13 milliards au titre des charges de retraites, soit près de 50 p. 100 de l'ensemble ; la subvention aux Charbonnages, à savoir 16 milliards, soit 24 p. 100 de l'ensemble dont 9 milliards au titre des charges de retraites ; les dotations en capital pour 12,5 milliards de francs, chiffre sensiblement moindre que celui de l'année dernière alors qu'il s'agit vraiment du fer de lance du développement industriel du pays, avec 12,5 milliards de francs, je le répète, contre 17,6 milliards en 1983.

Quant à l'endettement de ces sociétés nationalisées — il atteint aujourd'hui 185 milliards de francs, dont 100 milliards en devises étrangères — à elle seule, E.D.F. compte, dans ce total, pour 73 milliards de francs ; cela représente à peu près le quart de notre dette extérieure.

Indiscutablement, mes chers collègues, le secteur nationalisé est en situation critique. Il souffre du blocage des tarifs publics qui conduit tout simplement, puisque la différence est assumée par le budget, à exiger des contribuables ce qu'on ne veut ou n'ose pas, pour protéger l'indice des prix, demander aux consommateurs.

La chute de la productivité est spectaculaire dans certaines sociétés. Exemple : cette productivité avait augmenté de 3 p. 100 à la S.N.C.F. en 1979 ; une diminution de 0,7 p. 100 a été constatée en 1981 ; le chiffre de 1982 n'a pas été communiqué.

Enfin E.D.F., toujours elle, a été conduite à embaucher, en deux ans, 13 000 agents supplémentaires, soit une augmentation de 12 p. 100 de son personnel ; rien n'indique que cette mesure ait été nécessaire.

Une question se pose à chaque budget, je me dois de vous la poser et de me la poser ce soir : l'estimation des dépenses de ce budget est-elle bonne, juste, je n'irais pas jusqu'à dire sincère, ce qui participerait d'un *a priori* de suspicion à votre endroit, monsieur le ministre ? Nous devons en douter.

En voici quelques exemples.

Le coût du chômage est reconduit à l'identique en 1984 par rapport à 1983, à concurrence de 2 500 millions. Or nous savons qu'arithmétiquement le chômage s'accroîtra l'année prochaine.

Les traitements de la fonction publique ne devraient pas augmenter de plus de 6 p. 100 avec une hausse des prix de 8,5 à 9 p. 100 en 1983. C'est au moins un pari risqué. En effet, un dérapage de 2 p. 100 sur cette masse, c'est 8 milliards de francs de coûts supplémentaires.

Le budget militaire connaîtra une augmentation modérée mais significative de 7,7 p. 100. Cependant — et nous en avons longuement débattu — la recherche technologique, celle qui fera l'armée française de 1990, est sacrifiée. Surtout, nous ne voyons nulle part apparaître le coût des interventions sur les théâtres extérieurs. Je crois savoir qu'il avoisinerait un milliard de francs en 1983, en année non pleine. Qu'en sera-t-il en 1984 ? Cette donnée reste tout à fait inconnue.

En outre, 9 milliards de francs de dépenses n'ont pas été budgétisés. La filière électronique est — vous le savez, mais je le rappelle rapidement — mise à la charge du ministère des P.T.T., qui devra emprunter, s'il veut exécuter une même masse de travaux, 2,8 milliards de francs.

Les primes à la construction sortent du budget pour être financées par un prélèvement de 3,7 milliards de francs sur le fonds de garantie de la Caisse des dépôts et consignations, dont nous savons bien qu'elle est immensément sollicitée par les communes, les départements et les régions.

Le surcoût du gaz algérien est mis à la charge de Gaz de France qui devra emprunter ou prélever sur ses crédits d'équipement. Coût : 1,4 milliard de francs.

Le remboursement du non-versement des redevances sur les appareils de télévision sera mis à la charge des chaînes, ce qui représentera 400 millions de francs.

Enfin, le coût de la garantie Coface, qui a connu l'année dernière un déficit de 2 milliards de francs, n'est pas prévu.

Dois-je vous rappeler aussi, mes chers collègues, que le transfert des charges de l'Etat vers les collectivités locales constitue une des grandes inconnues de l'année 1984 ? Nous en débattons à nouveau très certainement lorsque nous discuterons du budget du ministère de l'intérieur, section décentralisation.

Nous pouvons redouter, avec la reprise du chômage et l'explosion de l'aide sociale, l'apparition, dès 1984, d'un trou dans le remboursement de la créance que les communes et les départements détiennent actuellement sur l'Etat. Un coup de frein s'ensuivra inmanquablement en matière d'investissements communaux.

Les investissements des communes représentent actuellement 35 p. 100 des équipements totaux de la nation. Or, l'industrie du bâtiment et des travaux publics a perdu 36 000 emplois en trois ans. Nous aurons donc, là encore, une aggravation de la situation dans une des branches les plus atteintes du pays.

Certes, il resterait la possibilité d'augmenter la fiscalité, les vignettes pour automobile, la carte grise qui regarde les régions, et les impôts locaux. Pourquoi pas ? Mais cela signifie que les élus locaux supporteront inévitablement l'impopularité des impôts qui leur ont été transférés.

Voilà pour les dépenses ! Qu'en est-il des recettes ?

Celles-ci se monteront à 813 milliards de francs. La prévision de croissance de l'économie pour 1984 qui portera ce budget, est de 1 p. 100, c'est-à-dire d'un taux inférieur de moitié à celle que devraient connaître nos voisins.

Compte tenu de la réduction de la consommation, de la stagnation des investissements et de la baisse du pouvoir d'achat, il faut que cette croissance, fût-elle modeste — à hauteur de 1 p. 100 — repose sur les exportations.

Or, monsieur le ministre, je le dis à regret, vous vous êtes trompé en 1982 quand vous avez annoncé une croissance de 3 p. 100, elle a été de 1,7 p. 100. Vous vous êtes trompé en 1983 : vous annonciez une croissance de 1,5 p. 100, elle a été à hauteur de 0,3 p. 100. Je crains que vous ne vous trompiez à nouveau. Cependant, je vous concède que le risque d'erreur est moindre et que vous avez, cette fois-ci, mieux ajusté votre cible.

Mais j'observe que vous n'avez pu équilibrer vos deux derniers budgets qu'au prix d'une coupe claire en matière d'investissements publics ; je l'ai rappelé tout à l'heure. J'aimerais vous entendre nous donner la garantie, puisqu'il n'est pas prévu dans ce budget un fonds de régulation conjoncturelle, qu'il n'en ira pas de même en 1984. Sinon, avec une base de départ de 4,8 p. 100 des équipements publics, si nous réduisons encore en cours de route, il ne restera pratiquement plus rien.

La pression fiscale — c'est l'autre manière d'augmenter les ressources — est aggravée. Certes, le barème des tranches d'imposition est relevé de 9,1 p. 100 et le plafond du quotient familial pour une demi-part passera de 8 450 francs à 9 250 francs. C'est là une bonne mesure que nous approuvons.

Cependant, se met en place, non plus à titre exceptionnel — l'adjectif a changé, il est lourd de sens — mais à titre conjoncturel la surtaxe progressive qui est reconduite et alourdie puisqu'elle représentera une imposition supplémentaire de 5 p. 100 en deçà de 30 000 francs d'impôts et de 8 p. 100 au-delà de cette même somme, et cela, mes chers collègues, sans doute au nom de la justice fiscale !

Je voudrais m'attarder un instant sur ce point et mettre en lumière la vérité et la réalité par-delà des mythes.

On va répétant que la France collecte une imposition directe sur les personnes physiques sensiblement inférieure aux autres pays comparables de la Communauté économique européenne, c'est exact. Par exemple, si nous nous comparons à la Grande-Bretagne, l'impôt sur le revenu des personnes joue, dans l'ensemble des impôts de la nation, un rôle deux fois moins important.

Cependant, une toute récente étude d'un institut officiel — organe parrainé par le ministère des finances, dont la crédibilité par conséquent est totale — vient de donner, sur la réalité de l'impôt direct en France, une série de précisions que je me dois de vous livrer.

Si, dans sa masse globale, cet impôt est moins lourd chez nous qu'ailleurs, on observe, d'abord, qu'il est beaucoup plus concentré : 10 p. 100 des contribuables français paient 62 p. 100 de l'impôt sur le revenu des personnes ; 50 p. 100 des moins imposés en paient 3,5 p. 100.

Il est beaucoup plus progressif. En France, les premières tranches sont de 5 à 15 p. 100. En Grande-Bretagne, ces mêmes premières tranches sont de 20 à 30 p. 100. L'étude, à laquelle je faisais allusion à l'instant, ajoute que, si étaient taxés à 100 p. 100 les revenus supérieurs à 40 000 francs par mois, comme l'a demandé en son temps et peut-être le demande encore le parti communiste, on dégagerait 4 milliards de francs, soit 3 p. 100 de l'ensemble du rendement de l'impôt sur le revenu des personnes.

Inversement, si l'on rapprochait la première tranche du barème français, qui se situe entre 5 et 15 p. 100 du niveau européen, qui est de 20 p. 100 en moyenne, cela rapporterait 19 milliards de francs, soit 15 p. 100 de l'ensemble du rendement de l'impôt sur le revenu des personnes.

Cette constatation nous donne la mesure de ce qu'est aujourd'hui l'impôt direct en France. Il est plus concentré, plus progressif et j'ajoute, sans avoir peur du mot, plus inégalitaire.

Comparons toujours la Grande-Bretagne à la France : en France, 7 millions de personnes ne paient pas l'impôt. Savez-vous combien elles sont en Grande-Bretagne ? Deux millions ! Cela veut dire que la surtaxe progressive que l'on nous propose aggravera cette inégalité. L'imposition, qui actuellement s'accroît, vise à traiter — disons les choses comme elles sont — en handicapés économiques et fiscaux 7 millions de Français.

Il n'est pas convenable que, dans un pays industriel de haut niveau comme est devenue la France, une part trop importante de la collectivité soit retranchée, fût-ce dans un but humanitaire, de l'effort collectif national.

Cela dit, il reste que l'aggravation de la pression fiscale atteindra cette année les salaires moyens. Par exemple, un ménage de deux enfants ayant 16 000 francs de revenus par mois sera touché.

Il faut craindre, mes chers collègues, que cela n'entraîne une démotivation — elle est déjà en route — de la part la plus active de la nation et cette aggravation de l'impôt sur le revenu est en totale contradiction avec les propos du Président de la République selon lesquels l'excès d'impôt, comme d'autres l'avaient dit avant lui, tue l'impôt.

L'impôt sur les grandes fortunes « bénéficie », si j'ose dire, d'un relèvement de ses tranches de 6 p. 100. Bien ! Mais, à peine cela accordé, on observe qu'en matière de biens agricoles il est alourdi, puisque ceux-ci entreraient désormais, si l'on s'en tenait au texte du Gouvernement, pour 50 p. 100 et non plus pour 25 p. 100, dans le calcul du bien agricole.

J'ajoute que, même si nous devons nous féliciter que l'avis du Sénat ait enfin été entendu — il est, en effet, prévu que le bien professionnel échappera désormais à l'impôt sur les grandes fortunes, comme nous le demandions depuis toujours ; nous finissons par être entendus — les impositions portant sur le patrimoine — les impôts sur les successions, impôt sur les plus-values, l'I.G.F., les impôts locaux — constituent un ensemble qui est aujourd'hui parmi l'un des plus lourds d'Europe.

J'ajoute, enfin, que tout cela s'accompagne de mesures que l'on pourrait presque qualifier de discriminatoires et même, pour certaines d'entre elles, de vexatoires à l'égard de la profession agricole.

Celle-ci n'est pas rebelle à apporter son concours, comme les autres catégories de Français, à l'effort demandé pour aider ce pays à sortir de l'ornière où il a glissé ; celle-ci n'est pas rebelle à l'effort de transparence qui s'impose en matière de calcul des revenus agricoles. Mais, mes chers collègues, votre

commission des finances a établi en règle d'or, dès le début — et elle le répète aujourd'hui — qu'en aucun cas il n'est possible de frapper l'outil de travail.

M. Charles Pasqua. Très bien !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Or, que constatons-nous ? Nous constatons la taxation brutale, au taux de 18 p. 100 majoré, des contrats d'assurance mutuelle agricole assimilés à tous les autres. L'Etat en espère un milliard de francs. Faut-il qu'il ait besoin d'argent pour aller le chercher là ! En effet, s'agit-il ou non d'économie sociale ?

M. Pierre Gamboa. Et l'emprunt Giscard !

M. Maurice Blin, rapporteur général. S'il s'agit d'économie sociale, je considère que celle-ci doit être soutenue, et épargnée, c'est une des thèses permanentes du parti socialiste.

M. Louis Perrein. Bien sûr !

M. Maurice Blin, rapporteur général. J'ajoute aussi qu'il n'est pas sain, et cela a été dit en commission et cela sera dit dans l'hémicycle, qu'on s'appuie sur les contrats d'assurance pour aider à soulager les finances de l'Etat. On ira droit au désintéret pour la couverture des risques, c'est-à-dire que l'on ira en marche arrière.

La seconde constatation est que l'on aggrave le régime d'imposition des G.A.E.C. — groupements agricoles d'exploitation en commun — et celui des G.F.A. — groupements fonciers agricoles. On remet en cause, sans nuance, le régime des avances aux cultures.

Tout cela n'est pas bon.

Votre commission des finances a cru pouvoir vous suggérer une voie médiane, qui tienne compte de l'effort demandé, mais qui rejette tout ce qui est contraire à l'intérêt national, à savoir — je le répète une dernière fois — la taxation de l'outil de travail.

Enfin, pour les entreprises industrielles, on nous propose une réduction, jusqu'à l'extinction prochaine, de la provision pour investissements liée, comme vous le savez, à la réserve spéciale de participation des salariés. Cela non plus n'est pas opportun, et votre commission vous proposera sur ce point un amendement qui lui paraît capital.

Je résumerai mon propos, peut-être un peu long, en vous disant, mes chers collègues, que votre commission des finances vous soumettra des amendements conduisant à des réductions de recettes à hauteur de 4,5 milliards de francs, qui viendront ainsi équilibrer ce que représentaient, au début de mon propos, les dépenses nouvelles que nous avons supprimées.

L'aggravation de la pression fiscale va réduire, qu'on le veuille ou non, monsieur le ministre, l'épargne disponible et, par conséquent, l'ampleur du marché obligataire. Vous nous direz sans doute tout à l'heure — et vous aurez raison — que l'année 1983 constituera un sommet dans la tenue du marché obligataire et que, grâce à la taxation du patrimoine immobilier et aux avantages consentis aux placements productifs, vous avez eu une année florissante. Mais je peux vous prédire — là aussi sans joie — qu'en 1984 il n'en ira plus de même. En effet, comment voulez-vous emprunter à des gens que vous avez surtaxés ?

J'ajoute que cette aggravation de la fiscalité directe rapportera 20 milliards de francs. Or, mes chers collègues, un chiffre ici mérite d'être retenu : ces 20 milliards de francs seront mangés à hauteur de 60 p. 100 par la simple augmentation — j'ai dit « augmentation » — de la charge de remboursement de la dette extérieure ; c'est dire qu'ils n'apporteront rien à la nation, ils lui serviront simplement à apurer légèrement et insuffisamment le passé.

Enfin, cette pression fiscale, je l'ai dit, sanctionne le travail et le talent. Elle risque de provoquer — nous le sentons déjà — la fuite devant l'effort. C'est ainsi qu'a commencé hier la décadence à l'anglaise.

Mais je comprends bien : il fallait à tout prix trouver de l'argent, puisque, comme l'a dit mon collègue à l'Assemblée nationale, M. Pierret, le rapporteur général du budget, il n'y a plus de gisements fiscaux. Alors, on l'a pris là où on le rencontra, c'est-à-dire, il faut le dire, un peu n'importe où.

En effet, si l'on ajoute diverses mesures de fiscalité sociale, le prélèvement, qui était exceptionnel, mais qui ne l'est plus puisqu'il est reconduit, de un pour cent, dont l'assiette est élargie au revenu du capital, pour financer la sécurité sociale,

si l'on ajoute la majoration de un point des cotisations vieillesse pour salariés, non-salariés et fonctionnaires, si l'on ajoute la transformation en crédit d'impôt de ce qui était hier déduction fiscale autorisée pour les économies d'énergie, les intérêts d'emprunt, les primes d'assurance-vie, si l'on ajoute l'extension de la T.V.A. au taux majoré de 33 p. 100 aux locations de véhicules, cassettes, magnétoscopes, etc., on aboutit inévitablement à une réduction du pouvoir d'achat, à une réduction du niveau de vie et donc de l'activité nationale.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, je suis si inquiet quant à cette prévision de croissance de 1 p. 100. Il faudrait qu'elle fût supportée pour les trois quarts par l'exportation. Personne, pas même vous sans doute, ne peut, ce soir, nous l'assurer. Je le souhaite, mais je suis à peu près sûr de ne pas me tromper en disant que cet objectif ne sera pas atteint.

Mes chers collègues, le budget pour 1984 se veut de rigueur, et il l'est en effet. Mais le mot convient-il ? En vérité, c'est d'austérité et même de pénitence qu'il faudrait parler ou, pour user d'une autre image, d'un jeûne ou, encore, d'une purge, en tout cas d'une cure de désintoxication inévitable après les débordements d'hier.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. La vôtre a duré vingt-cinq ans !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Sans elle, je vous en donne acte bien volontiers, monsieur le ministre, la France courrait droit aux abîmes. Ce n'est plus tout à fait le cas. Mais nous restons la proue orientée dans la mauvaise direction ; et la commission des finances n'en est que plus à l'aise pour déplorer et dénoncer une fois de plus — et je souhaiterais vivement que ce fût la dernière — les excès qui nous ont conduits là. « Là » signifie une économie comme prise dans les glaces, ployant sous le poids des prélèvements obligatoires, qui approcheront 46 p. 100, et même 50 p. 100 si, comme il conviendrait, on ajoute à la fiscalité d'Etat et aux cotisations sociales les 3 p. 100 du déficit budgétaire. Mais restons-en aux 46 p. 100 : c'est un des chiffres les plus élevés d'Europe, c'est le chiffre le plus élevé parmi les nations industrielles comparables en importance à la nôtre.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. C'était déjà vrai quand nous sommes arrivés !

M. Christian Poncelet. Cela ne s'est pas arrangé !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Le redressement très partiel des grands équilibres se paie d'un immobilisme dangereux.

La France connaîtra en 1984 le niveau le plus bas d'investissements productifs, d'équipements publics, de créations d'emplois qu'elle ait jamais connu...

Mme Hélène Duc. La faute à qui !

M. Maurice Blin, rapporteur général. ... et ce alors que les déficits budgétaires cumulés en quatre ans dépassent 430 milliards de francs. S'endetter sans investir, c'est tôt ou tard courir à la ruine.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. C'est ce que vous avez fait pendant vingt ans !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Dans le même temps, l'inflation n'est pas jugulée, la balance des paiements reste déficitaire, le sort du franc n'est pas assuré, les entreprises sont dramatiquement endettées, la charge de la dette extérieure s'aggravera encore dans les prochaines années.

Derrière tant d'erreurs, mes chers collègues, j'aperçois comme un dévoiement de l'esprit. Le socialisme, malgré qu'il en ait, quoi qu'il en dise — et son langage, c'est vrai, a beaucoup changé depuis un an — est prisonnier d'une conception statique, c'est-à-dire archaïque, de la richesse.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. On a vu ce que vous avez fait pendant vingt ans !

M. Maurice Blin, rapporteur général. En cela, il est fondamentalement conservateur et, dût le mot vous surprendre, j'ajouterai même qu'il est fondamentalement réactionnaire. (Protestations amusées sur les travées socialistes. Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.)

Le travail vient-il à manquer ? Qu'à cela ne tienne, on le partage ! Or, la semaine de trente-neuf heures a coûté très cher aux entreprises et n'a créé aucun emploi. Dans le même temps, et ce n'est pas par hasard, ce sont le Japon et les Etats-Unis, qui travaillent le plus, qui ont créé le plus d'emplois.

L'argent vient-il à manquer ? Qu'à cela ne tienne, on puise dans les réserves des entreprises, des particuliers et de la nation elle-même, au risque de tarir l'épargne et l'investissement, c'est-à-dire l'emploi de demain.

Faut-il rappeler, mes chers collègues, que tous les pays industriels ont, en 1983, allégé leur pression fiscale ?

Au lieu de créer, on répartit. Au lieu d'encourager l'effort, on le sanctionne. Au lieu de favoriser l'émulation, on entretient l'envie. Au lieu de responsabiliser le citoyen, on l'endort en l'exonérant d'impôts. Au lieu d'unir les Français dans un effort commun, on frappe les catégories les plus actives.

M. James Marson. Vous, vous en faites des chômeurs !

M. Maurice Blin, rapporteur général. On paie une paix sociale bien précaire du déclin de la nation.

Tout cela, je le reconnais bien volontiers, n'est satisfaisant pour personne, mais nous sommes ici pour dire une certaine forme de vérité...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. La vôtre !

M. Maurice Blin, rapporteur général. ... que le pays n'entend pas assez.

M. le président. Monsieur Dreyfus-Schmidt, vous demanderez la parole tout à l'heure, mais n'interrompez pas l'orateur.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Je n'y manquerai pas !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Avec le budget de 1984, l'économie française entrera en hibernation. Il ne faudrait pas — et je ne le souhaite personnellement pas, et aucun d'entre nous, ici, ne le souhaite — si l'hiver devait être trop long, que le printemps ressemble à une débâcle. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Fosset, pour présenter les observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes.

M. André Fosset, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, chaque année, la Cour des comptes soumet au Président de la République et au Parlement un rapport copieux et dense, fruit du travail intense et approfondi de ses éminents magistrats, présentant, d'une part, une analyse des opérations du budget et du Trésor pour l'antépénultième exercice budgétaire, d'autre part, les observations auxquelles ont donné lieu les investigations accomplies auprès des administrations de l'Etat et de ses établissements, des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, de la sécurité sociale et, enfin, depuis quelques années, à la suite d'une initiative sénatoriale auprès des entreprises publiques.

Lorsque ce rapport est publié, il fait l'objet de nombreux commentaires de la presse, à laquelle il faut savoir le plus grand gré d'éclairer ainsi les Français sur la manière dont ils sont administrés. Mais, quel que soit l'intérêt de la diffusion des observations de la Cour, le but qui lui est assigné ne serait pas atteint si elle ne servait qu'à stimuler la verve des journalistes.

La rigueur de plus en plus grande qu'imposent à nos concitoyens les conséquences de choix politiques malencontreux appelle en contrepartie une vigueur accrue dans l'incessante lutte qu'il faut mener contre les gaspillages, le laxisme, les négligences et les défaillances de l'administration.

C'est pour inviter le Gouvernement, en particulier le ministre chargé de l'économie, des finances et du budget et son secrétaire d'Etat, à mener cette action que, chaque année, la commission des finances établit un document écrit qui résume, en classant par catégories les errements signalés, les diverses observations consignées par le rapport de la Cour et que, au début de la discussion budgétaire, elle charge l'un de ses commissaires de rappeler les différentes sortes de carences qui sont à l'origine de ces errements.

Ces carences ne sont pas imputables au seul Gouvernement. Les collectivités territoriales, les sociétés nationales assument une part de cette responsabilité. Et, quand sont en cause les décisions gouvernementales, elles n'incombent pas seulement au Gouvernement actuel, mais aussi à ceux qui l'ont précédé. Il dépend bien de l'action du Gouvernement actuel que ces carences se poursuivent ou qu'il y soit finalement mis un terme.

Or, le rapport de la commission des suites, composé de magistrats du Conseil d'Etat et de hauts fonctionnaires, dont la mission est de proposer en concertation avec les administrations intéressées les mesures pratiques de redressement à mettre en œuvre pour éviter le retour des errements relevés par la Cour, constate à notre profonde déception que, sur un total de 162 recommandations anciennes, 29 p. 100 seulement ont reçu application...

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Scandaleux !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. ... et qu'après que l'administration eut disposé d'une année pour prendre les mesures nécessaires, qui étaient bien précisées dans ce rapport, 20 p. 100 seulement des sujets traités par la Cour dans son dernier rapport ont reçu satisfaction.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. C'est inexcusable !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Je suis bien obligé de vous le dire, monsieur le ministre : une telle constatation ne plaide guère en faveur de votre diligence... ou de votre autorité pour obtenir un meilleur usage de l'argent public.

De même, les conditions d'exécution du budget de 1981, qu'évoque la Cour dans la première partie de son rapport, doivent nous conduire à une extrême circonspection dans l'examen de vos propositions budgétaires pour 1984.

En effet, la Cour observe d'abord que le déficit du budget, qui s'élevait, en 1980, à 23,8 milliards de francs, soit 0,9 p. 100 du produit intérieur brut, a atteint en 1981 un montant de 64,3 milliards de francs, franchissant ainsi le seuil de 2 p. 100 au-delà duquel l'O.C.D.E. estime qu'il nuit au financement du secteur privé.

Le découvert d'exécution de la loi de finances s'est établi à 61,26 milliards de francs au lieu de 35,6 milliards, en 1980, soit une progression de 72 p. 100. Mais, contrairement à la situation relevée en 1980, où le résultat des opérations propres à l'exercice dégagait un solde positif de 2 320 millions de francs, le découvert de gestion de 1981 est imputable, pour sa plus grande part, au solde négatif de l'exercice courant, qui a atteint 31 820 millions de francs.

En outre, alors qu'en 1980 le solde négatif d'exécution des lois de finances avait été couvert à concurrence de 87 p. 100 par des appels au marché financier, le taux correspondant pour 1981 ne s'établit plus qu'à 40,8 p. 100, ce qui a entraîné un accroissement considérable de l'en-cours des bons du Trésor en compte courant passé d'une fin d'année à l'autre de 82 980 millions de francs à 139 730 millions de francs, soit une augmentation de 68,4 p. 100. Cela explique que le solde des opérations de financement de nature monétaire, après s'être contracté à la fin de l'année 1980 à 21 milliards de francs, soit passé, un an plus tard, à 46 milliards de francs.

Or, la Cour des comptes relève de nombreux défauts d'ajustement de dotations budgétaires malgré les importantes majorations de crédit réalisées par les lois de finances rectificatives, notamment celle du 3 août 1981 sous la rubrique « apurement du passé ».

C'est ainsi, par exemple, que les dépassements sur les crédits de la dette publique sont passés de 79 millions de francs, en 1980, à 5 161 millions de francs, imputables principalement au chapitre : « Frais de trésorerie » pour un milliard de francs et au chapitre : « Intérêts des bons du Trésor » pour 3 760 millions de francs, malgré une augmentation de 36,2 p. 100 de la dotation initiale accrue de 2 716 millions de francs par la loi du 3 août 1981.

« La rigueur budgétaire, observe la Cour, aurait voulu que la dotation du chapitre en cause fût de nouveau révisée en hausse par la loi de finances rectificative du 31 décembre 1980 » — et ajoute-t-elle non sans malice peut-être — « ainsi, d'ailleurs, qu'il en a été fait pour d'autres postes de dépenses ».

Pourquoi n'en a-t-il pas été ainsi pour celui-là ? C'est un mystère que vous nous dévoilerez peut-être, monsieur le ministre, avant que nous n'ayons à examiner le budget des charges communes pour 1984.

En revanche, d'importants reports de crédits sont constatés.

Les crédits du chapitre 64-00 « Aides à la localisation d'activités créatrices d'emplois » avaient été, par suite de la sous-consommation constatée les années précédentes, ramenés de 600 millions à 525 millions de francs, comme d'ailleurs l'a fait cette année de manière plus importante l'Assemblée nationale pour les crédits de bourses.

La loi du 3 août 1981 a abondé ce chapitre de 80 millions de francs, ce qui était parfaitement inutile, puisque, en fin de gestion, les crédits inutilisés atteignaient 1 131 millions de francs.

Sur la dotation de 1 230 millions de francs ouverte au titre de l'apurement du passé pour les entreprises publiques, 400 millions de francs sont restés inemployés ainsi d'ailleurs que la totalité des crédits ouverts au collectif de fin d'année.

Au budget du travail, la même loi a complété, en dépit de nos objections puisque l'année précédente les crédits n'avaient pas été consommés, de 548 millions de francs les crédits du fonds national de l'emploi.

En fin de gestion, les reports sont passés de 434 millions de francs l'année précédente à 1 116 millions de francs, soit un excédent propre à l'exercice de 682 millions de francs supérieur de 134 millions de francs, par conséquent, à l'augmentation intervenue au titre de « l'apurement du passé ».

La dotation du F.D.E.S. qui, au budget initial, était de 4 740 millions de francs a été majorée, le 3 août 1981, de 5 322 millions de francs, donc de 112 p. 100, 3 320 millions de francs étant destinés au financement d'actions nouvelles et 2 milliards de francs à « l'apurement du passé ».

Cependant, au 31 décembre, 3 910 millions de francs restaient inemployés, dont 2 109 millions de francs étaient affectés aux prêts ordinaires, et cela malgré l'annulation, en novembre 1981, de 390 millions de francs. « La majoration de 2 milliards de francs, conclut la Cour, n'était donc pas indispensable compte tenu de l'importance des reports de gestion de 1980 ».

Enfin, l'arrêté d'annulation du 18 novembre 1981 est revenu sur des majorations prononcées par la loi du 3 août 1981.

Au budget de l'environnement, une ouverture de 355 millions de francs, au chapitre 46-40 « Contribution de l'Etat au financement de l'aide personnalisée au logement et du fonds national d'aide au logement » a été ainsi suivie d'une annulation de 60 millions de francs.

Au budget de la santé, 205 millions de francs ont pu être annulés sur le chapitre 46-11 « Aide médicale » qui avait, antérieurement, bénéficié — on se demande bien pourquoi — d'une dotation complémentaire de 95 millions de francs.

Voilà donc, au total, 4 310 millions de francs demandés au titre de « l'apurement du passé », afin d'abonder des chapitres pour lesquels 5 311 millions de francs n'ont pas été utilisés.

Force est donc de constater que l'héritage n'était pas aussi mauvais qu'on l'a clamé et que ce que l'on a appelé « l'apurement du passé » a largement été utilisé pour combler les trous du présent — c'est ce que l'on appelle la politique des matelas — au point que je me demande si un particulier agissant ainsi à l'égard d'un héritage ne se verrait pas appliquer les rigueurs de l'article 27, 2° du code civil, qui déclare « indigne de succéder celui qui a porté contre le défunt une accusation capitale jugée calomnieuse ». (*Sourires et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

Dans les autres parties de son rapport concernant les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, qui feront, dans l'avenir, l'effort d'une synthèse des constatations qu'opéreront les chambres régionales des comptes créées par la loi de mars 1982, la sécurité sociale, les entreprises publiques, la Cour a voulu, nous semble-t-il, mettre l'accent sur certains grands dangers : l'insuffisance de préparation des grands investissements, qu'il s'agisse de décisions de l'Etat, des collectivités locales ou des entreprises publiques, les failles de la réglementation et les déficiences du contrôle qui favorisent certains abus ou des excès de privilèges.

Je ne ferai ici qu'énumérer rapidement quelques-uns des exemples les plus flagrants, car mon rapport imprimé reprend en les résumant les observations de la Cour dans ces divers

domaines. Je le ferai avec objectivité puisque les critiques atteignent autant les autorités qui ont pris les décisions que celles qui persistent à en poursuivre l'exécution.

Tel est le cas, par exemple, du musée d'Orsay pour lequel les prévisions initiales ont été largement sous-estimées, puisque la loi-programme du 11 juillet 1978 prévoyait des autorisations de programme pour un montant de 363 millions de francs qualifiées de « dotation définitive et non révisable », et qu'à l'issue de la loi de finances pour 1983 le montant total des autorisations de programme s'élève à 1 780 millions de francs, soit 700 millions de francs, valeur 1979, alors qu'aucune date n'est plus fixée pour l'ouverture du musée qui ne pourra probablement pas avoir lieu avant 1987.

Tel est le cas également de l'exécution de la loi de programmation militaire du 19 juin 1976, qui, par suite d'insuffisante préparation des programmes, a subi de nombreux retards de livraisons de matériels et d'équipements très importants.

Tel est aussi le cas de l'équipement téléphonique. A ce sujet, la Cour constate que sont positifs les efforts accomplis entre 1976 et 1981 pour le développement de l'équipement et pour les effets qu'ils ont eus sur l'industrie française du téléphone, mais regrette que les revirements successifs d'options en faveur d'abord de la technologie spatiale, ensuite du « tout temporel » n'aient pas permis d'éviter une adaptation coûteuse des systèmes électromécaniques antérieurs.

Les mêmes erreurs d'appréciation de la capacité du marché en ce qui concerne le développement des nouveaux projets de télématique ont entraîné des engagements financiers pour des opérations demeurées sans suite ou qui n'atteindront pas les objectifs qui les avaient motivées.

Sont également critiquées les conditions de réalisation des programmes d'équipement des ports de commerce non autonomes — qui entraînent une part des dépenses de 47 p. 100 des investissements portuaires en France, alors qu'ils n'assurent que 12 p. 100 du trafic portuaire total — et des aéroports de province qui s'effectuent encore selon un schéma arrêté en 1973 devant être profondément révisé pour tenir compte en particulier de la mise en service du T. G. V.

La révision de ce schéma s'impose d'autant plus que l'on s'apprête à donner compétence aux régions pour la création, l'organisation et l'exploitation des aéroports ouverts à la circulation publique et qu'il est, dès lors, indispensable de mettre les régions à l'abri des mécomptes que leur causerait un excès d'équipements.

De nombreux exemples sont donnés de gaspillages des fonds publics qui auraient pu être évités par des études préalables plus approfondies, ainsi que par une meilleure coordination entre services ou administrations. Je citerai l'informatisation du centre français du commerce extérieur ; l'aménagement par l'Université de Paris du château de Morigny ; la création, avortée mais coûteuse, de l'institut Auguste-Comte.

Les collectivités locales ne sont pas à l'abri de telles erreurs dont nous sont données d'éclairantes illustrations qui devraient les conduire, dans l'avenir, à n'user qu'avec la plus extrême prudence des nouvelles facultés qu'elles tirent de la loi de décentralisation qui leur permet d'intervenir dans le domaine économique.

En ce qui concerne, enfin, les entreprises publiques, la Cour regrette que des considérations d'intérêt général ou de prestige, étrangères à la rationalité économique ne dictent trop souvent certaines de leurs décisions d'investissements.

Elle jette, en particulier, un cri d'alarme à propos de la situation de la S. N. C. F. dont l'endettement, à la fin de 1982, s'élevait à 58 milliards de francs, dont près de la moitié — 23 milliards de francs — en devises ; elle formule également des recommandations précises dont il sera intéressant d'entendre, lors de l'examen du budget des transports, quelle suite le Gouvernement envisage de leur donner.

Le rapport de 1983 comporte aussi une analyse pessimiste de la situation des Charbonnages qui, malgré les 16,5 milliards de francs reçus de l'Etat sur les trois années 1981, 1982, 1983, voient se renverser les résultats de leur compte d'exploitation. Ce dernier, bénéficiaire de 43 millions de francs en 1979, enregistre chaque année, depuis 1981, un déficit qui ne cesse de se creuser.

La Cour déplore, en outre, que le maintien de l'activité minière ne contribue guère à assurer la stabilité de l'emploi des mineurs français. C'est ainsi qu'elle observe que, dans le Nord et le Pas-de-Calais, par exemple, la proportion de mineurs marocains est passée de 28,4 p. 100 en 1979 à 34,7 p. 100 en 1981.

Quant aux failles de la réglementation et aux déficiences du contrôle, elles autorisent des abus qui prêteraient à rire s'il ne s'agissait finalement d'une véritable dilapidation de l'argent public, cet argent que les redevables toujours pressurés davantage éprouvent de plus en plus de mal à verser.

Certes, leurs conséquences financières sont beaucoup moins lourdes que celles qui résultent des décisions mal préparées que nous venons d'évoquer, mais elles sont fortement perçues par une opinion publique qui y est plus sensible. La presse, d'ailleurs, ne s'y trompe pas qui les place en exergue de ses commentaires sur le rapport de la Cour.

Tels sont les abus flagrants relevés en matière d'indemnisation du chômage dont chacun, dans son environnement, pourrait ajouter des exemples à ceux qu'apporte le rapport de la Cour : appointements de référence surfaits, ce qui, pourtant, serait facile à éviter en se référant aux déclarations de salaires antérieurement produites aux services fiscaux ; arrangements familiaux selon lesquels un chômeur en fin de droit devient employeur à la place de son parent, reçoit l'indemnité de création d'entreprise, embauche ledit parent puis le licencie afin qu'il perçoive à son tour l'indemnité. Dans une même famille du Gers, ce processus s'est renouvelé quatre fois entre quatre frères, sans que la réglementation permette de sanctionner une telle pratique !

Je citerai encore l'inaltérabilité du pointage, puisqu'il est facile d'envoyer quelqu'un pointer à sa place, voire de charger un employé municipal d'accomplir cette formalité quand le pointage a lieu à la mairie ; l'octroi aux artistes, pendant les périodes d'interruption de contrats, d'indemnités de chômage dont le montant est d'autant plus élevé que l'artiste est en renom et dispose donc, déjà, de ressources importantes.

La réglementation est ainsi établie qu'il est difficile de sanctionner ces abus. Qu'attend-on, monsieur le ministre, pour la compléter ?

A ce laxisme de la réglementation qui autorise aussi de nombreux abus dans l'université s'ajoutent les déficiences du contrôle constatées dans les caisses de sécurité sociale, en particulier aux Antilles, ou dans le calcul des indemnités versées aux victimes de calamités, qui donnent lieu pour certains des intéressés à de juteuses prises de bénéfices.

S'y ajoutent aussi les situations privilégiées que s'octroient certains dans l'administration, tel ce membre d'un cabinet ministériel qui, avant d'occuper, pour un loyer annuel de 71 000 francs, un appartement de 320 mètres carrés de l'avenue Raymond-Poincaré, y a fait exécuter des travaux se montant à 110 000 francs. Il est vrai qu'habitait déjà dans ce somptueux immeuble un inspecteur régional acquittant un loyer annuel de 56 000 francs pour un appartement de 226 mètres carrés. Et l'on se plaint que les loyers à Paris soient trop chers ! On a vraiment tort !

Que dire du laxisme de certains établissements comme le C.N.R.S. où, à côté d'équipes remarquables d'intelligence, de science et de dévouement, existent des chercheurs qui, non seulement passent leur vie à ne rien trouver, mais qui sont eux-mêmes introuvables, si ce n'est pour recevoir leur traitement ?

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Que dire, enfin, de cette anomalie flagrante qui permet aux agents administratifs de la S.N.C.F. de prendre leur retraite à cinquante-cinq ans alors qu'est si obérée la situation financière de l'entreprise et que leurs fonctions ne sont ni plus dangereuses ni plus contraignantes que celles des fonctionnaires des administrations publiques ?

De telles déviations, me direz-vous, ne sont pas nouvelles. C'est vrai, mais ce qui est nouveau, c'est le taux du prélèvement de la puissance publique sur les citoyens de ce pays. Ainsi que l'affirmait voilà peu le Président de la République, ce taux est devenu excessif. Il n'est d'autre moyen de l'abaisser que de réduire la dépense publique et, en tout premier lieu, de mettre un terme aux abus qui l'alourdissent.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Si vous aviez vraiment la volonté et l'autorité nécessaires pour entreprendre cette tâche, vous pourriez faire appel, monsieur le ministre, à l'appui de la majorité sénatoriale. Soyez assuré qu'il ne vous ferait pas défaut. (Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, avant de laisser le soin au secrétaire d'Etat chargé du budget de vous présenter, avec plus de précision, les données du projet de loi de finances pour 1984, il me revient de faire le point sur la situation économique, sur la politique menée par le Gouvernement dans les domaines économique, social et financier, et sur les liens entre cette politique et la loi de finances que vous allez discuter.

Ayant toujours entretenu de bons rapports avec la Haute Assemblée, et n'ayant eu qu'à me féliciter de sa contribution positive au travail législatif, je dois dire qu'aujourd'hui je suis un peu embarrassé pour maintenir les conditions d'un dialogue serein avec vous.

Mme Hélène Luc. C'est vrai !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. En effet, je n'ai reçu le rapport écrit qu'à midi mais, étant assez anxieux de savoir ce que pensaient la commission des finances et son rapporteur général, j'ai scruté la presse ; j'y ai lu de nombreuses déclarations de M. Blin. Diable, quel réquisitoire ! Tout est noir et, en l'écoutant encore tout à l'heure, je me disais : vraiment, trop c'est trop !

Il est vrai que, sur un point, et un seul, on enregistre un progrès : jusqu'à hier, l'économie française était en rémission, ce qui était décourageant, même pour les députés de l'opposition, car la rémission, hélas ! précède l'agonie ; aujourd'hui, nous ne sommes plus qu'en « hibernation » ; peut-être que, dans quelques mois, nous serons en convalescence !

Mais enfin, monsieur le rapporteur général, vous dites que vous n'éprouvez pas de suspicion *a priori*. Je veux bien, mais comment vous croire alors que vous taxez d'« estimation mineure » les chiffres que nous avons fournis à propos de l'endettement extérieur ? Cela veut dire — j'en prends acte — que vous mettez en cause l'honnêteté de mon administration et celle du ministre lui-même !

Mme Hélène Luc. Absolument !

M. Henri Duffaut. Très bien !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Cela est d'autant plus étonnant que, citant une étude parue dans la revue de l'I.N.S.E.E., relative à l'impôt sur le revenu, vous déclarez : « Voilà qui lui donne de la crédibilité ! ». Autrement dit, je passerais mon temps à tricher sur certains chiffres ou, au contraire, à en laisser paraître d'autres ! C'est précisément dans les travaux publiés par l'I.N.S.E.E. ou par d'autres organismes que chacun peut trouver les éléments lui permettant d'approfondir le dialogue économique.

La « vision sélective », monsieur Blin, c'est vous qui l'avez ! Je regrette de vous le dire ! Lorsqu'en mars dernier j'ai présenté devant vous les mesures que nous avons prises pour assurer le plus rapidement possible le redressement des échanges extérieurs, rappelez-vous : je n'ai caché ni les erreurs des uns ni les erreurs des autres !

Aujourd'hui, alors que je voudrais vous faire un exposé clair et coordonné, comment puis-je laisser passer la phrase suivante : « L'investissement s'effondre » ? En 1982, l'investissement des entreprises s'est accru, en volume, de 3,1 p. 100 contre un résultat négatif dans tous les autres pays ; en République fédérale d'Allemagne, il était de moins 4,5 p. 100.

Vous avez dit à un autre moment : « La production industrielle a régressé au cours des douze derniers mois. » En réalité, elle a augmenté de 2,4 p. 100 entre septembre 1982 et septembre 1983 !

Je ne vais pas, au gré de votre argumentation, me livrer à un inventaire à la Prévert. Simplement, un peu de modestie et de retenue de la part de chacun permettrait sans doute d'avoir un meilleur dialogue. Quant aux arguments, il n'en manque pas, sans tomber dans ces excès.

La contradiction, vous la maniez aussi. Vous dites qu'il y a trop d'impôts et pas assez de dépenses. Quelles sont vos contre-propositions ? S'agissant de l'épargne, vous déclarez que, cette année, nous aurons un bon résultat, mais qu'il sera dû à la taxation de l'immobilier. Vous vous faites injure à vous-même ! J'ai présenté ici même un projet de loi sur le développement

des investissements et la protection de l'épargne, que le Sénat a voté. Vous devriez donc être satisfait de cette œuvre législative qui donne des résultats qui sont ceux, non pas du Gouvernement, mais de tous les Français.

Je ne parlerai pas de l'héritage...

M. Jean-Pierre Fourcade. Enfin !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... mais, comme on nous écoute ailleurs, je rappellerai seulement trois données qui permettront, là aussi, de mieux situer le débat.

Tout d'abord, la moitié de l'endettement extérieur de la France à l'heure actuelle avait été constituée avant mai 1981 !

M. Amédée Bouquerel. La moitié !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Ensuite, le taux d'inflation en France n'est jamais descendu au-dessous de 9 p. 100 depuis 1973.

Enfin, de 1973 à 1981, le chômage a augmenté de 313 p. 100. Je n'en fais grief à personne, je le remarque simplement.

L'une de vos formules, en revanche, reçoit mon accord total. Vous avez dit : le vieux continent a vieilli. Il est vrai que, par rapport aux Etats-Unis et au Japon, tous les pays européens — certains sont plus avancés que nous dans la voie de l'assainissement, c'est incontestable — souffrent d'un handicap en matière de révolution technologique et industrielle.

Pour terminer cette introduction, que j'aurais aimé plus brève et moins polémique — mais comment faire autrement ? — je vous rappellerai que, pour essayer de comprendre les problèmes actuels de l'économie française, il faut les replacer dans l'environnement de l'économie européenne. Dans les années 1970, jusqu'au deuxième choc pétrolier, la croissance a été, en moyenne annuelle, de 3 p. 100 ; depuis le deuxième choc pétrolier, elle oscille, selon les années d'activité, entre moins 0,5 p. 100 et plus 0,5 p. 100, à tel point que cette économie française dont on dit tant de mal aura quand même connu, entre 1981 et 1983, le taux d'expansion le plus élevé de tous les pays européens.

Cela dit, j'espère que nous pourrions reprendre maintenant une discussion plus serrée sur les chiffres sans se renvoyer les arguments l'un l'autre. Moi, je ne dis pas que toutes les difficultés de l'économie française remontent à l'héritage, mais je ne peux pas laisser dire — c'était le fil de votre argumentation — que tout a été gâché en deux années. Aucune de ces deux affirmations n'est exacte. Oublions donc cela.

Je vais essayer plutôt de vous présenter très rapidement un bilan de l'économie française et la justification des mesures qu'a prises le Gouvernement. Je le ferai brièvement en trois points.

En premier lieu, l'assainissement économique est en cours. De ce point de vue, nous sommes en retard sur les autres pays et je reconnais très volontiers, monsieur Blin, que rien n'est encore gagné, mais l'horizon s'éclaircit.

En deuxième lieu, le budget de 1984 s'inscrit en cohérence avec cette politique et je m'efforcerai de vous démontrer pourquoi.

Enfin, j'indiquerai qu'il faut maintenir les caps et accentuer l'effort et je mettrai l'accent, si vous le permettez, sur les faiblesses qui demeurent encore et qui nous empêchent de mener une politique qui soit à la hauteur des ambitions que caressent tous les Français, quelles que soient leurs opinions politiques.

Tout d'abord, l'assainissement est en cours. Il faut savoir, me semble-t-il, tirer les leçons des expériences étrangères. Il est vrai que l'inflation a déçu plus vite chez nos principaux partenaires qu'en France. Il est également vrai que leurs balances commerciales et leurs balances des paiements sont, pour la plupart, équilibrées. Mais il est un point sur lequel je me permettrai d'attirer votre attention : dans aucun de ces pays l'assainissement n'a pu être réalisé en maintenant à la fois le pouvoir d'achat et la production, et sans augmenter le chômage. C'est là une réalité.

Il n'existe pas un seul pays — qu'on le cherche — qui ait pu assainir son économie, revenir à ce qu'on appelle les grands équilibres, sans sacrifier provisoirement la production et l'investissement, le pouvoir d'achat des nationaux et sans voir aug-

menter considérablement le chômage, et je pense, en particulier, pour ne prendre que deux exemples, à la République fédérale d'Allemagne et à la Grande-Bretagne.

En ce qui nous concerne, l'assainissement qui a été engagé en juin 1982 et approfondi en mars 1983 se déroule dans des conditions plus rapides que prévu pour le commerce extérieur, mais moins rapides que prévu pour l'inflation. Je voudrais m'en expliquer devant vous.

En ce qui concerne l'inflation, tout d'abord, il est vrai que, tout au long de son histoire récente, l'économie française a montré, après chaque phase d'inflation mondiale, une plus grande résistance que d'autres pays à redescendre à des taux supportables de hausse des prix. La raison en est simple : l'économie française n'est pas une véritable économie totalement ouverte sur l'extérieur ; elle n'est pas une véritable économie de marché.

M. René Monory. Ah !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous remarquerez, cependant, que le choix qui a été fait par le Gouvernement est celui d'une économie ouverte. En mars dernier, certains sénateurs de l'opposition s'en étaient félicités, même si, par ailleurs, comme c'est leur droit, ils critiquaient la manière dont avait été conduite la politique depuis mai 1981 ou les mesures qui étaient présentées en mars dernier. Mais, il faut bien le reconnaître, notre économie manque de flexibilité.

Si la Grande-Bretagne, par exemple, a pu faire redescendre si vite son taux d'inflation, c'est parce qu'elle est vraiment une économie très ouverte sur l'extérieur. Mais cet assainissement réalisé par nos amis Anglais ne leur a cependant pas permis de reconstituer un secteur de production compétitif. La preuve en est que la reprise actuelle de la croissance en Grande-Bretagne se traduit par une augmentation très forte des importations et une accélération trop légère des exportations.

Autrement dit, l'assainissement, le retour aux grands équilibres ne garantissent pas à eux seuls la préservation de l'avenir. La difficulté essentielle des politiques économiques, aujourd'hui, surtout pour un pays comme la France, qui n'a pas encore retrouvé ses grands équilibres, c'est de savoir concilier l'assainissement à court terme avec la préparation de l'avenir. Cette raison est essentielle et elle explique que, dans les années précédant mai 1981, le taux de la hausse des prix n'ait jamais pu être inférieur à 9 p. 100.

Pour notre part, nous avons voulu simplement nous attaquer aux conditions psychologiques, aux conditions liées au comportement ; autrement dit, nous avons voulu demander aux Français qu'ils s'habituent, en termes de revenus et de prix, à des chiffres moins élevés. De ce point de vue, des résultats ont tout de même été obtenus. Si, par exemple, je vous indiquais — mais je vous lasserais — la hausse nominale des salaires depuis douze ans, vous vous apercevriez que la hausse actuelle est la plus faible qui ait été enregistrée au cours de cette période. Les Français commencent donc à comprendre la réalité de l'enjeu.

Mais agir sur les comportements en matière de salaires comme en matière d'autres revenus, limiter les charges sociales n'est pas suffisant. D'autres éléments expliquent la permanence en France de l'inflation. Nous nous attaquons donc à ces causes structurelles, mais cela demande du temps, cela dérange bien des habitudes, cela suscite la levée de bien des corporatismes. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, il n'a pas été possible, cette année, d'atteindre le chiffre de 8 p. 100.

J'entends dire — cela ne me dérange pas — que Jacques Delors a perdu son pari. Je répondrai que je suis là pour cela et que l'on peut à la rigueur me remplacer. Mais je continue à penser qu'il faut se fixer des objectifs. Il ne s'agit pas de pari, car on ne joue pas avec l'économie. En fait, en se fixant des objectifs, même parfois quelque peu ambitieux, on renforce l'action tendant à modifier les comportements et, peu à peu, on acclimater l'idée selon laquelle on vit mieux avec un taux de hausse des prix de 5 p. 100 qu'avec un taux de 10 p. 100.

Par conséquent, il est normal que nous renouvelions cet effort en 1984 en nous fixant un objectif de 5 p. 100 qui implique, bien entendu, une décélération plus forte.

En effet, par rapport à un taux de hausse des prix de 14 p. 100, en 1981, nous aurons obtenu, en deux ans, une décélération d'un peu moins de cinq points, alors que nous

espérons six points. Il faut que, l'an prochain, nous fassions mieux, c'est-à-dire plus de deux points et demi. Il faut que nous tendions vers 5 p. 100. Tout ce qui ressortait aux grandes décisions de politique macro-économique, tout ce qui relève de l'encadrement des décisions ou des négociations en matière de salaire ou de fixation des prix avoisinera cette norme.

Certes, il n'est pas agréable de fixer une norme pour une économie, car il y a quelque chose de sauvage dans cette méthode. Il vaudrait mieux que par le jeu de l'économie décentralisée et de l'économie de marché, les salaires, les revenus et les prix se fixent spontanément à des niveaux nominaux de plus en plus faibles, sans pour autant mettre en cause le pouvoir d'achat.

Mais voilà ! notre pays n'est pas comme cela et la meilleure preuve en est que ceux qui ont tenté de parvenir à ce résultat avant nous ont rencontré des difficultés. Pour autant, je ne leur retire pas mon estime. Je tiens simplement à souligner la difficulté de la tâche dans notre pays. On peut discuter des méthodes — d'autres ont été choisies, les nôtres ne sont peut-être pas les meilleures — mais la difficulté est la même pour tout le monde.

L'économie française a une maladie congénitale qui est l'inflation et celle-ci ne peut pas se traiter à coup de polémiques. Il faut essayer de rechercher successivement les causes, les difficultés, les obstacles qui s'opposent à ce que nous ayons un taux d'inflation semblable à celui de nos voisins.

J'entends dire parfois, de-ci, de-là — non pas dans cette assemblée, d'ailleurs, mais dans la bouche de certains responsables d'organisations patronales ou syndicales — qu'après tout on prend bien des risques en voulant faire baisser l'inflation et que, dans le passé, la France a pu vivre, voire se moderniser, à certaines périodes, avec un taux d'inflation supérieur à celui de ses voisins. Oui, mais les temps ont changé !

Aujourd'hui, nous devons maintenir la parité de notre monnaie, ne serait-ce que pour ne pas alourdir le poids de nos importations inévitables. Nous devons être compétitifs, non seulement grâce à notre productivité — j'aurai l'occasion d'y revenir — mais également par le fait que nos prix et nos salaires évoluent de façon comparable à ceux des pays voisins.

Lutter contre l'inflation, à l'heure actuelle, c'est, non seulement préserver, mais aussi créer des emplois. Voilà pourquoi cet effort doit être poursuivi. Je le répète : moins 5 points en deux ans, ce n'est pas merveilleux — il aurait fallu faire plus — mais nous sommes sur la bonne voie et il faut continuer.

Pour ma part, en tout cas, je n'accepterai pas de dévier de cette politique consistant à se fixer un objectif, je le reconnais, très ambitieux, dans la lutte contre l'inflation, mais qui, à mon avis, présente dans les années 1980, pour une économie comme celle de la France, un caractère vital.

S'agissant du commerce extérieur, je ne reviendrai pas, là non plus, sur les difficultés et je ne ferai pas la part d'avant et d'après mai 1981. Je constate simplement qu'en 1982 nous avons connu un déficit du commerce extérieur de 93 milliards qui ne pouvait se répéter une année de plus.

C'est pourquoi il a fallu, en mars dernier, prendre certaines mesures brutales qui équivalent à un prélèvement de 2 p. 100 sur le produit national brut, qui frappent la consommation, les dépenses de l'Etat, mais aussi, c'est vrai, certains investissements. Cette thérapeutique a donné ses premiers résultats.

M. le rapporteur général, qui est vraiment très inquiet, se demande si ces résultats vont être confortés. Je ne peux pas en donner l'assurance. Il faut que les Français comprennent — d'autres ministres venant d'autres majorités l'ont expliqué avant moi — que l'économie ne se fait pas simplement au sein du Gouvernement, quelle dépend aussi de l'action de tous les acteurs économiques.

Si je considère, cependant, ce qu'en disent les experts étrangers, le redressement en ce domaine a été rapide, encourageant. Il n'a pas été dû à des facilités exceptionnelles. On parle du pétrole, et il est vrai que nous avons importé pour 6 milliards de francs de moins de pétrole cette année que l'année dernière, mais cela ne correspond pas à une politique de l'indice.

En effet, lorsque l'on compare le mouvement des importations et des exportations de 1983 par rapport à celui de 1982, on constate que les importations en valeur nominale ont crû d'une manière raisonnable — le chiffre est même faible — mais que les exportations ont beaucoup augmenté.

Pourquoi ? Parce qu'il s'est produit un phénomène qui n'avait pas été perceptible au cours des trois années précédentes, mais qui est très encourageant, à savoir que les entreprises françaises se battent. Grâce à mes collaborateurs qui vont en province pour prendre contact avec des entreprises de toutes tailles, nous nous apercevons, avec joie d'ailleurs, que des petites et moyennes entreprises qui n'avaient jamais songé auparavant à vendre à l'étranger, s'y étaient mises.

Par conséquent, je considère que le mouvement qui s'est amorcé représente un changement dans le climat général des affaires en France, dans le moral des chefs d'entreprise, quels que soient, par ailleurs, les reproches qu'ils aient à faire à la politique gouvernementale. Autrement dit, je considère ces premiers résultats du commerce extérieur plus comme un signe de la santé de l'économie française que comme un avantage à tirer politiquement pour le Gouvernement. C'est cela qui me paraît le plus important.

Nous en avons des manifestations multiples et si je ne craignais de vous lasser, je pourrais vous le prouver également à travers les résultats que nous obtenons pour ce qui est des investissements, de l'appel à l'emprunt, aux prêts participatifs ou autres.

Bref, l'économie française se bat à nouveau, certes, le dos au mur, mais elle témoigne d'un dynamisme nouveau qu'il faut encourager. Je reconnais d'ailleurs que c'est la responsabilité du Gouvernement — j'y reviendrai dans la troisième partie — de ne rien faire qui puisse casser cet élan.

Quant au chômage, nous avons tout fait pour qu'il ne s'aggrave pas. Il est trop facile de dire que nous l'avons fait par des moyens artificiels. On ne peut pas mettre en exergue un rapport de la Cour des comptes dénonçant les faux chômeurs et nous reprocher, d'un autre côté, de recevoir les gens qui s'inscrivent à l'agence nationale pour l'emploi sans nous rendre compte si, oui ou non, ils ont droit à des allocations et s'ils doivent être classés comme chômeurs ; il faut s'entendre, c'est l'un ou l'autre.

Par ailleurs, on avance que les mesures du partage du travail ont été nuisibles. Elles ont tout de même permis de créer 60 000 emplois. Un traitement social du chômage, qui a ses limites, d'ailleurs, n'est donc pas un traitement de circonstance. Il correspond, par certains aspects, à des avantages sociaux et, je pense notamment à la retraite à soixante ans. D'ailleurs, nous n'avons pas été les premiers à utiliser ce moyen pour essayer de limiter le chômage. Je rappelle que la proposition de l'autre candidat au second tour des élections présidentielles consistait à faire en sorte que, grâce aux préretraites, l'on puisse créer ou préserver entre 400 000 et 600 000 emplois. Il n'y a donc pas que le Gouvernement actuel qui le fait.

Certes, cette politique a ses limites, et elles vont être atteintes. Pourquoi ? Parce que la structure démographique des entreprises doit être équilibrée. On ne peut pas concevoir une entreprise qui n'ait pas de travailleurs âgés de moins de trente ans et qui n'aurait plus de travailleurs âgés de plus de cinquante ans. Ce serait casser l'élan dont je parlais tout à l'heure. Les travailleurs âgés de plus de cinquante ans doivent pouvoir faire profiter les autres de leur expérience et les jeunes doivent commencer à travailler tôt, quand ils le peuvent.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. C'est indispensable.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Il n'est pas mal non plus, que nous renforçons notre effort en faveur des jeunes. Vous le savez comme moi, un jeune sur trois sortait de l'école sans diplôme et sans qualification professionnelle. Nous avons su y remédier en développant la formation. Un accord vient même d'être signé — en tant que partisan de la politique contractuelle, je m'en réjouis —, entre le C.N.P.F. et les organisations syndicales pour ce qu'on appelle « la formation par alternance des jeunes ». Tout cela est bon.

Par conséquent, si le nombre des chômeurs a été maintenu à quelque deux millions, il l'a été certes, grâce à des mesures parfois exceptionnelles de sauvegarde, comme le faisait le précédent gouvernement, mais d'une manière plus générale, par des mesures qui sont des conquêtes sociales, et par un effort nouveau en faveur de la formation des jeunes.

Inflation, commerce extérieur, chômage, j'ai dit sur ces points ce qui me paraissait essentiel. Il reste beaucoup à faire en matière d'inflation ; mais, si par des comportements nominaux plus adéquats, nous pouvions descendre vite vers 5 p. 100, nous en recueillerions alors les bienfaits tant pour notre compétitivité qu'en matière d'emplois. Le commerce extérieur, c'est le signe d'un renouveau de la santé et du dynamisme de l'écono-

mie française. Quant au chômage, les mesures qui ont été prises, et qui ne seront sans doute pas suffisantes, sont, pour certaines d'entre elles, saines et valables.

Avons-nous entrepris cet assainissement en compromettant l'avenir ?

Je vous citais tout à l'heure l'exemple britannique que beaucoup d'entre vous connaissent bien. Vous savez que si pendant une vingtaine d'années, par des pratiques syndicales excessives, par des faiblesses du management, on perd des parts de marché, le goût du travail et de la productivité, il n'y a plus rien à faire. Or, nous n'en sommes pas là en France. Pendant ces deux dernières années, nous nous sommes efforcés de ne pas compromettre l'avenir. Le budget en témoigne ; M. le secrétaire d'Etat reviendra sur ce sujet tout à l'heure.

Je voudrais maintenant parler de la bonne orientation de l'épargne. Cette épargne, orientée davantage vers l'industrie, est un gage pour l'avenir. En deux ans, 1 p. 100 supplémentaire du produit national brut aura été orienté vers le financement des investissements industriels. Déplacer quarante milliards de francs en deux ans vers l'industrie, ce n'est pas mal quand on sait que les investissements annuels de l'industrie représentent un montant de l'ordre de quatre-vingts à cent milliards de francs. Cela prouve que nous nous préoccupons de l'avenir.

Je pourrais également citer des exemples concernant les investissements dans le secteur public. Là, une distinction s'impose entre les grandes entreprises nationales que je qualifierai de service public et les entreprises publiques du secteur concurrentiel. Il est vrai que, pour les premières, l'investissement ne peut plus continuer à croître comme les années précédentes. Enfin, nous n'allons pas construire des centrales nucléaires en trop ou multiplier les lignes téléphoniques pour le plaisir de faire un bon chiffre ! De même, nous n'allons pas construire plus d'hôpitaux et de cliniques quand nous connaissons les structures dont nous disposons déjà et le coût qu'elles représentent pour l'assurance maladie. En revanche, s'agissant des investissements dans le secteur concurrentiel, permettez-moi de vous dire que la comparaison entre la période 1976 à 1981 et celle qui s'est écoulée depuis est éloquent : les entreprises du secteur concurrentiel investissent chaque année de douze à quinze milliards de francs alors qu'auparavant elles investissaient très peu, voilà la réalité. Par conséquent, le chiffre global de l'ensemble des investissements dans le secteur public n'est pas significatif. Il conviendra même de distinguer de plus en plus, dans le secteur public, ce qui ressortit déjà à la notion de service public de ce qui relève du domaine concurrentiel.

L'assainissement est donc en bonne voie sans compromettre la préparation de l'avenir. Nous nous sommes efforcés d'élaborer un budget pour 1984 qui cadre avec cette politique. Il n'y a pas de rigueur sans choix — et ils ont été difficiles. Il n'y a pas de budget sans évolution du cadre budgétaire. C'est pourquoi toutes les discussions sur la débudétisation ne me paraissent pas à la hauteur des problèmes bien plus graves dont nous avons à discuter.

La débudétisation n'est pas une méthode utilisée pour limiter le déficit budgétaire, mais correspond, à un moment donné, à un impératif de la politique d'ensemble. D'ailleurs, lorsqu'on débudétise il faut trouver de l'argent par une épargne supplémentaire.

Si vous voulez, puisque vous en avez exprimé le désir, diminuer le poids des prélèvements obligatoires, alors il faut plus d'épargne et donc moins d'impôts. Mais il faut ou de l'impôt ou de l'épargne.

Ce budget est, me semble-t-il, le budget de la rigueur et de la flexibilité, le budget de l'effort partagé, le budget du redressement et de l'avenir.

C'est, tout d'abord, le budget de la rigueur et de la flexibilité. C'est pourquoi les dépenses budgétaires augmentent cette année, pour la première fois depuis longtemps, moins vite que le produit national brut. Il en résultera une réduction du train de vie de l'Etat qui ne fait que commencer. En effet, nous avons décidé d'arrêter les recrutements de fonctionnaires et de procéder, dorénavant, par redéploiement des effectifs existants. Cette réduction du train de vie de l'Etat qui, je le répète, ne fait que commencer, est une des contributions au retour aux grands équilibres.

En outre, nous avons maintenu la limite du déficit public à 3 p. 100 du produit national brut. Je n'abuserai pas des comparaisons avec l'étranger. Vous savez que c'est un des chiffres les plus faibles mais on peut répliquer à cela que ce n'est pas

un argument déterminant puisque d'autres pays peuvent se permettre un déficit plus fort que nous parce que, par ailleurs, ils ont obtenu de meilleurs résultats que nous en matière d'inflation et de commerce extérieur notamment.

Ce budget, limité dans ses dépenses, comme dans ses recettes, devrait nous permettre de retrouver des marges de manœuvre et d'agir en 1984, quelle que soit la situation de l'économie mondiale. Je veux dire par là qu'en cas de récession prolongée de l'économie mondiale, c'est-à-dire si la reprise américaine ne se propageait pas en Europe, il nous sera possible, sans nuire à notre politique d'assainissement, de disposer de quelques moyens pour soutenir notre activité — à commencer par le secteur du bâtiment et des travaux publics. Au contraire si, comme je le souhaite, la reprise économique s'étendait à l'Europe, les deux premiers pays à en bénéficier, parce qu'ils ont réussi leur assainissement, étant la Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale, nous pourrions alors offrir à nos entreprises des possibilités supplémentaires pour qu'elles s'accrochent au wagon de la croissance et développent leurs exportations.

Voilà pourquoi il était important que la croissance de nos dépenses et de nos recettes soit inférieure à la prévision de croissance de notre produit national brut.

C'est le budget de l'effort partagé.

Les fonctionnaires vont apporter leur contribution. Il faut d'abord qu'ils augmentent leur productivité et que les services soient organisés en conséquence. A cet égard, j'aurais préféré disposer d'une marge de manœuvre supplémentaire pour permettre une modernisation des services à travers les dépenses de fonctionnement. Il y a beaucoup à faire si l'on ne veut pas avoir demain une économie duale où un secteur protégé viendrait absorber les ressources vives dégagées par le secteur exposé à la concurrence internationale, celui qui se bat.

Les fonctionnaires apporteront ensuite leur contribution en participant à la rigueur salariale. Cet effort qui leur sera demandé n'est rien à côté de ce qui se fait à l'étranger : je vous rappelle qu'en Allemagne, aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne le pouvoir d'achat des fonctionnaires a baissé, baisse, et baissera encore.

Budget de l'effort partagé, je l'ai dit, et c'est dans ce sens qu'il faut examiner la contribution exceptionnelle demandée dans le cadre de l'impôt sur le revenu. Ce n'est pas avec plaisir que nous avons reconduit cette majoration exceptionnelle. A ce sujet, je voudrais, en écho à ce qui vient d'être dit et en espérant trouver les voies du dialogue avec votre rapporteur général, dire quelques mots de l'impôt sur le revenu.

J'espère, monsieur Blin, que ce que vous dites aujourd'hui, vous le disiez déjà dans les années 70. En effet, le profil de l'impôt sur le revenu était alors le même, sauf une chose : nous avons majoré la pression fiscale en haut du barème. Ce point mis à part, les avantages, les forces et les faiblesses de notre impôt sur le revenu ont été façonnées au cours des vingt dernières années.

D'ailleurs, pour faire une comparaison tout à fait exacte en matière de progressivité, il faudrait également tenir compte des déductions pour frais professionnels et du plafonnement des cotisations sociales. En effet, lorsque l'on veut établir une comparaison internationale sur l'impôt direct, il faut tenir compte à la fois de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales. Eh bien, je peux vous donner un chiffre qui fera appel à la réflexion de tous, notamment de ceux qui parlent de réforme fiscale : si l'on appliquait en France, les revenus étant ce qu'ils sont, les méthodes de l'impôt direct allemand, l'impôt sur le revenu rapporterait 70 milliards de francs de plus. Je vous pose donc la question : quels sont ceux d'entre vous qui auront le courage politique, si je propose une telle mesure demain, de la voter ? Elle permettrait d'ailleurs un juste rééquilibrage entre ce qui est demandé à l'impôt sur le revenu, ce qui l'est aux cotisations sociales et ce qui l'est à l'impôt indirect.

Le troisième élément de l'effort partagé dans ce budget est la poursuite de l'effort de justice fiscale par la généralisation des crédits d'impôt, par la mise à niveau de notre impôt sur les successions par rapport aux pays étrangers et par un ensemble de mesures qui ont été critiquées à l'Assemblée nationale et qui le sont ici, ce qui montre que les élus de la nation aussi ont leurs contradictions.

Je ne vais pas parler ici en détail — j'aurais aimé le faire déjà en commission car c'est très technique — des mesures concernant la fiscalité agricole et de la meilleure connaissance des autres revenus. J'y reviendrai. Mais quelle facilité pour faire un grand discours sur la réforme fiscale et quelle difficulté pour arracher un vote en faveur de quelques mesures qui

donneraient aux salariés non seulement le sentiment mais la certitude que les non-salariés sont traités comme eux ! Voilà la question qui se pose et qui intéresse, au premier chef, le moral des cadres supérieurs : être assurés que ceux qui ont suivi les mêmes études mais n'ont pas le statut de salarié sont imposés de la même façon qu'eux-mêmes et contribuent proportionnellement à leur revenu de la même manière à l'effort de la nation.

Mais, mesdames, messieurs les sénateurs, si vous refusez toutes les mesures qui vont dans cette voie, alors, ne parlez plus de réforme fiscale !

M. Serge Boucheny. Ils défendent les privilèges !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Disons que la France est tellement conservatrice que l'on continuera à y faire de grands discours, qui resteront très éloignés des réalités, des comportements des citoyens et aussi de leurs élus. (Très bien ! sur les travées socialistes.)

Ce budget est celui du redressement et de l'avenir.

L'avenir, c'est tout d'abord le respect des impératifs de sécurité et de solidarité. Je voudrais rappeler ici — c'est tellement important — que ce budget applique pleinement la loi de programmation militaire. Je voudrais également indiquer que la France sera, en 1984, le seul pays qui augmentera son aide publique au développement vers la réalisation des objectifs qui ont été fixés par le Président de la République.

Voilà des éléments qui sont hors de la nécessité mais qui sont impératifs, les uns, dans une période troublée, pour notre défense nationale, les autres, pour nous permettre de parler haut et vrai dans le dialogue Nord-Sud et pour préconiser une amélioration des relations économiques dans le monde.

Budget du redressement et de l'avenir, M. Emmanuelli vous en donnera les détails. Mais je voudrais citer deux ou trois chiffres qui montrent quand même que nous ne sacrifions pas l'avenir : plus de 15 p. 100 pour la recherche, plus 19,2 p. 100 pour les aides à l'industrie, plus 27 p. 100 pour les dotations en capital aux entreprises nationales, plus 13 p. 100 pour la formation des jeunes et plus 23 p. 100 pour l'emploi. Quant au Plan, les programmes prioritaires d'exécution du Plan voient leurs enveloppes s'accroître de 15 p. 100.

Ces quelques chiffres vous montrent — je crois, mieux que tout autre — que nous nous préoccupons de l'avenir.

Nous le faisons également en essayant d'adapter, dans le cadre d'étroites marges de manœuvre, notre fiscalité afin qu'elle soit incitative pour les entreprises et donc pour l'investissement et pour l'emploi. C'est dans ce sens que doivent être interprétés et compris la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, grevant l'outil de travail — à la demande de M. le Président de la République — le régime nouveau des comptes courants d'associés, la fiscalité des entreprises nouvelles et, d'une manière plus générale, l'engagement qui a été pris de stabiliser, puis de diminuer les prélèvements obligatoires.

Ce sont les raisons pour lesquelles ce budget s'inscrit dans le droit-fil de la politique d'assainissement à court terme et de redressement à moyen terme destinés à permettre à l'économie française d'offrir une production compétitive assurant son autonomie et son indépendance.

Mais nous ne sommes qu'au début de l'effort. Je vous le concède, rien n'est gagné. Rien n'est gagné sur la bataille de l'inflation, rien n'est définitif dans le domaine du commerce extérieur. Tout dépend de l'effort qui sera fait par la France. Il faut plus de concurrence, plus de flexibilité et plus de productivité.

Tout d'abord, il faut plus de concurrence. Je vous l'ai dit tout à l'heure : une des raisons qui explique la vanité ou la limite des efforts accomplis par les gouvernements successifs pour lutter contre l'inflation, c'est l'absence de concurrence dans notre pays, due à toutes ces situations, toutes ces rentes de situation qui existent, tous ces corporatismes qui se lèvent à la moindre occasion et qui trouvent souvent des défenseurs — je dois le dire — dans les assemblées.

Il faut plus de concurrence aussi vis-à-vis de l'extérieur. C'est pourquoi, en 1984, en plus de l'action sur les comportements nominaux, je m'attacherai, comme l'a montré une récente communication devant le conseil des ministres, à faire en sorte que nous ayons une économie décentralisée et que, partout où le marché est le meilleur indicateur et la meilleure sanction de l'activité économique, il puisse fonctionner réellement. Croyez-moi, il reste beaucoup à faire : les traditions françaises sont tenaces, car elles datent de plusieurs dizaines d'années.

Ensuite, il faut plus de flexibilité, en limitant puis en abaissant les prélèvements obligatoires, plus de flexibilité en diminuant la pression des besoins de l'Etat et du secteur public sur le marché des capitaux au profit des entreprises. Je vous ferai observer en particulier que, cette année, la collecte des capitaux à risque sera de quatre fois et demie supérieure à ce qu'elle fut l'an dernier. C'est un effort exceptionnel qui est dû à la loi que vous avez votée.

Il faut plus de flexibilité sur le marché du travail, plus de flexibilité dans l'utilisation de la main-d'œuvre. De ce point de vue, j'espère que prochainement — c'est un vœu personnel que je forme — le patronat et les organisations syndicales se réuniront autour d'une table pour actualiser les grands accords interprofessionnels qui ont jalonné ces vingt dernières années. Manifestement, en matière de garantie et de sécurité de l'emploi, en matière d'indemnisation du chômage, en matière d'incitation à une politique active de l'emploi, en matière de formation, ces accords ne sont plus adaptés aux temps qui vont venir. C'est aux partenaires sociaux d'abord de prendre leurs responsabilités. L'Etat ne peut pas tout faire ; je dirais même qu'il en fait déjà trop. (Marques d'approbation sur les travées du R. P. R.)

Enfin, il faut plus de productivité. J'ai indiqué tout à l'heure qu'après un mauvais passage au milieu de l'année 1982 la productivité avait repris à un rythme assez satisfaisant, de l'ordre de 3,6 à 4 p. 100 par an. Ce n'est pas suffisant. Cet effort de productivité doit être augmenté, mais déjà ce qui a été obtenu ces derniers trimestres nous permet d'avoir, dans l'industrie, l'évolution du coût de production par unité produite la plus faible de ces dernières années. C'est ce qui explique que nous arrivions à nous resituer sur les marchés des autres pays industrialisés.

Cette productivité doit être encouragée par tous les moyens, par le dialogue social, par l'expression des travailleurs sur leurs conditions de travail et par une meilleure compréhension de la part des travailleurs des impératifs de l'entreprise. Nous n'aurons véritablement gagné cette bataille que le jour où tous les revenus, pas seulement les salaires, seront déterminés en fonction de la productivité et des performances de l'entreprise et non par des chiffres abstraits venus de l'extérieur.

A cet égard vous me permettrez de marquer une nouvelle fois ma surprise de citoyen que, dans le secteur privé, pour négocier les salaires, on attend, comme on l'avait fait pour M. Barre en 1976, que l'Etat ait décidé pour la fonction publique. C'est un jeu absurde et irresponsable.

Désormais, pour que la France dispose d'une économie véritablement compétitive, il faut que la négociation des salaires ait lieu au sein de l'entreprise et qu'il y ait corrélation entre productivité et performances de l'entreprise, d'une part, et salaires, de l'autre.

M. Christian Poncelet. C'est l'intéressement !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. J'espère que, dans le cadre des fonds salariaux, il sera possible de donner une réalité à cela. Alors, on encouragera le travail, on encouragera la productivité, on encouragera la compétitivité.

Vous le voyez, il reste pas mal de pain sur la planche et tout cela ne date pas, encore une fois, de deux ans. Quand je souhaite plus de concurrence, plus de flexibilité, plus de productivité, je pense aux obstacles permanents qu'a rencontrés l'économie française, quels que soient les bons résultats qu'elle a obtenus, pour se situer au niveau des meilleurs dans le monde.

Je ne sous-estime pas, croyez-le bien, les efforts qui ont été faits depuis 1945 et qui nous ont permis de passer d'une société pré-industrielle à une société industrielle. On aurait pu croire, au début des années soixante-dix, que l'essentiel du travail était fait. Eh bien, non !

Depuis lors, le monde est en plein bouleversement. De nouveaux compétiteurs apparaissent. Nous sommes obligés de changer profondément nos manières de penser, nos manières de travailler, nos manières de nous battre économiquement. Je souhaite qu'à partir de ces premières bases nous y arrivions tous ensemble.

L'assainissement est en cours, mais il faut aussi préserver l'avenir ; ce bouleversement déchirant est l'affaire de tous et pas simplement celle du Gouvernement. J'espère que, dans les dialogues politiques, on saura désormais en tenir davantage compte. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget (budget). Mesdames, messieurs les sénateurs, comme vient de le rappeler M. le ministre de l'économie, des finances et du budget, le budget de l'Etat est l'instrument privilégié de la politique économique du Gouvernement et ce qui n'est jusque-là que diagnostic, analyse d'une situation donnée, peut devenir une réalité. Le projet de budget que l'Assemblée nationale vient d'adopter ne fait pas, bien entendu, exception à cette règle, même si la présentation que nous en a faite votre rapporteur général, M. Blin, qui est une présentation tout en nuances, s'apparentait davantage au mode funéraire qu'à une présentation objective de ce budget.

Il traduit plus que tout autre la volonté de tout mettre en œuvre pour contribuer au redressement de la situation économique de notre pays. Cette volonté, vous le savez, est celle du Président de la République ainsi que du Gouvernement. C'est aussi celle de la majorité, qui n'a jamais manqué de se mobiliser autour d'elle et dont je ne doute pas qu'elle le fasse une fois encore. Ce dont je suis sûr également, c'est que tous ici ressentiront la nécessité de se mobiliser autour de ce projet. Seule peut varier l'appréciation des moyens, mais, quant aux objectifs, il semblerait qu'ils puissent être communs.

Le débat qui s'ouvre aujourd'hui au Sénat sera, comme celui qui vient de se terminer à l'Assemblée nationale, l'occasion de confronter les options du Gouvernement avec les propositions et les préoccupations de la représentation nationale.

Le Gouvernement, pour sa part, a choisi de faire face aux impératifs du redressement économique par une politique budgétaire cohérente. C'est d'autant plus nécessaire que 1984 verra les premiers résultats de la politique économique de la gauche. Notre ambition ne pouvait être, dès lors, que de créer les conditions les plus favorables à l'épanouissement de ces résultats, qui sont, pour certains d'entre eux, à portée de notre main.

Le projet dont vous êtes saisis sert cette ambition de deux manières : d'abord, par la maîtrise du déficit budgétaire. Cette maîtrise est stricte : pour 1984, comme pour les années précédentes, le Gouvernement a fixé le montant de ce déficit à 3 p. 100 du produit intérieur brut. Ce chiffre — il faut le rappeler — permet une certaine rigueur budgétaire sans pour autant compromettre l'avenir, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure.

Un déficit supérieur, c'était renoncer à garder la maîtrise de nos finances publiques, en créant des moyens de paiement au-delà des besoins réels.

Un déficit inférieur, au contraire, c'était renoncer à des dépenses qui, au soutien de secteurs prioritaires sur lesquels j'aurai tout à l'heure à revenir, comme l'emploi, la formation, l'industrie, la recherche, contribuent au redressement de notre économie et sont autant de leviers pour l'avenir, à moins de recourir à des prélèvements obligatoires supplémentaires, mais ce n'est pas ce que votre rapporteur général a proposé.

D'ailleurs, il faut souligner qu'avec un solde budgétaire négatif représentant 3 p. 100 du produit intérieur brut notre pays figurera en très bonne place dans les comparaisons internationales : en 1984, le déficit budgétaire de la Grande-Bretagne, dont nous a si longuement parlé votre rapporteur général, sera de 3,1 p. 100 du P.I.B., celui de la République fédérale d'Allemagne de 3,4 p. 100, sans parler par exemple de celui des Pays-Bas, qui avoisinera 9 p. 100.

Il s'agit là d'un objectif parfaitement réalisable : la loi de règlement pour 1981, dont vous avez débattu au printemps dernier et que nous avons retrouvée dans l'exposé de M. Fosset, a fait ressortir un déficit d'exécution finalement très proche de celui qu'avaient prévu la loi de finances initiale et les quatre collectifs qui se sont succédé tout au long de cette année-là.

Quant à 1982, les premières statistiques dont on peut disposer montrent que, là encore, le solde d'exécution est celui qui avait été prévu par la loi de finances initiale et le collectif de fin d'année.

Il faut aussi essayer de maîtriser les dépenses publiques. C'est la seconde manière par laquelle le projet de budget dont vous êtes saisis sert l'ambition économique du Gouvernement.

En effet, pour respecter le déficit de 3 p. 100 du produit intérieur brut, un certain nombre de choix ont, bien entendu, été nécessaires, ce qui a impliqué la mise en œuvre d'un vaste programme d'économies et aussi quelques remises en ordre.

J'insisterai tout d'abord sur les économies. Elles représentent environ 24 milliards de francs. Certaines d'entre elles sont des mesures horizontales qui concernent l'ensemble des administrations. C'est ainsi — M. Jacques Defors l'a rappelé à l'instant —

que, pour la première fois dans l'histoire budgétaire de ce pays, nous sommes parvenus à stabiliser les effectifs de la fonction publique, c'est-à-dire que toutes les ouvertures d'emplois prévues sur les budgets civils seront compensées par des suppressions d'emplois dans d'autres budgets civils. Il en résulte un vaste mouvement de redéploiement qui, en 1984, portera sur 2 700 emplois.

Je profite de l'occasion pour rappeler à la Haute Assemblée que si, depuis le 1^{er} janvier 1975, on a créé dans ce pays près de 500 000 postes de fonctionnaires civils et militaires, depuis le 10 mai 1981, on n'en a créé que 180 000, ce qui veut tout de même dire — je réponds à la réflexion qui a été faite tout à l'heure par votre rapporteur général — que le solde doit être mis au compte des gouvernements précédents. D'ailleurs, je n'ai pas le souvenir qu'avant on ait réussi ni que l'on ait même fixé comme objectif la stabilisation des effectifs de la fonction publique.

Nous l'avons fait ; c'était un choix difficile et, je crois, courageux. Nous l'avons fait, contrairement à ce qui a été dit aussi, sans incohérence avec la politique de recrutement du Gouvernement en 1981 et 1982, qui n'a en fait permis que de combler les besoins les plus urgents de plusieurs secteurs restés jusque-là en jachère.

Désormais, il convient de mieux répartir, en fonction des priorités de l'action gouvernementale et des besoins, les moyens en personnel de l'Etat. Cela va tout à fait dans le sens de la rationalisation et de rigueur que j'évoquais tout à l'heure.

Le Gouvernement a également recherché des économies sur les moyens de fonctionnement des administrations.

Ainsi, même si cela a échappé à votre rapporteur général, les crédits de fonctionnement courant, hors dépenses liées à l'informatique, bien entendu, qui reste un secteur prioritaire, ne sont majorés que de 3 p. 100 en moyenne, ce qui, vous en conviendrez, est un chiffre difficilement compressible.

Certaines économies, en revanche, sont propres à certains secteurs.

Ces économies ne sont généralement pas le signe d'un désengagement de l'Etat des secteurs essentiels de son intervention.

Elles tendent seulement à supprimer des aides qui, de toute évidence, sont devenues, au fil des ans, inutiles. Il est maintenant indispensable — je crois que c'est le souhait de tout le monde — d'assurer aux interventions publiques leur plus grande efficacité économique et sociale.

C'est la raison pour laquelle, par exemple, je m'étonnais tout à l'heure d'entendre votre rapporteur général déplorer la suppression de certaines aides — je pense à la provision à laquelle il a fait allusion — alors que ces concours avaient été prévus au départ comme étant temporaires et que, selon un processus bien connu dans la vie des finances publiques et dans le fonctionnement de l'Etat, le temporaire se transforme en permanent. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de déplorer le fait de revenir à la suppression de mesures qui avaient été conçues comme étant temporaires. Nous avons donc fait cet effort d'échenillage verticalement, budget par budget.

Ces aménagements ont porté sur l'énergie et les matières premières, avec, par exemple, la suppression de la subvention de l'Etat à la caisse française sur les matières premières, en raison de l'importance des stocks déjà constitués, ou encore la réduction des ressources du fonds spécial des hydrocarbures, compte tenu du bon état d'avancement de l'inventaire des ressources nationales, ou enfin l'intégration des incidences financières du contrat d'approvisionnement en gaz conclu avec l'Algérie dans les besoins de financement de Gaz de France. C'est dire que là, monsieur le rapporteur général, nous sommes un peu allés dans votre direction, en épargnant le contribuable pour faire payer le consommateur.

Mais les aménagements ont aussi concerné le secteur social avec l'harmonisation des conditions d'octroi de l'allocation aux adultes handicapés avec celles du minimum vieillesse et le secteur du logement, grâce à l'excédent du fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne, qui permet d'alléger de 7,4 milliards de francs la charge de bonification supportée par l'Etat, sans que, bien entendu, le fonds lui-même soit diminué.

Ce sont donc des économies très substantielles que le Gouvernement a effectuées.

Pourtant, grâce à une concentration de l'effort financier sur les secteurs prioritaires, aucune priorité n'a dû être abandonnée.

Il a été rappelé aussi que 1984 est la première année d'exécution du IX^e Plan. Et l'une des particularités les plus marquées de ce budget dont vous commencez aujourd'hui l'examen est de prendre étroitement en compte les programmes prioritaires définis par la loi de plan dont l'exécution bénéficiera en 1984 d'une enveloppe de 60 milliards de francs.

Sur ces 60 milliards, près de 55 sont destinés à financer des dépenses à effet incitatif direct.

Plusieurs actions concourant directement ou indirectement à la modernisation de l'appareil productif français, vont ainsi pouvoir bénéficier d'une progression moyenne de plus de 18 p. 100, c'est-à-dire d'une progression très nettement supérieure à celle de l'ensemble des masses budgétaires, qui sera limitée à 6,3 p. 100.

De cette manière, le budget n'est plus seulement un instrument à court terme; il devient, et ce pour la première fois, un véritable outil de prospection à moyen terme sur l'avenir de notre économie.

Mais voyons, si vous le voulez bien, quelles sont les grandes priorités de ce budget pour 1984. Cet examen me paraît d'autant plus nécessaire que je n'ai pas retrouvé tout à l'heure dans les explications de votre rapporteur général la mise en évidence de ces priorités.

Quatre priorités seront, en 1984, au premier rang de l'action gouvernementale.

Il y a, bien entendu, en premier lieu, l'emploi et la formation professionnelle. L'emploi demeure, pour le Gouvernement, un impératif absolu. C'est ainsi que la dotation du Fonds national pour l'emploi sera plus que doublée en 1984 par rapport à 1983, pour permettre à ce fonds de soutenir la politique de réduction du temps de travail et d'extension du travail à temps choisi.

L'Agence nationale pour l'emploi verra également ses moyens progresser très sensiblement, de même que la subvention de l'Etat à l'U.N.E.D.I.C.

Quant à l'enveloppe formation professionnelle, elle va approcher en 1984 les 14 milliards de francs, consolidant notamment le doublement du nombre des contrats emploi-formation. Au total, 800 000 jeunes vont bénéficier en 1984 d'une action de formation financée par l'Etat et ce, compte non tenu de l'effort propre des entreprises et des collectivités locales qui, dans certains cas, comme vous le savez, est loin d'être négligeable.

La seconde grande priorité, c'est la modernisation de notre industrie.

En 1984, les crédits de politique industrielle seront doublés. En outre, les dotations du fonds industriel de modernisation, auxquelles il n'a pas été fait allusion, passeront de 3 à 5 milliards de francs. En trois ans, c'est donc à un triplement des crédits consacrés à l'industrie que l'on va assister. A ce sujet je dois dire que j'ai été étonné des propos tenus par M. le rapporteur général car le budget de l'industrie est bel et bien prioritaire et ce n'est pas uniquement parce que l'Assemblée nationale a rattaché à ce budget certaines dépenses qui étaient inscrites jusque-là au budget des charges communes. Même avant cette opération, ce budget progressait de plus de 15 p. 100 dans le contexte d'un budget général qui, je le rappelle, voit ses dépenses progresser de 6,3 p. 100.

Je regrette donc un peu que l'on ait fait cette présentation tout à fait fallacieuse de ce budget de l'industrie qui est, avec celui de la recherche, le budget pilote de cet ensemble budgétaire et je crois qu'il y avait là une facilité de séance qui ne me paraît pas correspondre à la vérité ni à la réalité.

Dans ces conditions, monsieur le rapporteur, vous comprendrez mon désaccord total avec l'analyse et la présentation que vous avez faites tout à l'heure de ce projet de budget.

Je crois que jamais jusqu'à ce jour la politique industrielle n'avait bénéficié d'un tel effort financier dans ce pays; aujourd'hui, elle a, enfin, les moyens de ses ambitions, en tout cas les moyens que le Gouvernement est à même de lui donner et qui ne sont pas — chacun le sait ici, soit par expérience, soit tout simplement par lucidité — infinis.

De son côté, le secteur public et nationalisé ne restera pas en arrière: c'est de 37 p. 100 que les dotations en capital de l'Etat aux entreprises publiques, hors S.N.C.F., augmenteront.

Pour la première fois, d'ailleurs, les dotations en capital destinées aux entreprises placées sous la tutelle du ministère de l'industrie seront rattachées au budget de ce ministère,

comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, monsieur le rapporteur général. Mais encore une fois ce n'est pas à cela que se résume l'effort de l'Etat en faveur du ministère de l'industrie.

De cette manière, le secteur public et nationalisé sera à même de jouer le rôle stimulant qui doit être le sien en matière d'investissement, et donc d'emploi.

La recherche — je le rappelais il y a un instant — est la troisième grande priorité. Tout le monde, je crois, conviendra du rôle que doit jouer la recherche dans l'avènement d'une nouvelle prospérité dans notre pays.

Il ne suffit pas, monsieur le rapporteur général, de déplorer la disparition de quatre millions d'emplois dans la vieille Europe et de les opposer aux quatorze millions de créations d'emplois dans la jeune Amérique; encore faut-il, peut-être, se poser effectivement des questions très sérieuses sur l'effort de recherche qui a été accompli dans le passé. Et vous savez qu'en ce domaine, les résultats ne sont pas instantanés.

Là aussi, ce Gouvernement a su marquer la priorité et prendre la mesure du problème. Sans polémiquer inutilement — la polémique ne nous ferait progresser en rien — il ne me semble pas que tel était le cas avant le 10 mai 1981, en tout cas, si l'on observe ce qui apparaissait au travers de la réalité des inscriptions budgétaires.

M. Jean-Pierre Fourcade. C'est le blanc et le noir: le noir avant, le blanc depuis!

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Vous aurez observé, monsieur Fourcade, que j'ai été beaucoup plus nuancé et que je ne fais pas dans le funéraire! (Sourires.)

Souvenez-vous de ce qu'était le pourcentage consacré à la recherche — mais vous aurez sûrement l'occasion de vous exprimer sur ce point — en comparaison avec ce qu'il est aujourd'hui. De plus, vous n'ignorez pas qu'il s'agit d'un budget que nous avons mis sous enveloppe car nous avons estimé que c'était une dépense au moins aussi prioritaire que l'impératif de défense, par exemple. Il s'agit d'ailleurs, effectivement, par rapport aux défis que nous lance l'avenir et comme l'a rappelé tout à l'heure M. Jacques Delors, d'un véritable problème de défense.

Je pense donc que la recherche a maintenant les moyens de jouer ce rôle puisque le budget civil de recherche progressera de 15,49 p. 100 en valeur, ce qui est, bien entendu, très largement supérieur à la progression moyenne du budget de l'Etat. Cette progression de crédits s'accompagne de la création, au sein du mouvement de redéploiement dont j'ai parlé tout à l'heure, de 910 emplois, principalement de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens.

Je tiens à dire à M. Fosset que si la Cour des comptes a noté, ici et là, quelques chercheurs introuvables — et cet exemple avait, me semble-t-il, amusé tout le monde et n'était pas passé inaperçu aux yeux du Gouvernement — je ne voudrais pas pour autant — et je suis persuadé que la Haute Assemblée partagera ce sentiment — qu'à travers cet exemple tous les chercheurs français se sentent en quelque sorte mis au pilori. Nous savons qu'à côté de quelques personnes qui prennent parfois des latitudes avec la réalité, il existe, dans ce pays, un potentiel de recherche important qui constitue une de ses activités primordiales.

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Vous n'avez pas écouté jusqu'au bout.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Puisque c'est un sujet que n'a pas pu aborder tout à l'heure M. Delors — il en a abordé beaucoup — je tiens à souligner que, contrairement à ce qui est dit ici ou là, on n'assiste pas à une fuite de la matière grise française. Pour ma part, j'observe au contraire que dans certains domaines, comme par exemple l'informatique — et j'en ai eu encore la preuve la semaine dernière — j'ai plutôt, en tant que secrétaire d'Etat au budget — et les anciens responsables de ce secteur me comprendront — quelques difficultés à faire signer à l'administration des contrats pour des chercheurs étrangers. Le mouvement va plutôt dans ce sens que dans l'autre, contrairement à une crainte qui est souvent exprimée et qui, d'ailleurs, serait tout à fait justifiée si elle correspondait à la réalité.

Enfin, la dernière grande priorité de ce budget est la culture dont les crédits augmenteront de 15 p. 100 en 1984.

Tout à l'heure, M. le rapporteur général avait l'air de déplorer cette priorité donnée à la culture. Mais, là aussi, nous avons trouvé une situation de fait. Je ne parlerai ni d'héritage, ni de « matelas ». En tout cas, ce qui est certain, c'est que la culture n'était pas sur un « matelas » lorsque nous sommes arrivés au pouvoir.

Nous savons tous, si nous voulons cerner la réalité des économies modernes, que ce n'est pas simplement par la rationalité économique que l'on engendre le développement.

Notre pays souffre aussi de véritables déficiences culturelles, alors qu'en fait le progrès est un tout. Il n'est pas de société qui progresse sur le plan économique et social si elle ne progresse sur le plan culturel et vice versa. Je ne partage donc pas l'analyse de M. le rapporteur général lorsqu'il a l'air de penser qu'une priorité donnée à la culture serait en quelque sorte une contre-priorité donnée à l'économie.

Ensuite, nous poursuivons des efforts. L'octroi d'importants moyens aux quatre grandes priorités que je viens de décrire n'empêchera pas la consolidation des efforts entrepris depuis 1981.

Au nombre des budgets qui bénéficieront de cette consolidation, je veux d'abord citer celui de l'intérieur et de la décentralisation, dont je suis sûr qu'il vous préoccupe particulièrement. J'en profiterai d'ailleurs pour aborder les questions relatives aux collectivités locales — qui, à juste titre, préoccupent au premier chef cette Assemblée — pour rappeler d'abord l'importance des concours financiers de l'Etat en 1984, pour dresser ensuite un bilan partiel et provisoire de cet effort, pour tenter enfin de faire justice des doutes de certains quant à la volonté du Gouvernement de mener à bien son programme de transfert de compétence.

En 1984, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales passeront de 118,4 milliards de francs à 129,2 milliards de francs, soit une augmentation de plus de 9 p. 100 par rapport à l'année 1983.

Les subventions sectorielles — qu'elles soient de fonctionnement ou d'équipement — représentent une forme d'aide traditionnelle de l'Etat aux collectivités locales, que vous connaissez bien. Elle représenteront l'année prochaine une somme de 15,5 milliards de francs.

Ensuite, viennent les subventions globales, c'est-à-dire principalement la dotation globale de fonctionnement, le fonds de compensation de la T. V. A. et la dotation globale d'équipement qui laissent une grande liberté d'action aux collectivités locales. La progression des crédits n'est pas critiquable.

La dotation globale d'équipement s'établit à hauteur de 3,4 milliards de francs, soit une augmentation de 30 p. 100 par rapport à 1983, s'agissant des autorisations de programme, et de plus de 135 p. 100 en ce qui concerne les crédits de paiement. Cette dotation, qui a vocation à regrouper, à terme, l'ensemble des subventions spécifiques d'investissement jusqu'alors accordées par l'Etat opération par opération, permet aux collectivités locales d'affecter librement les sommes qu'elles reçoivent au financement des équipements de leur choix.

Cette réforme importante, comme vous le savez, se fait en trois ans. En 1983, 20 p. 100 en moyenne des dotations ministérielles ont été globalisées. Pour 1984, le projet de loi de finances tient compte d'une deuxième tranche d'intégration des crédits de subventions spécifiques en dotation globale d'équipement afin de porter le taux de globalisation de ces crédits à 60 p. 100 en moyenne.

Le fonds de compensation pour la T. V. A. s'élèvera en 1984 à 9,5 milliards de francs, soit une progression particulièrement rapide de 18 p. 100 par rapport à 1983.

La dotation globale de fonctionnement qui est alimentée par un prélèvement sur les recettes nettes de T. V. A. de l'Etat, et représente le tiers environ des ressources des communes, représentera, en 1984, 62,7 milliards de francs, soit une augmentation de près de 7 p. 100 par rapport à la dotation de 1983, c'est-à-dire plus que la hausse des prix prévue par le Gouvernement.

La dotation globale de décentralisation, qui est un transfert de ressources fiscales de l'Etat, constitue le troisième type de concours de l'Etat aux collectivités locales.

Il s'agit là — comme nous nous en sommes expliqués devant votre commission des finances — de financer à 100 p. 100 les charges nouvelles résultant des transferts de compétence.

Je crois savoir que c'est cette partie des finances locales qui préoccupe le plus, à tort, un certain nombre d'élus.

En 1983, la décentralisation s'est opérée au profit des communes, désormais compétentes en matière d'élaboration des documents d'urbanisme depuis le 1^{er} octobre, et au profit de régions, qui disposent, depuis le 1^{er} juin 1983, de la maîtrise de la formation professionnelle.

Cette opération de transfert a été financée à hauteur de près de 3 milliards de francs par un transfert de fiscalité qui concerne les cartes grises, et par le versement d'une dotation budgétaire différentielle.

En 1984, l'ensemble des charges transférées représente 20 milliards de francs. Ces charges sont exactement compensées par des recettes d'un montant équivalent, qui sont constituées pour 7 milliards de francs par le transfert du produit de la vignette, pour 4 milliards de francs de droits de mutation et pour le reste, c'est-à-dire la différence très exacte, par la dotation globale de décentralisation et un prélèvement sur la plus-value fiscale dont bénéficient les départements en raison de la réduction de la durée d'exonération de la taxe foncière des propriétés bâties.

Cet exposé montre l'ampleur de l'effort financier de l'Etat en faveur des collectivités locales, notamment dans le cadre de la décentralisation.

En deux ans, le chemin qui a été parcouru est remarquable. Il n'est pas temps encore de faire un bilan ; celui-ci est prévu par la première loi de décentralisation, qui précise qu'il aura lieu au terme des transferts de compétences. D'ores et déjà, une commission, composée d'élus et présidée par un magistrat de la Cour des comptes, est chargée de veiller à l'exacte application des principes de compensation.

Toutefois, je voudrais m'arrêter un bref instant sur le chemin parcouru depuis mai 1981.

Globalement, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales ont augmenté de près de 15 p. 100 en francs constants, je dis bien « en francs constants », de 1981 à 1983, et de 40 p. 100 en francs courants, avec une inflation notablement inférieure à celle d'avant 1981.

La dotation globale de fonctionnement a progressé de 22 p. 100, le fonds de compensation de la T. V. A. de 30 p. 100. Je ne parle pas des ressources de la décentralisation de 1981 : elles n'existaient pas, sauf peut-être à titre de promesse.

Je ne mentionne enfin que pour mémoire ce que j'appellerai les « gestes financiers » que le Gouvernement actuel a fait en faveur des collectivités locales : prise en charge des frais de fonctionnement de la justice par l'Etat, prise en charge des contingents de police, prise en charge des frais de logement des instituteurs, création d'une dotation culturelle, etc. Tout cela représente plus de 3,3 milliards de francs.

Les engagements du Gouvernement, dans le domaine de la décentralisation comme dans les autres, sont donc tout à fait clairs et fermes.

Le Gouvernement, nous semble-t-il, n'a pas faibli dans sa volonté de mettre en œuvre complètement son plan de transfert de compétences. La loi du 2 mars 1982, totalement appliquée, est désormais une étape dépassée.

Cette année, en janvier et en juillet, deux lois relatives à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ont été adoptées ; les transferts de compétences prévus par la loi du 7 janvier sont déjà entrés dans les faits.

Ces choix s'inscrivent eux-mêmes dans une perspective globale que le IX^e Plan illustre par la définition d'un programme prioritaire d'exécution qui s'intitule : « Réussir la décentralisation ».

Cette réforme, effectuée en deux ans, a été maîtrisée. La mise en œuvre de la dotation globale d'équipement en 1983 a, certes, connu quelques difficultés d'application, mais le Gouvernement les a aplanies en versant un crédit exceptionnel de 100 millions de francs et en écrétant les recettes des départements très favorisés par rapport à l'ancien système.

Les mécanismes de répartition de la D.G.E. seront eux-mêmes amendés avant la fin de la présente session parlementaire.

C'est avec le même souci de perfectionnement que le conseil des ministres a examiné, le 16 novembre, un projet de modification de la dotation globale de fonctionnement.

Quant au transfert de compétences en matière d'aide sociale, qui provoque quelques mouvements d'inquiétude, je voudrais contribuer dès maintenant à éclaircir le débat.

L'année 1984 sera celle du transfert de l'aide sociale.

A ce propos, vous avez cité, monsieur le rapporteur général, une diminution de 20 p. 100 concernant le budget du ministère de la santé, sans préciser qu'elle était due à un transfert de compétences. Là aussi, permettez-moi de penser que, pour le moins, votre présentation n'était pas tout à fait objective !

Je rappellerai d'abord que les barèmes d'aide sociale, qui datent de 1955, seront révisés ; à ce titre, le Gouvernement prendra en charge les 130 millions de francs de surcoût de cette opération, qui n'avait que trop attendu. Les départements ne supporteront aucune charge à ce titre.

Je rappellerai encore que l'Etat, dès le 1^{er} janvier 1984, paiera directement, c'est-à-dire sans le décalage de deux ans que déplorent depuis longtemps tous les élus départementaux, ses compétences en matière sociale. Cet effort, qui représente plus de 1,4 milliard de francs, justifie un étalement sur douze ans des remboursements attachés aux dépenses engagées en 1983 par les départements.

S'agissant de la mise en œuvre pratique de la décentralisation des compétences sociales dans les départements, les problèmes de trésorerie que pourraient connaître quelques départements seront réglés au mieux.

M. Christian Poncelet. Monsieur le secrétaire d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Poncelet, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Christian Poncelet. Vous soulevez, monsieur le secrétaire d'Etat, un point important et, bien sûr, je ne veux pas engager une polémique avec vous sur ce sujet.

En ce qui concerne les transferts de compétence en matière sociale, il y a une très grande inquiétude. Nous pourrions faire les comptes et je pourrais vous citer un cas concret. Il existe une grande distorsion dans la plupart des départements — j'ai pris la précaution de consulter beaucoup de mes collègues présidents de conseil général à quelque tendance qu'ils appartiennent — entre le montant des ressources transférées — vignettes, moitié du produit des frais de mutation — et le total des dépenses transférées. On nous dit que cela sera compensé par la dotation globale de décentralisation. Je n'en suis pas convaincu, mais peut-être allez-vous me le confirmer.

Il y a aussi un autre phénomène : les dépenses sociales sont très évolutives et leur courbe est exponentielle. Le produit de la vignette vu sur les trois derniers exercices est étale. Ce creux d'origine va s'élargir et je crois que là nous aurons un problème.

Par ailleurs, le produit de la vignette sera perçu en novembre 1984. Comment allons-nous assurer le financement d'ici à cette date, indépendamment bien sûr du remboursement en douze ans de la dette de 1983 ?

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'est exactement à cela que je faisais allusion, monsieur le sénateur. Le Gouvernement se préoccupe — je l'ai annoncé à l'Assemblée nationale à la fin de la discussion des articles rattachés — de mettre en place un dispositif d'avance de trésorerie aux départements. Effectivement, le vrai problème, c'est que les dépenses commencent dès le 1^{er} janvier et que les recettes ne viennent qu'en fin d'année. Un mécanisme d'avance sera mis en place ; il sera neutre financièrement pour les départements et pour l'Etat. Ce problème ne nous a pas échappé.

Quant à dire que l'on transfère des dépenses dont la croissance est exponentielle et des ressources dont la croissance ne l'est pas, je voudrais rappeler une chose qui me paraît tout à fait élémentaire. La décentralisation, ce n'est pas fait pour nourrir l'irresponsabilité, c'est plutôt l'inverse. La volonté essentielle du législateur, en tout cas celle du Gouvernement, lorsqu'il s'agit de décentralisation, c'est de responsabiliser. Il faudra donc — j'en parle en connaissance de cause — que les élus prennent aussi en main la maîtrise des dépenses sociales. C'est ce que je suis en train de faire dans mon département. Il ne s'agit pas non plus de perpétuer un système dans lequel, finalement, tout le monde était irresponsable. Parce que l'Etat compensait la plus grande partie, les élus pensaient pouvoir, sans grande crainte, générer des dépenses ; l'Etat, avec le

sentiment que tout cela était bien loin pour lui, prenait des décisions réglementaires dont il ne portait pas directement la charge. L'avantage de la décentralisation va être la « responsabilisation », et je ne vois pas pourquoi les élus locaux auraient à la craindre.

A ce titre, la remarque que vous avez faite tout à l'heure, monsieur le rapporteur général, m'a profondément surpris. Vous avez dit : vous nous transférez les dépenses mais aussi la charge de voter l'impôt. Il n'y a pas de responsabilité irresponsable. Vous avez fait allusion à la vignette en disant : c'est très bien, mais ce sont les élus locaux qui porteront la responsabilité. Monsieur le rapporteur général, dans la mesure où les élus locaux auront le pouvoir, il est normal qu'ils en portent la responsabilité. Je pense qu'aucun élu ne craint de faire voter des impôts lorsque, en face, il peut afficher des réalisations ou faire des choix différents. En tout cas, ils assument la responsabilité pleine et entière, au sens politique et noble du terme, devant leurs mandants.

Un système aux termes duquel l'Etat donnerait en quelque sorte aux élus nationaux la charge de voter l'impôt et aux élus locaux la charge d'ordonnancer les dépenses me paraîtrait tout à fait contraire au vœu que vous exprimiez dans votre conclusion, monsieur le rapporteur général, parlant de « déresponsabilisation », de « médiocratisation ». Il faudrait, là aussi, avoir une doctrine et ne pas en changer au fil du discours selon que cela convient ou non.

Monsieur le sénateur, ayant pris devant vous l'engagement de mettre en place un mécanisme d'aide à la trésorerie, je ne vous aurai sans doute pas convaincu entièrement, mais je vous aurai peut-être quelque peu rassuré. C'est vrai que se pose là un vrai problème et que sans les mesures prises, des départements risqueraient de se trouver en rupture de trésorerie. Il est inutile d'attendre d'en arriver là pour prévenir. Mieux vaut prévenir que guérir ; c'est ce que va faire le Gouvernement.

Je rappelle donc que, dès le 1^{er} janvier 1984, l'Etat paiera directement, sans le décalage de deux ans.

S'agissant de la mise en œuvre pratique de la décentralisation des compétences sociales dans les départements, ce problème de trésorerie sera donc réglé au mieux et vraisemblablement au moyen d'un compte d'avance. C'est là, je crois, mesdames, messieurs les sénateurs, une preuve de plus de la détermination du Gouvernement de mener à bien, dans un des domaines les plus essentiels de la législation, ses choix, qui engagent de manière irréversible l'avenir de notre pays.

Mais il y a aussi l'éducation nationale. Elle sera le principal bénéficiaire de la redistribution des emplois, quasi exclusivement pour l'enseignement.

Ses deux priorités seront la mise en œuvre de la loi d'orientation des universités à la rentrée de 1984 et l'enseignement professionnel et technologique, dont le retard est progressivement comblé.

M. le ministre de l'économie et des finances rappelait tout à l'heure dans quel état se trouvait notre pays sur le plan de la formation. Là aussi, quelles que soient les différences et les appréciations portées, nous pouvons au moins être tous d'accord pour reconnaître que la formation des hommes est le premier investissement auquel doit sacrifier notre pays. Monsieur le rapporteur général, puisque vous avez été, tout au long de votre exposé, friand de comparaisons internationales, je suppose qu'il ne vous aura pas échappé que dans les pays que vous citez en exemples, les résultats de la formation sont très supérieurs à ce qu'ils sont chez nous. L'un explique sans doute beaucoup l'autre. Nous serons donc tous d'accord sur cet objectif.

Il y a enfin la défense. Je n'en parlerai pas longuement parce que votre rapporteur général a dit sur ce sujet des choses que je ne saurais contester. Je lui préciserai simplement que, contrairement aux craintes qu'il semblait exprimer, le collectif budgétaire de 1983 comportera des inscriptions de crédits au titre de la défense nationale. Les inscrire d'ores et déjà au budget de 1984 serait, me semble-t-il, préjuger l'évolution de la situation, ce qui ne serait pas sans poser quelques problèmes. Pour 1983, nous veillerons à ce que les inscriptions nécessaires soient faites. Il va de soi que si, hélas, la réalité internationale exigeait qu'il en soit de même en 1984, le Gouvernement prendrait ses responsabilités, comme il le fait pour 1983.

Nous avons cherché à mieux répartir, au moyen d'une fiscalité plus juste, l'effort rendu nécessaire par le redressement, et c'est ce volet que je vais aborder maintenant avec vous.

La préparation de ces mesures fiscales a été marquée par un flot de commentaires plus ou moins bienveillants et qui ne correspondaient pas toujours à la réalité. Je voudrais, par-delà la polémique, essayer de rappeler ce que contient exactement le projet qui vous est proposé.

La véritable réforme fiscale qui est mise en place depuis 1981 permet d'assurer une plus grande équité dans la répartition de l'impôt, contrairement à ce qui a été dit, de renforcer l'efficacité de notre économie, de mieux assurer la transparence des revenus et de parfaire le dispositif de lutte contre la fraude.

Pour mieux présenter les dispositions du projet de loi, je me permettrai de rappeler l'important travail législatif qui a été accompli depuis deux ans et demi.

Parlons tout d'abord de la recherche d'une plus grande équité. En matière d'impôt sur le revenu — vous l'avez rappelé, monsieur le rapporteur général — le barème applicable en 1984 sera, comme en 1982 et 1983, exactement indexé sur l'évolution des prix. C'est un effort considérable — vous ne l'ignorez pas — qui coûte au budget de l'Etat 14 milliards de francs. Voilà qui donne sa véritable dimension au prétendu matraquage fiscal dont on nous a beaucoup parlé. Voilà qui nous éloigne aussi, monsieur le rapporteur général, de la pratique du septennat précédent durant lequel cette indexation intégrale n'a jamais été pratiquée. Ainsi, en sept ans, la tranche d'imposition à 30 p. 100 avait été relevée de 20 p. 100 de moins que l'inflation. Lorsque vous parliez tout à l'heure d'inégalité, vous auriez pu avoir ces pratiques présentes à la mémoire et vous rendre compte que la situation actuelle n'est pas le produit du hasard. C'est d'ailleurs comme cela que, année après année, sous le septennat précédent, les revenus moyens ont supporté une augmentation insidieuse et considérable de leur imposition. Je suis sûr que, pour certaines tranches, on peut faire la démonstration qu'elle était supérieure à celle qui résulte de la surtaxe que nous avons instaurée cette année.

Mesdames et messieurs les sénateurs, vous me permettez simplement de dire que les procédés employés par ce Gouvernement paraissent plus francs. On ne dit pas aux contribuables qu'on ne les taxe pas, on ne se contente pas de sous-indexer l'évolution du barème pour les taxer sans le leur dire; on indexe le barème à concurrence de l'évolution des prix, puis on annonce un chiffre. La vérité ainsi que la clarté y gagnent.

M. Henri Duffaut. Et l'honnêteté aussi !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur le sénateur, ces mots constituent un jugement de valeur que je ne me permettrai pas de présenter devant la Haute Assemblée.

Mais cette mesure d'équité n'est pas la seule ! On peut également citer : l'actualisation de la décote qui allège l'impôt des personnes ayant un revenu voisin du Smic; l'amélioration du régime de déduction des frais de garde des jeunes enfants; le perfectionnement des abattements de 10 p. 100 dont bénéficient les retraités. Toutes ces mesures assurent à la grande majorité des contribuables une stabilité de leur imposition en valeur réelle et allègent l'impôt des personnes ayant la situation la plus modeste.

Monsieur le rapporteur général, vous avez rappelé — et vous avez eu l'air de le déplorer — que seuls 15 millions de foyers fiscaux sur 22 millions paient l'impôt direct, mais c'est vrai. Je n'ai pas très bien compris quelles étaient vos propositions à cet égard; il ne me semble pas non plus que la commission des finances ait déposé des amendements à l'article 2 du projet de loi de finances. Nous essayons de faire une chose très simple : nous essayons de faire en sorte que ceux dont les moyens sont très réduits, que ceux qui, de manière certaine, sont les plus mal lotis de notre société ne soient frappés par la fiscalité directe.

On pourrait effectivement rêver d'un système où l'on ferait payer les pauvres, mais il ne me semble pas que c'est dans cette voie que s'oriente notre Gouvernement. Je n'ai pas très bien compris ce que vous reprochiez à ce système.

J'ajoute que, lorsque vous avez dit que, chez nous, l'impôt direct était moins lourd, vous auriez dû dire : beaucoup moins lourd. M. Jacques Delors a d'ailleurs rappelé quelques chiffres et il s'est livré à quelques comparaisons avec notre voisin du Nord.

Dans ces conditions, ce budget me paraît renforcer l'effort des deux précédents; je vous rappelle à cet égard l'exonération de taxe d'habitation accordée l'an dernier à 1 800 000 personnes âgées ou veuves de condition modeste ainsi que l'instauration d'un taux super-réduit de T.V.A. sur la plupart des produits alimentaires.

Sur cette base de sincérité et d'équité, le Gouvernement considère qu'il peut demander un effort de solidarité modéré à des contribuables qui, eux, ne sont pas dans le besoin.

Je veux parler, bien sûr, de cette majoration progressive conjoncturelle qui a déchaîné les passions et qui, si j'ai bien compris, continue à le faire. Force est de constater qu'elle ne concernera que 1 900 000 contribuables sur 22 millions de foyers fiscaux. Cette majoration ne s'applique donc qu'à une petite minorité de nos concitoyens.

Avec un taux de 5 p. 100 lorsque l'impôt est inférieur à 30 000 francs et de 8 p. 100 au-dessus, elle demande un effort bien plus modeste que celui qu'avaient entraîné cette année l'emprunt obligatoire et la majoration de 7 p. 100 destinée au financement de l'U.N.E.D.I.C.

Le Gouvernement a toutefois été sensible aux observations qui lui ont été faites à propos du phénomène de ressaut qui apparaissait autour de 20 000 francs d'impôt et il a accepté devant l'Assemblée nationale un dispositif qui résout mieux le problème.

La recherche d'une plus grande équité nous a conduit également à proposer une nouvelle forme d'incitation pour l'économie d'énergie, l'acquisition de la résidence principale et l'assurance vie.

Au lieu de déduire ces dépenses du revenu imposable, les contribuables pourront, dès l'an prochain, bénéficier d'une réduction d'impôt calculée à un taux uniforme égal à 25 p. 100.

Comme le compte d'épargne, en actions, ces réductions d'impôt seront donc égales pour toutes les personnes acceptant d'engager la même dépense, quels que soient leurs revenus.

Plus équitable et plus économe des finances publiques — et j'insiste également sur ce point car les chiffres sont incontestables — ce dispositif assurera au plus grand nombre de personnes intéressées un avantage fiscal supérieur à celui dont ils bénéficient actuellement. Il ne s'agit donc pas, là non plus, me semble-t-il, d'une mesure de « matraquage ».

Mais la recherche d'une plus grande justice supposait, bien entendu, l'aménagement de la fiscalité des patrimoines.

La loi de finances pour 1982 a marqué une avancée décisive en la matière, en créant un impôt sur les grandes fortunes.

Cette innovation a été très bien accueillie dans l'opinion qui comprend parfaitement que la disposition d'un patrimoine important est un élément de la capacité contributive.

Pour des raisons que je ne développerai pas, l'impôt sur les grandes fortunes est même devenu l'impôt le mieux accepté par nos concitoyens.

Bien entendu, l'imposition du patrimoine ne doit pas avoir pour conséquence de dissuader le développement économique. C'est la raison pour laquelle le paiement de l'impôt dû au titre de l'outil de travail avait été différé jusqu'à 1985. Il vous est proposé d'exonérer définitivement ces actifs, tels qu'ils sont définis pour l'assiette de l'impôt sur les grandes fortunes. Monsieur le rapporteur général, je voudrais vous rappeler — car vous nous avez dit tout à l'heure que nous nous étions enfin rendus aux raisons du Sénat — que cet impôt sur l'outil de travail n'avait jamais été perçu.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Il avait été proposé à plusieurs reprises.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Nous ne l'avons jamais perçu !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Heureusement !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Nous avons annoncé un dispositif qui, selon nos évaluations, en toute hypothèse, même dans sa version primitive, permettait à ceux qui avaient investi de n'avoir pas grand chose à payer ! On en a donc fait une présentation tout à fait caricaturale et je regrette qu'on se laisse parfois emporter par l'élan de la démonstration.

En outre, il ne saurait être question de profiter de l'inflation pour étendre cet impôt au-delà de son champ d'application initial. Les limites du barème seront donc relevées de 6 p. 100, chiffre qui correspond approximativement au taux de progression des actifs.

L'imposition des successions et donations heurtait gravement l'équité en soumettant la transmission en ligne directe à des droits ne tenant pratiquement pas compte de l'importance du patrimoine transmis.

Le patrimoine reçu en franchise d'impôt était resté, de 1974 à 1981, au même niveau de 175 000 francs — et j'insiste sur ce chiffre — il a été relevé une première fois à 250 000 francs en 1982. Ce seuil sera porté par ce présent projet de loi de finances à 275 000 francs.

Cet allègement pour les petites successions, complété par un alourdissement modéré pour les très grands héritages, constitue le dispositif.

Ainsi, le taux de 30 p. 100 ne s'appliquera qu'au-delà de 3 400 000 francs par part. Celui de 35 p. 100 à partir de 5,6 millions de francs et celui de 40 p. 100 à partir de 11 200 000 francs.

Ce dernier taux, qui reste sensiblement inférieur à ceux qui sont prévus en ligne collatérale ou entre non-parents, ne concernera que deux ou trois cents successions par an.

Monsieur le rapporteur général, il est d'ailleurs très comparable à celui prévu en Allemagne fédérale, aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne, pays qui ne se caractérisent pas par une fiscalité que l'on pourrait qualifier de « collectiviste ».

En outre, diverses anomalies, qui étaient pour certains autant de moyens de se soustraire à l'impôt, pourront être corrigées en 1984.

L'abattement absolument injustifié de 40 p. 100 sur la valeur des bijoux déclarée aux compagnies d'assurance sera supprimé. En outre, l'abattement de 75 p. 100 sur la valeur des parts de groupements fonciers agricoles et des terres données en bail à long terme sera ramené à 50 p. 100 au-delà de 500 000 francs par héritier, c'est-à-dire qu'il reste encore un avantage car l'on est pratiquement au double de ce qui est retenu pour les autres formes de succession.

En contrepartie, les salariés recevant en donation l'entreprise où ils travaillent bénéficieront chacun d'un abattement de 30 000 francs au lieu de 10 000 francs.

Quant aux héritiers qui reprennent une entreprise, ils pourront étaler sur quinze ans, au lieu de dix, le paiement des droits. Or, monsieur le rapporteur général, vous n'avez fait aucune allusion à ces facilités inscrites dans l'exposé des motifs de l'article 18 du projet de loi de finances. Cette disposition, qui comportera un différé de paiement de cinq ans, relève du pouvoir réglementaire, mais je tenais à vous en informer car elle témoigne de notre volonté de contribuer, plus efficacement que nos prédécesseurs, au développement de l'économie française.

On s'est souvent plaint de l'impossibilité de transmettre les patrimoines industriels. Cette disposition, qui n'a pas été prise pendant vingt-trois ans, répond à ce souci et je me permettrai de le signaler à la Haute Assemblée car j'ai pu observer que, si le Gouvernement ne le faisait pas, personne ne le ferait à sa place !

En ce qui concerne le renforcement de notre économie, et tel est bien le deuxième objectif de la réforme entreprise depuis le 10 mai 1981, je noterai d'abord l'encouragement à l'épargne de longue durée qui a pris des formes multiples.

La création du compte d'épargne en actions, comme celle du Codévi, la déductibilité des dividendes versés aux actions nouvelles ont déjà montré le souci du Gouvernement d'orienter l'épargne vers l'industrie. Elles sont complétées cette année par l'aménagement du régime des comptes courants d'associés, qui encouragera les dirigeants à transformer en fonds propres leurs apports financiers, ainsi que par l'aménagement du régime fiscal des fonds communs de placement à risque.

Concernant les obligations, notre effort a été marqué par le maintien du taux de prélèvement libératoire à 25 p. 100 et par le passage de 3 000 à 5 000 francs de la déduction sur les intérêts reçus.

L'ensemble de ces dispositions, auxquelles vous n'avez pas cru non plus devoir faire allusion, n'aura pas été sans effet sur le développement du marché financier, notamment du marché obligataire.

Mais le développement de l'économie passe aussi par la modernisation de l'appareil productif, c'est-à-dire par la création de petites et moyennes entreprises et par l'investissement productif.

Après avoir exonéré de moitié l'impôt sur les bénéfices les entreprises nouvelles, il vous est proposé de leur accorder l'exonération totale pendant les trois premières années.

Cette exonération viendra renforcer l'exonération d'impôts locaux que peuvent, depuis peu, décider les collectivités locales.

Ces deux mesures d'exonération confirmeront l'intérêt que les pouvoirs publics ont déjà manifesté à la création d'entreprises, notamment en mettant en place les centres de formalité et en prévoyant des congés création d'entreprise.

Afin de favoriser l'investissement, le Parlement a accepté l'an dernier un amortissement exceptionnel pour les biens d'équipement, et il a adopté un crédit d'impôt de 25 p. 100 sur l'accroissement des dépenses de recherche.

A cet effort considérable, le budget 1984 pourra ajouter un aménagement de la fiscalité des brevets rendant plus attractive leur concession, et c'est ce qui a été fait en première lecture devant l'Assemblée nationale.

La modernisation de l'économie passe enfin par le développement de l'économie sociale, qui a été favorisée par la loi que vous avez votée à la session de printemps.

Dans le dernier budget, un allègement de taxe sur les salaires et de taxe sur la valeur ajoutée avait été accordé aux associations sans but lucratif.

Cet effort est complété par celui qui est fait en vue de développer les dons aux œuvres ou aux associations reconnues d'utilité publique ; leur déductibilité, qui avait été relevée de 1 p. 100 à 3 p. 100 du revenu, passera à 5 p. 100 si le Parlement adopte le projet de loi.

Par ailleurs, une exonération d'impôt sur les sociétés est prévue pour les coopératives ainsi que l'extension à leur profit du régime d'un compte d'épargne en actions.

Naturellement, ces mesures favorables au développement des entreprises — et sur lesquelles je note une fois encore que rien n'a été dit ! — qui compensent les relèvements de droits prévus par ailleurs dans le projet de loi de finances, perdraient de leur efficacité si les prélèvements au profit des collectivités locales augmentaient excessivement.

Le problème principal est donc constitué par la taxe professionnelle, que les maladroites et les hésitations de nos prédécesseurs ont rendu incompréhensible et insupportable.

Les dispositions nécessaires à la limitation, en 1984, de la charge que fait peser cet impôt seront inscrites, si c'est nécessaire, dans un collectif de printemps.

Ainsi sera tenu l'engagement qu'a pris M. le Président de la République à l'égard de cet impôt, qui appelle bien entendu des évolutions plus importantes à terme. Il s'agit enfin de parfaire le dispositif visant à améliorer la transparence fiscale et à lutter contre les iniquités en la matière.

En dehors de la réforme de la fiscalité agricole, les dispositions figurant dans le projet de loi de finances pour 1984 peuvent sembler de faible portée. En fait, elles viennent compléter tout un dispositif adopté ces deux dernières années pour réprimer la grande fraude.

Je vous rappellerai simplement les différentes mesures tendant à lutter contre l'anonymat, notamment la levée de l'anonymat des transactions sur l'or.

La grande fraude fiscale repose également sur l'existence de paradis fiscaux, sur lesquels s'appuient sociétés ou particuliers ayant des activités internationales.

Les dispositions votées par le Parlement pénalisent le recours à des sociétés écrans situées dans ces pays qui ont une fiscalité allégée et qui n'ont pas conclu de convention de coopération administrative avec la France.

Pour le budget de 1984, le Gouvernement vous propose trois nouvelles mesures : tout d'abord, l'extension du droit de communication aux exploitants et organismes agricoles qui rendra plus efficace le contrôle de cette activité ; ensuite, le paiement obligatoire par chèque ou par carte de crédit, pour toute transaction supérieure non pas à 5 000 francs — comme le prévoyait initialement le projet de loi de finances — mais à 10 000 francs, comme l'a adopté l'Assemblée nationale, avec l'accord du Gouvernement ; enfin, la possibilité d'évaluer d'office les revenus fonciers qui donnera en cette matière des possibilités de contrôle équivalentes à celles qui existent pour les bénéfices industriels et commerciaux ou non commerciaux.

La volonté d'assurer une égale transparence de tous les revenus rendait nécessaire un réexamen attentif des conditions d'imposition des exploitants agricoles.

Alors que 300 000 agriculteurs environ tiennent une comptabilité, seuls 60 000 d'entre eux sont imposés sur un revenu comptable.

Cette situation était d'autant moins acceptable que le mode d'imposition des petits exploitants, le forfait collectif, rend très imparfaitement compte de la réalité de leur revenu individuel.

Il est donc apparu indispensable au Gouvernement d'accélérer le mouvement des exploitants vers une imposition réelle en abaissant la limite du forfait à 450 000 francs en 1986, puis à 380 000 francs en 1988. A cette échéance, la moitié des agriculteurs sera soumise à un régime réel d'imposition.

Cette évolution sera facilitée par la mise en place d'un régime très simplifié, fondé sur l'enregistrement journalier des recettes et des dépenses, qui fera l'objet d'une concertation approfondie avec la profession.

La comptabilité, qui pourra être tenue par les exploitants eux-mêmes, leur donnera une connaissance précise de leurs revenus et de leurs charges. Elle jouera ainsi un rôle pédagogique auquel tiennent particulièrement certaines organisations syndicales et elle aidera à une meilleure gestion des exploitations.

Comme l'avait relevé un récent rapport du conseil des impôts, le régime d'imposition méritait des aménagements afin de le rendre plus équitable. C'est à cette fin que le système des avances aux cultures, qui constituait un avantage injustifié, contraire aux règles comptables générales — cela a été dit dans le rapport Laxan qui a été publié en mai 1981, et donc élaboré avant cette date — sera supprimé et que les exercices comptables seront encadrés et harmonisés.

Il n'a sûrement pas échappé au Sénat que, devant l'Assemblée nationale, le Gouvernement a déposé lui-même un certain nombre d'amendements qui donnent à ces mesures un caractère tout à fait acceptable pour l'immense majorité des professionnels concernés, s'agissant notamment de l'imposition de la réintégration des avances aux cultures ou des problèmes liés à la date de clôture de l'exercice comptable.

D'un autre côté, l'agriculture est marquée par l'existence de productions pour lesquelles les stocks ont une vitesse de rotation particulièrement lente. Il vous est proposé de réviser leur régime d'imposition afin d'éviter la taxation de bénéfices non disponibles et non pas, comme vous l'avez dit, monsieur le rapporteur général, de taxer le capital.

La recherche d'une plus grande transparence ne deviendrait pas une réalité si les administrations financières ne menaient pas, en permanence, une action sereine et déterminée.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, l'essentiel de ce que je tenais à vous exposer au seuil de cette discussion, s'agissant de la fiscalité, de l'évolution des principales dépenses et des priorités.

J'avoue — ce sera ma conclusion — que j'ai été saisi d'un étonnement très fort lorsque, tout à l'heure, j'ai entendu votre rapporteur général qualifier ce budget de « réactionnaire » mais, une fois passé mon premier moment de surprise, j'ai été envahi par un secret espoir, celui de voir, au fil de la discussion budgétaire, les propositions du rapporteur général m'aider, je n'en doute pas, à transformer ce budget « réactionnaire » en un budget « progressiste ». (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Maurice Blin, rapporteur général. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je ne veux pas prolonger ce débat ni surtout envenimer une polémique qui n'a pas sa place ici. Je vous répondrai simplement, monsieur le ministre, sur quatre points que vous avez évoqués.

D'abord, si vous n'avez pas eu connaissance du rapport de la commission des finances du Sénat avant ce matin à dix heures, c'est tout simplement parce que celle-ci n'a eu elle-même connaissance que samedi, en matinée, des travaux définitifs de l'Assemblée nationale. Nous nous sommes réunis en commission jusqu'à cinq heures et demie. Nous ne pouvions faire plus vite. Ce n'est pas notre faute si les délais entre les travaux de l'Assemblée nationale et ceux du Sénat sont si courts.

Quant au fond, je ferai quatre mises au point à la fois sobres et chiffrées. Il y a débat public, je le reconnais, concernant le montant de la dette extérieure. Monsieur le ministre, nul ne peut contester, même pas vous, que la dette extérieure de la

France entre 1981 et 1983 a doublé en dollars et triplé en francs. C'est le résultat arithmétique des trois dévaluations subies par notre monnaie. En outre, aussi longtemps que notre balance des paiements sera déficitaire — et elle l'est très lourdement — la France sera dans l'incapacité absolue de se désendetter.

Par ailleurs, M. le secrétaire d'Etat vient d'y revenir, j'affirme, avec l'I.N.S.E.E., que l'établissement des impôts directs en France est le plus inégalitaire qui soit...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Ce n'est pas vrai !

M. Maurice Blin, rapporteur général. ... et que les mesures de surtaxe progressive vont aggraver cette inégalité au sein de la fiscalité française. Là aussi, l'arithmétique le dit et personne ne peut le contester.

Enfin, à propos de l'indice de la production industrielle, vous avez cru pouvoir dire, monsieur le ministre, qu'il était en augmentation. Tout dépend par rapport à quelle date. Voici les chiffres : 1979, 133 ; 1980, 133 ; 1981, 131 ; 1982, 127 ; 1983, 131. Certes, c'est un progrès par rapport à 1982, où nous étions à l'indice 127, mais c'est une évidente stagnation par rapport à 1981 où nous étions déjà à 131.

Je n'en dis pas plus puisque, pendant trois semaines, nous pourrions débattre très longuement des problèmes évoqués en particulier par M. le secrétaire d'Etat. Son exposé, lui non plus, n'a pas manqué d'ombres ; je n'ai pas le temps ce soir de vous éclairer mais je compte sur mes collègues pour le faire. (Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., de la gauche démocratique, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le rapporteur général, je vous donne acte de ce que vous avez travaillé très vite. Mais je faisais référence aux propos dont la presse s'est fait l'écho. Vous n'aviez pas attendu vendredi pour exposer votre sentiment sur le budget. Or, quand un responsable politique dit de l'économie de son pays qu'elle est « en rémission », cela fait réfléchir.

Au sujet de la période 1980-1983, en voilà assez d'entendre parler des trois dévaluations ! Chacun sait que, le sort des urnes avait été contraire ; il aurait bien fallu combler le différentiel d'inflation entre le franc et le deutsche Mark, compte tenu qu'entre les deux pays était apparue une différence de hausse des prix considérable. Par conséquent, nous imputer les trois dévaluations n'est pas logique lorsqu'on regarde les chiffres et que l'on sait ce qu'a été l'évolution respective des prix entre 1979 date de création du Fonds monétaire européen, et mai 1981.

M. Tony Larue. Très bien !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Selon vous, notre impôt serait inégalitaire. Pourquoi ? vous ne le dites pas. Est-ce parce qu'il fait payer trop ceux qui sont en haut du barème ou pas assez ceux qui y sont au bas ? Je n'ai pas bien compris ce que vous entendiez par là.

Enfin, pour ce qui est de la production industrielle, monsieur le rapporteur général, vous avez parlé, dans votre exposé, de régression durant cette dernière année et c'est ce qui m'a amené à vous rappeler le chiffre de progression entre les deux trimestres.

Que le niveau de la production industrielle soit le même qu'en 1981, comment s'en étonner alors que l'environnement international a profondément changé et que la production industrielle a reculé dans la plupart des pays européens, mis à part la légère reprise de ces derniers mois ?

J'ai fait état, au début de mon exposé, des chiffres qui nous permettaient de situer notre débat.

Pendant les années antérieures à 1980, la croissance du produit intérieur brut a été, en moyenne, de 3 p. 100 dans les pays européens, ce qui permettait même à un pays qui aurait eu des difficultés de suivre un peu et d'être tiré par cette croissance. Or la France fait la moitié de son commerce extérieur avec les pays européens. Je vous ai dit que, depuis le deuxième choc pétrolier, les activités en Europe avaient oscillé entre moins 0,5 p. 100 et plus 0,5 p. 100. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que même le maintien de la production industrielle soit considéré comme une performance par rapport à ce qui était réalisé dans les autres pays. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 3 novembre 1983 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès	52 minutes
Groupe socialiste	51 —
Groupe du rassemblement pour la République	45 —
Groupe de l'union des républicains et des indépendants	41 —
Groupe de la gauche démocratique	35 —
Groupe communiste	28 —
Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe	18 —

La parole est à M. Poncelet.

M. Christian Poncelet. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je me situerai tout de suite au plan politique. Il ne fait pas de doute que la politique du Gouvernement a « viré de bord », si vous m'autorisez l'expression. Pour s'en convaincre, il suffit de reprendre, sans passion et sans polémique, deux déclarations récentes du chef de l'Etat.

L'homme politique qui est responsable de l'étatisation d'un tiers de l'industrie française par voie de nationalisations et de la totalité du système bancaire a déclaré récemment qu'il y avait trop d'Etat en France.

Par ailleurs, M. Mitterrand a dénoncé en des termes convainquants, lors de son intervention à la télévision sur le budget, l'excès de la pression fiscale.

C'est pourtant le même homme qui a fait franchir en trois budgets à la France le record mondial de la progression des déficits et du poids de l'impôt sur le revenu !

Ce « virement de bord » appelle deux observations de ma part : l'une se situe au plan de la morale politique, l'autre à celui de l'efficacité pratique.

Au plan de la morale, il me paraît extrêmement choquant que la même équipe gouvernementale, sans avoir à nouveau consulté le suffrage universel, renie aussi fondamentalement son programme électoral. La coalition socialo-communiste est venue au pouvoir sur un programme très proche de celui d'Allende au Chili : la relance par la consommation. La même équipe prétend appliquer maintenant une politique de type thatchérien !

Aucun artifice notoire, aucune manipulation électorale ne peut abuser le corps social sur la portée d'un semblable reniement. Il suffit d'ailleurs, et nous n'irons pas plus loin chercher nos exemples, de se reporter aux sondages d'opinion et, mieux encore, aux élections partielles pour comprendre que la majorité qui s'est affirmée en mai-juin 1981 n'a plus confiance aujourd'hui en ses responsables. Si tout va si bien, monsieur le ministre, pour quoi vote-t-elle si mal le dimanche ?

Quant à la frange de l'électorat de l'opposition nationale et républicaine qui s'était laissée séduire en 1981, elle a, me semble-t-il, regagné son camp naturel.

Immoral, ce « virement de bord » l'est sans aucun doute. Sera-t-il au moins efficace ? Cette question comporte deux aspects.

Au plan politique, je doute que la gauche se remette avant longtemps d'un tel reniement, mais c'est son affaire. De ce point de vue, M. Chevènement n'a probablement pas tort de dénoncer le caractère électoralement suicidaire de la politique économique et financière du Gouvernement actuel.

Au plan de l'intérêt général du pays — là, c'est plus sérieux — je porterai un jugement que je veux plus nuancé. Il ne fait pas de doute que le Gouvernement s'est arrêté, en mars dernier, au bord du désastre économique et financier. En moins de trois ans, l'endettement de la France aura presque atteint celui du Brésil ! Il n'était pas possible de prolonger davantage une telle fuite en avant. J'admets donc bien volontiers que le Gouvernement a eu la sagesse d'épargner au pays la poursuite d'une aventure qui risquait de le conduire à la banqueroute, confirmant ainsi que, si la sagesse vient de l'expérience, l'expérience vient aussi des sottises !

Mais y a-t-il là plus qu'un simple répit à court terme ? Avant de répondre, en termes économiques et financiers à la question, je voudrais souligner que les démons de mai 1981, s'ils ont été reniés, ne sont pas pour autant exorcisés. Il suffit, pour s'en convaincre, d'entendre le chef de l'Etat envisager de lâcher sur les salaires en 1984 si l'inflation devait malheureusement repartir — déclaration qui est contraire à celle, que j'approuve,

qui a été prononcée voilà un instant par M. le ministre de l'économie et des finances. Or, tout le monde sait qu'une désindexation des salaires par rapport aux prix est la condition, douloureuse certes, mais nécessaire, d'un véritable assainissement. La menace d'un nouveau dérapage de la volonté gouvernementale demeure donc.

J'en arrive maintenant au diagnostic, que je m'efforcerai de faire objectif. Je le conduirai à deux niveaux : d'abord, l'environnement économique et financier ; ensuite, l'étude du projet de budget pour 1984 et de son impact sur la poursuite de l'activité française.

L'environnement comporte un élément positif : la reprise de l'activité dans les pays qui ont su assainir leur économie. En revanche, le panorama est beaucoup plus incertain en ce qui concerne la situation réelle de l'économie française en cet automne 1983.

Voyons la reprise internationale.

Les critiques acerbes des économistes dits « de gauche » n'ont pu empêcher le succès relatif du redressement britannique, allemand et américain ; il est reconnu maintenant par tous ; la discussion ne porte plus aujourd'hui que sur l'ampleur de ce redressement ; sera-t-il de 3 p. 100, 4 p. 100, voire 5 p. 100 pour certains pays ? Sauf crise politique, l'année 1984 devrait donc être une année de convalescence et de reprise chez nos principaux partenaires occidentaux.

En revanche, les perspectives du tiers monde sont plus incertaines — je dirai même qu'elles sont, dans certains domaines, inquiétantes — tant est lourd le poids de l'endettement des grands pays d'Amérique latine, par exemple, qui ont conduit une politique aventuriste de développement accéléré.

Tout bien considéré cependant, l'environnement international de l'économie française me paraît, pour les mois qui viennent, le meilleur qu'elle ait connu depuis la grande crise pétrolière de 1973. Assurément, monsieur le ministre, il y a là un atout à saisir.

Il faut, pour apprécier le panorama français, se garder de tabler sur des résultats instantanés. Il faut au contraire essayer de discerner les tendances profondes. Je m'y essaierai — le plus brièvement possible — successivement au niveau de l'activité, de l'inflation, du commerce extérieur et de la valeur de la monnaie.

En ce qui concerne l'activité, il semble bien que la récession soit, en définitive, moins sévère que nous pouvions le craindre — et vous avez là un exemple de la démarche traditionnellement objective du Sénat.

Deux raisons en sont la cause.

Une baisse importante de l'épargne tout d'abord : les Français continuent, en effet, à dépenser et tirent sur leurs réserves. De 1980 à 1984, le taux de l'épargne aura baissé de deux points. Il y a certainement là une menace très grave pour l'avenir, car moins d'épargne signifie en corollaire — c'est l'évidence — moins d'investissements.

Une reprise des exportations, ensuite, liée au rétablissement de nos partenaires, dont j'ai parlé voilà un instant. Il semble que la compétitivité de nos produits se soit améliorée — il faut le reconnaître — grâce, d'une part, aux efforts des entreprises et de leurs personnels, mais aussi aux dévaluations — trois dévaluations successives ne sont pas sans effet, fort heureusement ! — et, d'autre part, à la police des salaires, que le Gouvernement impose ou semble imposer depuis quelques mois.

En ce qui concerne l'inflation — et toujours en adoptant une démarche objective — la situation reste, monsieur le ministre, franchement médiocre. L'inflation réelle est de l'ordre de 10 p. 100. Les pourcentages officiels s'expliquent par des blocages divers ; mais si l'on comparait des choses comparables, l'inflation française, sans artifice, apparaîtrait — d'après des documents que j'ai reçus — à l'étiage de 10 à 11 p. 100, contre 3 ou 4 p. 100 en Allemagne, par exemple.

La cause de cette inflation non maîtrisée ne réside pas, pour l'essentiel, au niveau des salaires, qui sont tenus — tout au moins est-ce mon point de vue — mais à celui des déficits publics, qui ne sont toujours pas maîtrisés — et j'y reviendrai plus précisément dans quelques instants.

S'agissant du commerce extérieur, l'excellent résultat de septembre correspond pour partie — il ne faut pas se le cacher — à des manipulations statistiques et à un déstockage de produits pétroliers. Je n'y croyais pas, mais j'ai trouvé une excellente référence dans un propos du précédent ministre du commerce

extérieur, M. Michel Jobert, qui a déclaré : « Les chiffres sont faux ; ils sont faussés par un déstockage important. » J'ai considéré qu'ayant été ministre du commerce extérieur il parlait en expert, que sa déclaration avait quelque valeur et qu'appartenant à la majorité présidentielle, on ne pouvait lui reprocher d'être un polémiste.

D'autre part, il ne faut pas se laisser abuser : pour que la France rembourse ses dettes et retrouve son indépendance financière, il faut — et c'est notre responsabilité commune — que le commerce extérieur soit non seulement en équilibre, mais en suréquilibre. Nous en sommes, hélas ! encore très éloignés, et les chiffres officiels qui nous sont donnés indiquent qu'il faudrait un excédent du commerce extérieur de l'ordre de 30 milliards de francs, chiffre que dépasse l'Allemagne actuellement.

En ce qui concerne, enfin, la valeur de notre monnaie, je ne vois pas comment le franc pourra éviter, courant 1984, d'être quelque peu menacé tant est excessif le rythme de la hausse des prix et — il faut insister sur ce point — le différentiel d'inflation avec nos principaux partenaires et concurrents, qui se situe actuellement à près de cinq points.

Au total, je dirai que vous avez de la chance, monsieur le ministre, puisque, pour la première fois depuis dix ans, la conjoncture mondiale s'éclaircit. Malheureusement, la situation instantanée de l'économie française reste très précaire : pas assez d'épargne, trop d'inflation et une monnaie constamment menacée — se reporter aux fluctuations récentes. A cet égard, peut-on dire que le projet de budget pour 1984 va dans le bon sens ?

Après deux ans d'errements et d'erreurs, où la coalition socialo-communiste a cru possibles tous les laxismes, toutes les largesses et tous les gâchis, le Gouvernement a mis en place ce qu'il appelle une politique de rigueur. Je dirais : il était temps ! Mais il était tard, et chacun se rend bien compte aujourd'hui que les années perdues par notre pays dans les chimères de la relance par la consommation — et je reviens là aux déclarations qui ont été faites à l'époque à cette tribune par M. le rapporteur général, qui avait mis en garde le Gouvernement contre cette orientation, disant que la relance par la consommation risquait de nous conduire à certaines graves déceptions ; aujourd'hui, nous en sommes les témoins.

M. Henri Duffaut. Comme en 1975 !

M. Christian Poncelet. En 1975, c'était la relance par l'investissement.

Les années perdues par notre pays, disais-je, étaient mises à profit par nos principaux partenaires mondiaux pour assainir, parfois au prix d'efforts draconiens, leur économie et conquérir, quand cela était possible, des marchés que nous avions détenus — je pense en particulier au métro et à l'armement.

Votre budget est donc un budget de rigueur, monsieur le ministre. Personne ne vous le contestera. Mais la rigueur ne peut être une fin en soi. Tout dépend de la manière dont elle est appliquée. La politique budgétaire, comme la guerre, est un art tout d'exécution. Or, force m'est de constater que vous n'appliquez pas la rigueur avec la même sévérité dans tous les domaines.

La rigueur, vous l'appliquez d'abord à notre budget de défense, au moment même où nos troupes s'exposent au danger au Liban et au Tchad. Vous l'appliquez également à nos ambassades, qui n'arrivent pas, pour certaines, à subvenir à leurs dépenses quotidiennes ; il suffit, pour s'en convaincre, de prendre connaissance du bulletin intérieur des ambassades.

La rigueur, vous l'appliquez encore à nos territoires et départements d'outre-mer, où les programmes d'équipement vont devoir être revus en baisse. Vous l'appliquez toujours à la police nationale, qui voit se ralentir la modernisation de ses transmissions et de son parc immobilier. Vous l'appliquez, enfin, au secteur industriel privé concurrentiel, en soutenant de plus en plus exclusivement le secteur nationalisé, dont les besoins en capital sont évalués aujourd'hui à quelque 67 milliards de francs — sans parler de la facture des nationalisations, que nous aurons à supporter encore pendant plusieurs années.

Les exemples sont nombreux et pourraient être multipliés.

En revanche, la rigueur vous ne l'appliquez pas, ou vous l'appliquez insuffisamment aux dépenses de fonctionnement, qui, pour la plupart des ministères, croissent au rythme de l'inflation, quand elles ne le précédent pas. Vous l'appliquez partiellement aux subventions de fonctionnement destinées au secteur

associatif, véritable maquis difficilement contrôlable, où les affinités électives des bénéficiaires sont parfois discutables. Vous l'appliquez insuffisamment aux dépenses administratives, dont l'accumulation finit par constituer un océan aux abysses insondables.

Cela dit, nous avons appris avec satisfaction que, répondant à la demande de M. le président de la commission des finances du Sénat, vous envisagiez de redonner vie au comité des économies budgétaires. C'est une mesure que nous apprécions, et croyez bien, monsieur le ministre, que le Sénat ne vous ménagera pas son concours en ce domaine.

Mon propos n'est pas, toutefois, de faire devant vous l'énumération des secteurs qui sont victimes de la rigueur budgétaire et de ceux où vous ne parvenez pas à maîtriser la croissance de la dépense publique.

Je souhaiterais, en revanche, souligner deux éléments qui me paraissent préoccupants : les conditions de l'équilibre budgétaire et l'évolution de la pression fiscale, après avoir insisté au préalable sur l'importance d'une maîtrise des coûts salariaux pour la réussite de votre plan de redressement.

L'assainissement durable de l'économie pas en effet, par une réduction des déficits. De ce point de vue, je perçois un apport de la loi de finances au niveau des salaires de la fonction publique — vous en avez parlé il y a un instant.

Il est clair que la prévision pour 1984 table sur un quasi-blocage des salaires des fonctionnaires. L'objectif de 5 p. 100 d'inflation suppose pratiquement — je dis bien pratiquement — la stabilisation à son niveau fin 1983 de la masse des salaires de la fonction publique. A contrario, si ce blocage n'est pas effectif, l'inflation française s'aggravera. Je dois vous dire que les déclarations récentes de M. Le Pors ne me rassurent pas à ce sujet et que vous aurez de ce côté-là quelques difficultés.

Je ne serais d'ailleurs pas surpris qu'à l'occasion d'un prochain réajustement monétaire ce blocage soit au cœur des conditions qui seront imposées à la France par ses partenaires européens.

Mais — je reviens ici à mon préambule — peut-on être assuré que les fonctionnaires, dont on sait qu'une majorité a voté pour le pouvoir actuel, accepteront une politique dont le dernier précédent remonte à Laval ? J'aimerais savoir comment vont réagir à vos propositions de réduction sensible du pouvoir d'achat des fonctionnaires les dirigeants syndicalo-politiques. Admettez, mes chers collègues, que si de telles propositions étaient faites par la majorité d'hier, les fonctionnaires ne manqueraient pas d'être mobilisés par leurs dirigeants et de hurler « au scandale » — pour reprendre une formule qui fera plaisir à nos collègues communistes.

Hormis cet effort sur les salaires des fonctionnaires, effort qu'il reste à concrétiser, je ne vois rien de très positif dans le projet de budget, dont les conditions de l'équilibre me paraissent en particulier très contestables.

Il est de tradition de dire que le contrôle du Parlement lors de la discussion de la loi de finances ne s'effectue qu'à la marge et, pour l'essentiel, sur ce qu'il est convenu d'appeler les mesures nouvelles. Les services votés, quant à eux, formés par la reconduction, peu ou prou, du budget voté l'année précédente, majoré, bien sûr, des mesures considérées comme acquises du fait de la dérive des prix, constituent une masse considérable et difficilement compressible à laquelle, après tous vos prédécesseurs, vous vous heurtez.

Il suffit, pour s'en persuader, de regarder pour chaque fascicule budgétaire le poids des dépenses en moyens des services — titre III — qui, constituées pour l'essentiel par les dépenses en personnels — rémunérations, indemnités et primes, cotisations sociales — ont crû de façon sensible au cours des deux dernières années, en raison à la fois des recrutements massifs auxquels on s'est livré et de la mise en œuvre de la titularisation des agents non titulaires de l'Etat. C'est un constat.

Certes, des économies ont été tentées, ici ou là, en comprimant les menues dépenses de fonctionnement. Mais on est bien loin de l'abattement de 30 milliards de francs que proposait, en 1981, M. Jacques Chirac, président de notre mouvement, par la compression du train de vie des administrations.

Tout à l'heure, j'ai entendu dire que l'on n'allait plus recruter de fonctionnaires et que les personnels qui partiraient à la retraite ne seraient pas remplacés. S'agissant d'une proposition faite par le président de notre mouvement, j'observe que vous vous engagez, sur ce point, dans la bonne voie.

Bien plus, l'Etat en vient à prendre à sa charge, en faisant fi de toute politique de vérité des tarifs publics, des dépenses qui, en bonne logique, devraient être supportées, monsieur le ministre, par d'autres. Ainsi, il faut savoir que la subvention versée par l'Etat à la S.N.C.F. s'élèvera, en 1984, à la somme astronomique de 38 milliards de francs, sans parler du financement de l'électronique par les P.T.T.

En revanche, nous constatons des mesures de débudgétisation à la limite du surprenant.

Il en est ainsi, par exemple, du contrat de gaz algérien, représentant 1,4 milliard de francs, qui alourdira la gestion déjà malaisée de l'entreprise Gaz de France.

Il en est de même des bonifications d'intérêt au logement, d'un montant de 7,4 milliards de francs, qui incombent à l'Etat et que le Gouvernement entend maintenant financer par le biais de fonds de concours en provenance du fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.

Je sais bien qu'une procédure similaire avait déjà été employée à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Il n'en est pas moins vrai qu'elle est discutable.

Vous justifiez votre décision, monsieur le ministre, en disant que le fonds de réserve et de garantie n'est pas la propriété des caisses d'épargne et qu'il atteint un niveau suffisant. J'observe, pour ma part, que ces arguments ne sont pas sans faille et que cette opération constituera pour la Caisse des dépôts et consignations, qui gère ce fonds, un emploi supplémentaire s'apparentant à une diminution de ressources dans une période où le tableau des ressources et des emplois de la caisse est particulièrement tendu, sans parler des légitimes réactions du réseau des caisses d'épargne.

Il en est ainsi, enfin, de nombreux postes sous-évalués que les rapporteurs spéciaux et les rapporteurs pour avis ne manqueront pas de mentionner au cours de la discussion des fascicules budgétaires.

Je souhaiterais cependant faire, dès à présent, certaines observations concernant l'évolution des finances locales, qui a été traitée tout à l'heure par M. le secrétaire d'Etat.

Depuis deux ans, la décentralisation se met progressivement en place. Au Sénat, nous avons multiplié les mises en garde. Je rappellerai sur ce point les travaux très sérieux de nos collègues Joseph Raybaud et Jean-Pierre Fourcade.

La mission d'information sur la décentralisation, dont j'ai eu l'honneur de rapporter les travaux, s'est efforcée de faire un premier bilan financier de cette réforme. Comme vous le savez, ce bilan est inquiétant. Je ferai deux remarques à ce sujet.

La première remarque concerne la globalisation des subventions d'équipement, qui avait été promise aux collectivités locales. Elle a été réalisée, mais les dotations de crédits de paiement ont été extrêmement insuffisantes.

Ainsi, il faut savoir qu'en 1983 les départements de la France métropolitaine hors Paris ont reçu, au titre de la D.G.E. et des crédits de paiement représentatifs d'autorisations de programmes antérieures, 17,13 p. 100 de moins que ce qu'ils avaient reçu en moyenne au titre des subventions sectorielles pendant les trois années précédant la globalisation. Il est vrai, nous dit-on, qu'une tentative est en cours pour « éponger » ce trou, mais le chiffre est là, et il se passe de tout commentaire.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Poncelet ?

M. Christian Poncelet. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je ne conteste pas du tout votre analyse, monsieur le sénateur, mais je tiens à indiquer que les crédits de paiement sont en augmentation de 135 p. 100. Il s'agit là d'un rattrapage.

M. Christian Poncelet. J'ai fait une comparaison entre les concours financiers reçus au titre des crédits de paiement par les collectivités locales et les mêmes concours financiers reçus antérieurement au titre des opérations dites spécifiques. Il avait été dit qu'on se référerait à ce qui avait été versé aux collectivités locales au titre des trois précédents exercices. En fait, il y a une différence de 17,13 p. 100 au détriment des collectivités locales.

L'Etat consacre 12,6 milliards de francs, en vertu des compétences qui lui sont désormais dévolues au titre de l'aide sociale, à des concours qu'il assurerait aux collectivités locales, ce qui relève, on me permettra de le dire, d'un véritable artifice comptable.

J'ai le document en main. Le ministre de l'intérieur inclut dans les crédits affectés aux départements cette somme de 12,6 milliards de francs. Il ne s'agit pas d'une dotation, mais simplement du paiement par l'Etat des dépenses d'aide sociale qu'il s'est engagé à financer en vertu des compétences que, par la loi, il s'est attribuées.

Il y aurait d'ailleurs beaucoup à dire sur les transferts en matière d'action sociale et de santé, qui sont compensés par des ressources pas assez importantes et insuffisamment évolutives, comme nous l'avions d'ailleurs prévu.

Pour m'en tenir à l'essentiel, je vous indique, monsieur le ministre, que dans le département des Vosges, vous voudrez bien comprendre que j'aie la faiblesse de le prendre comme exemple, nous constatons que le produit des ressources transférées — vignette et demi-produit des droits de mutation — est inférieur de 16 millions de francs au montant total des dépenses.

Par la dotation générale de décentralisation, nous dit-on, vous recevrez une compensation. Nous serions prêts à accorder crédit à cette déclaration s'il n'y avait pas un précédent fâcheux : celui du transfert de la formation professionnelle aux régions. S'agissant de ces dernières, là aussi, on constate une distorsion entre les dépenses de formation professionnelle et d'apprentissage et les ressources transférées. Il s'agit du produit de la carte grise et du demi-produit du droit de mutation.

Permettez-moi de prendre pour exemple une région que je connais bien, la Lorraine. En ce qui concerne les transferts pour la formation professionnelle et l'apprentissage, on constate, à partir du 1^{er} juin 1983, une différence de 8 millions de francs au détriment de notre région. Ne me dites pas que nous allons recevoir une compensation par la dotation générale de décentralisation, puisque, dans le budget de 1983, aucun crédit ne figure à ce titre. Comment l'Etat envisage-t-il alors de compenser cette insuffisance de moyens mis à la disposition de la Lorraine et d'autres régions dont j'ai consulté les représentants ?

Cette situation, vous la retrouvez dans la plupart des départements. C'est ainsi que le choix qui est offert aux responsables départementaux est le suivant : ou maintenir les prestations sociales antérieures et augmenter la fiscalité locale, parfois de façon importante ; ou, pour maintenir la fiscalité dans des limites raisonnables, réduire très sensiblement les prestations sociales.

J'ai écouté tout à l'heure M. Emmanuelli avec intérêt quand il a parlé du transfert des compétences en matière d'aide sociale. Monsieur le secrétaire d'Etat, nous n'avons pas la maîtrise de nos dépenses. La loi qui détermine les compétences transférées aux régions prévoit que, s'agissant des actions de prévention sanitaire, les départements ont compétence dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur, pour les actions relatives à la lutte contre les fléaux sociaux, à la prophylaxie, etc. Certaines prestations sociales seront donc déterminées à un autre niveau que celui où sera perçu l'impôt pour y faire face. J'ai le sentiment que vous nous demandez à nous de payer certains avantages accordés à certaines catégories !

Dans ces conditions, on peut dire que la décentralisation est certainement un mauvais tour joué aux élus locaux, ainsi que l'a déclaré voilà quelques semaines Jean-Pierre Worms, député socialiste de la Saône-et-Loire, dans le journal *Libération*, auquel vous pouvez vous référer.

Au total, et pour en revenir très précisément au budget, ce n'est pas à un déficit annoncé de 125,8 milliards de francs que l'on parvient, mais à un déficit réel de quelque 160 milliards de francs, qui excède le pourcentage critique de 3 p. 100 du P.I.B. que vous prétendez ne pas dépasser, et qui n'a pas le rôle de stabilisateur automatique qu'on veut lui donner.

Comment, dans ces conditions, monsieur le ministre, financer le déficit budgétaire ?

Le déficit apparent du budget de l'Etat est, je le répète, fixé à 125,8 milliards de francs pour 1984. Alors que les ressources brutes du budget général s'élèvent à 894,3 milliards de francs, soit une progression de 6,7 p. 100 par rapport à 1983, les dépenses brutes du budget général atteignent, elles, 1 017 milliards de francs et progressent de 6,6 p. 100 par an.

La part du financement monétaire tendant à décroître, la part non monétaire devrait donc s'accroître. C'est logique, et j'aurai ici découvert M. de La Palice.

Or, les ressources provenant des correspondants du Trésor ont un caractère instable et tendent à décroître en valeur relative. Le montant des dépôts des chèques postaux, notamment, voit sa progression fléchir dans les années récentes.

Par conséquent, on peut penser que les ressources d'épargne stables à moyen ou long terme continueront de constituer un mode de financement privilégié.

Je rappelle que le poids de la dette publique tend à s'accroître. Cette dette représentait 4,9 p. 100 des dépenses du budget général en 1980 et 6,4 p. 100 en 1982. Or, pour 1984, la charge de la dette publique atteint 70 milliards de francs dans le budget pour 1984, soit une progression de 19,8 p. 100 par rapport à cette année. Cette progression n'est pas négligeable, vous en conviendrez, et le législateur a le devoir de la souligner. Encore ce calcul a-t-il été effectué sur l'hypothèse optimiste d'une baisse de 1,5 p. 100 à 2 p. 100 des taux d'intérêt l'année prochaine.

Pour la seule année 1983, sans parler de l'emprunt obligatoire de 10 p. 100 sur trois ans qui a été prélevé en juin sur les contribuables, deux emprunts ont été lancés pour couvrir le déficit budgétaire de l'année en cours : l'un, émis le 31 janvier, au taux de 14,6 p. 100, a rapporté 10 milliards de francs ; l'autre, émis en septembre, devait rapporter 25 milliards de francs. Au total, les emprunts lancés par l'Etat sur le marché intérieur s'élève à 47 milliards de francs pour 1983, afin d'éponger, bien sûr, le déficit budgétaire.

En 1984, je vous l'avoue, je ne vois pas par quel autre moyen le Gouvernement pourrait assurer le financement principal du déficit budgétaire. Or, le recours à l'emprunt, pour nous, présente trois inconvénients.

Premièrement, il fait peser sur le budget général des charges de remboursement toujours plus lourdes qui peuvent, à la limite, conduire à des mesures que, dans le langage financier et budgétaire, on appelle des mesures de « cavalerie ».

Deuxièmement, il conduit à peser sur la structure du crédit et sur les possibilités d'accès à celui des autres emprunteurs. Ainsi les entreprises — qu'il s'agisse des grandes entreprises nationales ou du secteur privé concurrentiel — de même que les collectivités locales rencontreront, en 1984, à n'en pas douter, des difficultés pour trouver du crédit à des conditions intéressantes.

D'ores et déjà, je vous invite à interroger les responsables de nos communes et de nos départements. Vous constaterez que, dans leur dialogue avec les représentants de la Caisse des dépôts et consignations ou des caisses publiques, ils éprouvent de sérieuses difficultés pour obtenir l'emprunt minimum nécessaire au financement des investissements qu'ils doivent lancer.

Je sais — et je peux en apporter le témoignage — que de nombreux départements ont renoncé à engager certains travaux, pourtant nécessaires pour soutenir l'industrie du bâtiment et des travaux publics, car il n'a pu obtenir les emprunts qui leur avaient été promis.

Troisièmement, même s'il est exact que les investisseurs institutionnels jouent dans la couverture des emprunts d'Etat un rôle décisif, il faut craindre que le recours à l'épargne disponible des ménages ne soit rendu malaisé en 1984, année au cours de laquelle, selon de récentes études, le taux d'épargne des ménages s'abaisserait à 13,9 p. 100 contre 14,6 p. 100 en 1983.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, vous serez sans doute contraint de vous tourner vers des prêteurs étrangers et soumis à des conditions plus ou moins dures, avec les implications diplomatiques que cela suppose et que je ne fais qu'évoquer ici au passage. Sur ce point, j'attends de votre part des propos rassurants parce qu'il existe un danger, celui de recourir une nouvelle fois à l'emprunt étranger pour équilibrer nos budgets.

J'en viens à ma deuxième série d'observations qui porte sur l'évolution de la pression fiscale. Permettez-moi de rappeler quelques chiffres.

En dix ans, de 1972 à 1982, l'impôt sur le revenu a été multiplié par cinq.

En trois ans, l'augmentation est de près de 46 p. 100, hausse évaluée avant l'incidence de la majoration exceptionnelle des gros revenus en 1981 et après prise en compte des prélèvements exceptionnels de 1983 : impôt sécurité sociale, 1 p. 100 sur les revenus de 1982.

Si l'on ajoute l'effet de la contribution de solidarité — 1 p. 100 sur la rémunération —, la hausse est alors environ de 50 p. 100.

L'ensemble de la population — tout le monde l'admet désormais — est visé par ces prélèvements supplémentaires, d'une part parce que le relèvement des cotisations sociales touche l'ensemble des salariés, d'autre part parce que les majorations et prélèvements exceptionnels concernent un nombre croissant de contribuables.

En 1981, 110 000 foyers fiscaux sont touchés par la majoration de l'imposition des revenus ; en 1982, ils sont 2 millions ; en 1983, 14 millions versent l'impôt au titre de la sécurité sociale.

Si mes renseignements sont bons, les prélèvements obligatoires devraient atteindre 46 p. 100 du produit intérieur brut l'an prochain. Je rappelle qu'ils atteignaient 42 p. 100 voilà trois ans. Je vous le demande : cet alourdissement accéléré de la pression fiscale est-il raisonnable, monsieur le ministre ?

Comment voulez-vous favoriser l'initiative, l'imagination, le goût de l'effort, auquel vous avez fait appel voilà un instant, la création d'entreprises en faisant peser un tel poids ? Comment voulez-vous, avec une telle imposition, ne pas décourager ?

Je vous donne acte du fait que certaines mesures d'allègement fiscal figurent dans le projet de budget, notamment en ce qui concerne les droits de mutation sur les petites et moyennes successions ainsi que l'exonération définitive des biens professionnels de l'impôt sur les grandes fortunes.

Là aussi, vous auriez été bien avisé de suivre notre conseil. Lorsque nous en avons débattu, nous vous avons dit : n'imposez pas l'outil de travail. Vous vous êtes un peu entêté et, aujourd'hui, vous vous rendez compte que, à l'évidence, il ne fallait pas imposer cet outil.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Ils n'ont pas payé !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Si on vous avait écoutés, il n'y aurait pas eu du tout d'impôt sur les grandes fortunes !

M. Christian Poncelet. Il y en a qui vous ont écoutés et je crois qu'ils sont pas mal déçus en ce moment !

Dans le même temps, vous réduisez l'exonération partielle dont bénéficient les groupements fonciers agricoles ; vous portez d'autant plus facilement de 9 p. 100 à 18 p. 100 le taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance que cela n'aura pas d'effet apparent sur l'indice des prix ; vous majorez la taxe sur les véhicules des sociétés ; enfin, vous prévoyez que les cotisations d'impôt sur le revenu dues au titre de 1983 feront l'objet d'une majoration progressive conjoncturelle lorsque leur montant excède 20 000 francs, ce qui touchera non seulement les gros contribuables, mais aussi la masse des classes moyennes qui travaille durement pour améliorer son niveau de vie.

J'en finis rapidement avec les mesures proposées par le projet de loi de finances pour la fiscalité agricole, qui paraissent pour le moins discutables, me réservant d'y revenir plus longuement lors de la discussion du budget article par article.

Le mécanisme d'avances aux cultures n'est sûrement pas une réussite quand on sait qu'il produira un accroissement énorme d'imposition durant la première année. A cet égard, monsieur le ministre, un système d'adaptation est à prévoir, car vous allez enregistrer un phénomène de ressaut que les agriculteurs ne pourront pas supporter.

Par ailleurs, la mesure prévue pour les stocks à rotation lente est d'une complexité excessive. Le nouveau régime fiscal des G.A.E.C. — les groupements agricoles d'exploitation en commun — est également discutable s'agissant d'exploitants très modestes qui ont fait un effort pour résoudre leur problème foncier et qui, par ailleurs, se sont endettés en créant à l'échelon agricole une sorte de système coopératif.

Enfin, le dispositif de passage du forfait au bénéfice réel par abaissement brutal des seuils paraît difficilement admissible, tant il est vrai qu'en ce domaine le mieux est souvent l'ennemi du bien.

La vérité, monsieur le ministre — vous nous le dites avec la sincérité que chacun ici vous reconnaît — c'est que la France est dans une passe difficile. Certes, il n'existe pas de remède miracle et tout redressement nécessite du temps et de la patience. Mais la vérité c'est aussi que, pour réussir une politique économique, il faut avoir la confiance des agents économiques. Cette confiance se mérite par une politique saine sur le plan social et par une impulsion donnée sans arrière-pensée à ceux qui sont les véritables moteurs de la prospérité nationale.

Certes, le Gouvernement a changé de politique — plus personne ne le conteste — mais les dégâts que sa gestion irresponsable a accumulés jusqu'en mars 1983 sont tels qu'aucun redressement réel n'est en vue pour le moment. La catastrophe dont j'ai parlé est conjurée, mais l'horizon reste bouché. Il y a « trop d'Etat, trop d'impôts » ; c'est le chef de l'Etat lui-même qui le reconnaît, parlant ainsi en véritable responsable d'opposition.

Le temps viendra où les Français auront à se prononcer et à trancher. Je ne crois pas qu'ils auront envie de reconduire une majorité qui — le projet de budget en témoigne — n'est pas qualifiée pour guérir les maux qu'elle a elle-même causés. Je crains que l'opposition n'ait alors grand-peine à réparer les dégâts commis depuis mai 1981 dans certains domaines. J'espère pour notre pays que rien de ce qui a été fait n'est irréversible.

M. Michel Dreyfus-Schmitt. C'est l'héritage !

M. Christian Poncelet. Pour toutes ces raisons, vous comprendrez, monsieur le ministre, que mes collègues du groupe du R.P.R. et moi-même ne pourrions voter votre projet de budget que s'il était très profondément remanié, dans le souci d'une plus grande vérité et afin de constituer vraiment le moteur du redressement indispensable de l'économie française, véritable condition du bien-être social. Pour ce faire, et dans un esprit constructif, nous avons déposé de nombreux amendements. (Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.C.D.P. et de l'U.R.E.I.)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante, est reprise à vingt-deux heures.)

M. le président. La séance est reprise.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous discutons aujourd'hui du troisième budget depuis le changement intervenu en 1981. Ces deux dernières années ont été marquées par un ensemble d'acquis démocratiques et sociaux appréciables.

La préparation de ce budget pour 1984 a été l'occasion pour la droite et le patronat de multiplier les pressions sur le Gouvernement. Pour eux — mais cela n'est pas pour nous étonner — la politique de démocratie et de progrès social suivie par la gauche depuis 1981 devrait être abandonnée pour revenir à une stratégie de déclin pour la France et de sacrifices pour les travailleurs.

Certes, la loi de finances, telle qu'elle a été votée par l'Assemblée nationale, comporte, selon nous, des insuffisances, comme on le verra dans la suite de la discussion. Mais ce budget, que les députés communistes ont approuvé, et les nombreuses avancées permises par l'existence d'un Gouvernement de gauche dont ils portent la marque, exaspèrent la droite et le C.N.P.F.

Leur objectif, illustré par l'attitude de l'opposition durant cette période de discussion budgétaire, est d'éliminer toute idée de relance et de redressement de l'appareil productif. Dans ce dessein, tous les moyens, tous les terrains sont bons.

En premier lieu — c'est ce qui frappe le plus concrètement les travailleurs — le patronat, appuyé par MM. Chirac, Barre et Giscard, poursuit depuis mai 1981 sa politique de dégradation structurelle de notre potentiel industriel, d'inégalité devant le travail.

C'est ainsi que 80 000 salariés ont été licenciés au cours du premier semestre et 40 000 ces deux derniers mois. De nombreuses branches sont concernées. Toutes les régions de notre pays, peu ou prou, sont touchées.

Les femmes, qui représentent 49,5 p. 100 du nombre des chômeurs, en sont les principales victimes. Hier, 1 000 femmes réunies, à Nanterre, au « carrefour de l'emploi » à l'appel du parti communiste, ont souligné que les femmes, qui représentent 41 p. 100 de la population active, veulent participer, à égalité avec les hommes, à cette formidable mutation technologique. Elles ne veulent pas être culpabilisées parce qu'elles travaillent. Elles ne sont pas responsables du chômage des hommes, comme le suggèrent certains journaux de la presse féminine.

Dans tous les cas, cependant, on constate la même démarche ; le profit maximum au détriment des hommes, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'emploi, de la nécessaire modernisation, de l'intérêt national.

A la S.K.F., à Ivry-sur-Seine, dans le Val de Marne, pour ne citer qu'un seul exemple, le patronat n'hésite pas à redéployer pour tirer profit, à licencier près de cinq-cents travailleurs, à accélérer le déclin de la région parisienne, alors que cette entreprise dispose de solides atouts, qu'elle est à l'origine de nombreuses réalisations techniques performantes, que la demande en roulements à bille ne cesse de croître dans l'industrie et qu'il suffirait d'une réduction de seulement 2 p. 100 des importations pour la maintenir en activité. Inutile de préciser que les travailleurs concernés reçoivent mon soutien le plus total !

Bref, patronat et partis de droite s'emploient, avec le plus grand zèle, à nous persuader que toute volonté de redressement de l'appareil industriel est vouée à l'échec et que la crise est fatale.

Mais, ne leur en déplaise, la crise n'est pas fatale. Dans notre pays, la limitation de l'inflation, la stabilisation actuelle du chômage, grâce, en particulier, à la diminution du temps de travail, à la retraite à soixante ans et aux milliers de contrats emploi-formation, la réduction du déficit extérieur, bien que précaires, montrent que l'on peut obtenir des résultats.

Mais, ces résultats, la droite les ignore. Elle s'efforce de noircir la situation économique, au risque de jouer contre le crédit de notre pays dans le monde, tandis que le patronat, l'O.C.D.E. — organisation de coopération et de développement économiques — si l'on en croit ses statistiques, et vous-mêmes, monsieur le rapporteur général, versez dans le catastrophisme.

M. Gattaz, dans un document de juin 1981 que M. le ministre Jack Ralite a cité, hier, à R.T.L., appelait les chefs d'entreprise à agir « sans tout attendre de la puissance publique ». On aimerait l'entendre redire cela aujourd'hui.

Toujours dans ce même document intitulé « Entreprises solidaires, pourquoi ? Et si c'était votre intérêt ? », M. Gattaz appelait les chefs d'entreprise à entrer en compétition avec les pays les plus développés, à produire français, à sortir les innovations restées dans les tiroirs. M. Gattaz devrait donc être d'accord aujourd'hui avec l'action du Gouvernement. Mais il joue l'échec de la gauche.

Toujours pour nourrir le catastrophisme, le montant de la dette extérieure est délibérément exagéré. M. le rapporteur général parle de 450 milliards de francs, alors qu'elle est de 369 milliards de francs, comme l'annonce M. le ministre de l'économie et des finances. En revanche, les créances de la France à l'étranger sont passées sous silence. Dites nettement, monsieur le rapporteur général, que les statistiques du Gouvernement sont falsifiées ! Il est difficile, dans ces conditions, qu'un débat s'engage ici.

Ainsi, le niveau des salaires et des charges sociales seraient à l'origine de tous les maux. En fait, que l'on examine la question branche par branche ou de façon globale, les coûts salariaux, charges comprises, sont inférieurs en France à ce qu'ils sont en République fédérale d'Allemagne, par exemple.

En revanche, la pression intolérable des Etats-Unis, par l'intermédiaire du dollar et de ses taux spéculatifs, est totalement passée sous silence. Il en va de même pour la stratégie de recherche exclusive du profit financier. On a peine à le croire : 60 p. 100 des profits réalisés ne sont pas réinvestis dans l'appareil productif ! C'est bien là pourtant la cause des difficultés de notre industrie, et il faut une bonne dose d'impudence pour oser incriminer, après cela, l'augmentation du Smic ou des allocations familiales !

Enfin, la droite ne perd pas une occasion de mettre en avant les politiques d'austérité suivies par de nombreux Etats et généralement inspirées de l'exemple réaganien.

Or, la reprise constatée outre-Atlantique, en 1983, est extrêmement précaire. Elle est fondée sur une politique de taux d'intérêt élevés et de déficit extérieur. C'est donc au détriment de tous les autres pays et, plus particulièrement, de ceux du tiers monde, qu'elle s'effectue.

En outre, le coût social énorme de politique du type réaganien n'est même pas pris en compte par la droite. Pourtant, messieurs, le temps des soupes populaires, les Français n'en veulent pas !

Aussi, face aux obstacles et aux mensonges de la droite et du grand patronat, face à leurs responsabilités écrasantes dans l'aggravation de la crise, l'heure de la riposte et d'une grande mobilisation du monde du travail est-elle venue.

Cette riposte, pour être victorieuse, passe par la conduite d'une politique de restauration de notre tissu industriel et par une politique répondant bien aux impératifs de la justice sociale. Il faut donc donner à la France les moyens de son indépendance, et, pour cela, l'Etat doit animer, susciter et, s'il le faut, imposer la reconquête de notre marché intérieur. Cette action résolue pour la démocratie économique et pour la croissance nationale dans la coopération internationale est bien éloignée d'un prétendu repli protectionniste.

Avant tout, le maintien et la croissance du pouvoir d'achat des travailleurs sont indispensables. Restreindre le pouvoir d'achat, c'est perdre des débouchés pour notre économie et, donc, tendre vers l'augmentation du nombre de chômeurs. Certains répondront qu'il y a aussi les exportations. C'est vrai, mais l'un des résultats de la casse de notre industrie, c'est de handicaper, dans bien des cas, la France dans sa capacité à s'imposer sur les marchés extérieurs. L'effort doit être poursuivi dans cette direction, mais tout miser sur l'exportation serait par trop aléatoire.

Par rapport à cette exigence de défense du pouvoir d'achat des travailleurs, nous devons constater que les recettes prévues dans ce budget de 1984 tendent à défavoriser sensiblement les revenus salariaux par rapport aux revenus du capital, ce qui n'est pas le moyen le plus efficace pour maîtriser l'inflation. Nous ne sommes pas du même avis, monsieur le rapporteur général.

La surtaxe exceptionnelle, malgré une légère amélioration à l'Assemblée nationale, ne peut nous satisfaire dans la mesure où elle touche surtout les salariés, y compris modestes. De même, la remise en cause de l'exonération de la taxe foncière pour les habitations financées par des aides publiques est particulièrement injuste.

C'est aussi le cas de la reconduction du prélèvement de 4 p. 100 sur le revenu imposable affecté à la caisse nationale des allocations familiales, ainsi que du 1 p. 100 supplémentaire pour l'assurance-vieillesse, inscrit dans le projet pour les agents de l'Etat, mais que le Gouvernement a l'intention d'étendre aux salariés.

Ces mesures, d'ailleurs pas très bien acceptées, risquent de porter atteinte au niveau de la consommation populaire, ce qui nous semble dangereux, tant économiquement que socialement, alors que le pouvoir d'achat du revenu mensuel net moyen ouvrier a sensiblement fléchi de juillet 1982 à juillet 1983. Nous estimons par ailleurs qu'il est risqué d'accorder des aides aux entreprises sans contreparties.

Les avantages donnés au revenu du capital sont justifiés par la volonté de drainer vers l'industrie l'épargne des Français. Si nous n'en condamnons pas le principe, nous constatons que les principaux bénéficiaires en sont les gros possesseurs d'actions et d'obligations, pour qui ces titres sont la principale source de revenus. Il serait donc équitable qu'ils participent, comme tous, à l'effort de solidarité nationale.

Or, ni le prélèvement libératoire de 25 p. 100 sur les obligations, ni l'avoir fiscal n'ont été remis en cause. Ils constituent indéniablement, dans la mesure où on les considère comme des moyens d'orienter l'épargne, une aide aux entreprises sans aucune contrepartie.

En outre, 45,6 milliards de francs vont être consacrés en 1984 à soutenir l'industrie de manière directe. A notre sens, des garanties devraient être exigées de telle sorte qu'elles facilitent la progression de l'emploi et de la production. A dire vrai, en ce domaine comme en d'autres, rien ne remplacera l'intervention des travailleurs, qui doivent contrôler, grâce aux moyens nouveaux que leur a donnés le changement, l'utilisation des subsides reçus par les firmes où ils sont employés.

Oui, la fiscalité devrait, avant tout, s'attaquer aux causes structurelles de la crise et, en premier lieu, à la principale : la multiplication des gâchis du capital, en particulier financiers, qui conduit à gonfler les coûts de production, étant ainsi la cause réelle de l'inflation. En effet, trop de ressources sont disposent les entreprises par leur croissance sont gaspillées dans de ruineuses opérations financières en France et à l'étranger, ce qui n'est pas bon pour la santé économique du pays.

Aussi, au moment où les revenus du travail font la culbute, alors que l'indice officiel des prix pour octobre déçoit, devient plus évident le caractère erroné des sempiternelles thèses patronales qui font des salaires et prestations les causes structurelles de l'inflation. Cela devrait, me semble-t-il, inciter le Gouvernement à réduire de façon importante ces gâchis en ren-

chérissant la fiscalité sur les entreprises et les grandes fortunes, de telle sorte qu'elles contribuent plus avantageusement aux recettes de l'Etat.

Seuls les investissements productifs devraient être encouragés, afin de créer les bases d'une croissance riche en emplois.

Monsieur le ministre, il est clair que la droite joue l'échec de la France. C'est en menant à bien une grande politique sociale et de redressement national que la gauche doit relever le défi. Les obstacles sont, certes, nombreux et la tâche difficile. Cependant, la France, grâce à la majorité, possède des atouts incontestables qui peuvent lui permettre de triompher de la crise, à condition que toutes les priorités définies voilà deux ans soient respectées.

Dans ce dessein, les amendements que nous défendrons avec réalisme sont fondés sur la nécessité d'avancer plus résolument vers la justice sociale.

Aussi notre groupe, solidaire de l'action majoritaire dont il est partie prenante, s'efforcera-t-il de l'améliorer avec le souci de contribuer à la réussite de la politique de gauche.

Nous le ferons dans un esprit constructif et unitaire, car, loin de vouloir nous écarter de l'œuvre entreprise depuis 1981, comme d'aucuns le prétendent, nous avons comme seule préoccupation, comme le prouvera la rencontre entre le parti communiste et le parti socialiste, de lui donner plus de vigueur et de rassembler sans exclusive toutes celles et tous ceux qui sont soucieux de l'intérêt supérieur du pays.

Nous apprécions positivement qu'un certain nombre de propositions des députés communistes aient été retenues à l'Assemblée nationale. Nous poursuivrons au Sénat cette action constructive ; nous approuverons, sous réserve que la droite ne le vide pas de son contenu, votre budget, monsieur le ministre. *(Applaudissements sur les travées communistes et socialistes, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. La parole est à M. Fourcade.

M. Jean-Pierre Fourcade. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, un budget exprime une politique. Celui de 1984 constitue à certains égards l'inverse de ceux qui l'ont précédé et il mériterait beaucoup de commentaires approfondis sur les prévisions économiques qui le fondent, sur la politique fiscale, sur les priorités retenues en matière de dépenses, sur la « débudgétisation » d'un certain nombre de dépenses, bref sur son architecture, si l'excellent exposé du rapporteur général de la commission des finances, M. Blin, relayé par M. Christian Poncelet, n'avait très largement balisé le terrain. Leurs commentaires, leurs appréciations, notamment sur la politique fiscale, me dispenseront d'aborder ces sujets.

Je constate, monsieur le ministre, que ce budget marque, dans ses fondements économiques comme dans sa construction, l'absence de la France dans la reprise économique mondiale. 1983 est, en effet, l'année de la reprise pour les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne, la Grande-Bretagne, le Japon. Il est raisonnable de penser qu'en 1984 ces grands pays industriels connaîtront une croissance de l'ordre de 2 à 3 p. 100. La France est la grande absente de cette reprise : croissance nulle en 1983, croissance très faible en 1984. Après les extravagances de 1981 et 1982, il était inévitable de passer par une phase d'austérité. Nous y voilà. Mais nous sommes toujours à contrecourant de l'évolution de l'ensemble de nos partenaires, et sans doute pour longtemps.

Aussi, rompant pour une fois avec l'analyse classique d'un projet de loi de finances — recettes, dépenses, équilibre, politique fiscale, choix des priorités — et compte tenu des nouvelles fonctions que j'exerce dans cette maison, je regrouperai mes brèves observations autour de deux questions fondamentales.

Première question : ce budget peut-il empêcher la croissance du chômage ? Seconde question : contribue-t-il à la maîtrise des dépenses sociales ?

D'abord la croissance du chômage. La stabilisation du chômage est présentée comme l'élément le plus positif de l'action gouvernementale. Si j'en crois les statistiques, effectivement, le nombre des demandeurs d'emploi plafonne depuis un an aux environs de deux millions. Cette stabilisation pourra-t-elle se poursuivre en 1984 ? Là est la question. Je crains que non, pour trois séries de raisons.

D'abord, le Gouvernement a abandonné, dans le courant de 1983 — M. Blin nous l'a rappelé — deux des principes sur lesquels il fondait sa politique de lutte pour l'emploi. Il voulait créer plus d'emplois grâce à la relance de la croissance

économique. Tel fut le soubassement du budget de 1982. Or, aujourd'hui, cette politique est non seulement abandonnée, mais même reniée. Après les dévaluations du franc, il ne peut plus être question de faire progresser l'économie française un peu plus vite que l'ensemble des économies de nos partenaires. Il faut au contraire aller un peu moins vite ; l'année 1983 montre et l'année 1984 montrera que la France est obligée d'aller moins vite que la Grande-Bretagne et que l'Allemagne.

Le deuxième principe est qu'il importait ensuite de créer des emplois dans le secteur public, qu'il s'agisse de l'Etat ou des entreprises nationalisées. Aujourd'hui, changement complet de cap : le projet de budget vise à contenir « la prolifération administrative » ; ce n'est pas moi qui ai inventé cette expression.

Malheureusement, on a créé de très nombreux emplois et ce n'est pas le président de la commission des finances, M. Bonnefous, qui me démentira lorsque je dirai que les créations d'emploi à la S.N.C.F., à E.D.F. ou à la R.A.T.P. n'ont servi qu'à aggraver leurs déficits et à charger davantage le budget, puisqu'on nous annonce pour 1984 une charge nette du secteur public de 66 milliards de francs.

Deuxième série d'arguments : le Gouvernement n'a pas atteint tous les objectifs d'assainissement qu'il s'était fixés pour 1983.

Si des résultats intéressants ont été obtenus en matière de rééquilibre du commerce extérieur — je tiens à vous en donner acte, monsieur le ministre — le rythme de hausse des prix sera en 1983 aussi rapide ou presque qu'en 1982, alors que, ce qui est important, chez la plupart de nos partenaires, il s'est sensiblement ralenti. Cette discordance des rythmes d'évolution des prix va créer un problème en matière sociale ; c'est toute la politique des revenus qui est remise en cause.

Tout va dépendre — chacun le sait — au cours des prochains mois, du bon vouloir des syndicats, notamment de la C. G. T. Je redoute, comme tout le monde, de graves difficultés d'ajustement prix-salaires au premier trimestre de 1984.

D'autre part, la nécessité d'aggraver encore le poids du prélèvement fiscal et social en 1984 — on va être à 45,5 p. 100 du produit national brut contre 44,5 p. 100 cette année — va contrarier l'activité des entreprises comme la consommation des ménages.

Quand on étudie le compte économique qui sert de support aux documents budgétaires, on s'aperçoit que c'est partout la récession, sauf, seul moteur, la progression des exportations. Toute l'année 1984 se joue sur la progression des exportations. C'est dire que la stagnation de 1983 risque de se prolonger et que les difficultés rencontrées par les entreprises s'accroîtront.

Troisième série d'arguments et, monsieur le ministre, dans votre exposé inaugural, tout à l'heure, vous l'avez confirmé : le Gouvernement arrive au bout des techniques de freinage du chômage, regroupées sous le nom de « traitement social » ou « soutien actif de l'emploi ». Les statistiques font apparaître, mois après mois, des signes inquiétants : forte diminution du nombre des offres d'emplois, sensible progression du chômage partiel, allongement de la durée moyenne du chômage. Le ministre du travail et de l'emploi, devant la commission des affaires sociales, a évalué à près de 200 000 le nombre des demandeurs d'emploi qui ont pu bénéficier en 1983 de ce que j'appellerai, de ce qu'il a appelé d'ailleurs le « traitement social du chômage ». Un certain nombre de ces personnes, qui sont à la retraite, ne pèseront donc plus sur l'activité productive ; mais une grande partie des autres sont en formation et elles reviendront sur le marché du travail. Le coût de cette méthode a été très lourd et il apparaît — M. Blin l'a montré — dans le budget. Si, sur le plan humain, il était nécessaire de trouver un traitement social du chômage — je le reconnais — nous arrivons au terme de ces méthodes. En effet, et c'est ce qui nous sépare, monsieur le ministre, l'élément fondamental de l'évolution récente du marché de l'emploi est la diminution nette et continue des effectifs employés par l'économie française. Alors que, de 1974 à 1980, le total des effectifs employés n'avait cessé d'augmenter — la suppression des emplois industriels, phénomène classique de notre type de société, étant compensée par un accroissement plus fort des créations d'emplois tertiaires — le mouvement s'est inversé à la fin de 1981. L'année 1983 connaîtra — c'est l'I.N.S.E.E. qui nous l'apprend — une diminution nette de 1 p. 100 des effectifs employés ; 1984 devrait connaître — c'est une prévision — une nouvelle diminution de 0,7 p. 100. En ajoutant les chiffres de 1982,

1983 et les prévisions pour 1984, on peut dire qu'en trois années d'action de votre gouvernement, le nombre des emplois perdus pour l'économie française sera presque du même ordre que celui des emplois supplémentaires créés de 1974 à 1980. Telles sont mes craintes en ce qui concerne l'emploi pour 1984.

Le plan d'austérité de 1983 a été appliqué sans doute trop tard. L'économie française était déjà en stagnation. Le budget de 1984, contraint d'aggraver la pression fiscale et sociale sans pour autant comporter des dotations suffisantes en matière d'investissements productifs — songez aux chiffres de l'ensemble des investissements civils de l'Etat pour 1984 — n'est pas favorable à la stabilisation du chômage. Je dirai, en réponse à la première question : oui, 1984 sera pour la France l'année record du chômage alors que, dans la plupart des pays qui sont nos concurrents sur le marché international, 1984 verra une relative décade du chômage.

J'en viens à ma deuxième question : ce budget contribue-t-il à la maîtrise des dépenses sociales ? Le rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale vient d'annoncer, voilà quelques jours, le retour à l'équilibre du régime social en 1983 et 1984, après deux années consécutives de déficit. S'il convient de s'en réjouir, comme le fait le Gouvernement et comme nous devons tous le faire, il paraît nécessaire d'examiner de plus près les conditions de cet équilibre et d'inventorier les menaces qui pèsent sur 1984.

Voyons d'abord les conditions de cet équilibre. En y regardant de très près, elles ne sont guère satisfaisantes. Je m'explique.

Pour 1983, l'excédent de 4,1 milliards de francs de l'ensemble de notre régime de sécurité sociale est obtenu moins par un freinage des dépenses, qui augmentent en volume de 2,7 p. 100 — c'est un résultat intéressant, mais cette augmentation de 2,7 p. 100 intervient en une année où la production intérieure augmentera de 0,3 ou 0,5 p. 100 — que par l'apport de recettes nouvelles : le forfait hospitalier, la taxe sur les tabacs, et surtout la contribution exceptionnelle de 1 p. 100 sur les revenus imposables. Si des efforts courageux ont été entrepris par le Gouvernement, notamment par M. Bérégovoy, on doit néanmoins constater que déplacer des déficits du régime général de la sécurité sociale vers des établissements hospitaliers est quelque peu artificiel. Surtout, l'amélioration passagère de la branche maladie, résultant partiellement d'un strict contrôle administratif appliqué aussi bien aux hôpitaux publics qu'aux honoraires médicaux et au prix des médicaments, ne doit pas dissimuler que la branche allocations familiales a été sévèrement comprimée et que la branche vieillesse est en dégradation très sensible.

On peut dire qu'en 1983 des mesures fiscales nouvelles sont venues compenser les prodigalités de 1981 et 1982, et noter, en le regrettant, que c'est surtout la politique familiale qui en a fait les frais.

Pour 1984, que nous annonce le budget social ? Que le déficit prévisible de 21 milliards de francs du régime social sera entièrement couvert non pas, mes chers collègues, par de nouvelles économies, mais par la reconduction, sous une forme un peu plus élargie, du prélèvement de 1 p. 100 sur les revenus et par le relèvement d'un point de la cotisation vieillesse à la charge des salariés. Voilà donc institutionnalisée cette fameuse contribution exceptionnelle, qui va rapporter, en 1984, 15,5 milliards de francs, et aggraver le niveau de cotisation. C'est une stabilisation qui ne laisse pas de m'inquiéter, car — je pose la question — que faudra-t-il inventer en 1985 et 1986 pour maintenir l'équilibre ? Et la situation risque de s'aggraver du fait de l'existence de menaces inhérentes à notre régime de protection sociale. Je voudrais en détailler deux pour ne pas me lancer dans l'inventaire de tous les régimes particuliers. Je n'aborderai pas le problème du B.A.P.S.A. qui est, chacun le sait, très complexe. En revanche, je voudrais faire part de mes inquiétudes à propos de l'assurance vieillesse et de l'U.N.E.D.I.C.

Pour l'assurance vieillesse, le Gouvernement a fait un véritable contre-sens non seulement en généralisant d'une manière obligatoire la retraite à soixante ans, mais encore en utilisant toutes les procédures possibles pour abaisser l'âge réel d'abandon d'activité de beaucoup de nos concitoyens. Certes, ce faisant, on flatte les syndicats, on se targue de progrès social et, accessoirement, on stabilise les statistiques du chômage. Mais cette politique est dangereuse. Dans une compétition économique chaque jour plus âpre, la France peut-elle se permettre de se passer systématiquement du concours des travailleurs les plus chevronnés et de ses cadres les plus expérimentés ? Et surtout, sur le plan humain, allons-nous continuer d'exclure de la vie active des hommes et des femmes ainsi relégués au rôle de citoyens passifs ?

Chacun sait, messieurs les ministres, qu'il faudra revenir sur ce système de retraite obligatoire à soixante ans. Il faudra inventer, comme aux Etats-Unis et au Japon, de nouvelles formules de retraite à la carte. Puisque le Gouvernement est dans une phase de rigueur et de vérité — vous l'avez assez dit cet après-midi — qu'il cesse d'entretenir des illusions sur l'âge de la retraite et sur le financement de l'assurance vieillesse !

J'en viens à l'U.N.E.D.I.C. L'équilibre financier de l'U.N.E.D.I.C. est, bien évidemment, l'un des points faibles — M. Blin l'avait noté — du budget qui nous est présenté. La subvention prévue à ce titre s'élève à 31,5 milliards de francs, en progression de 8,3 p. 100 par rapport à 1983, mais le déficit prévu pour 1983 est de l'ordre de 4,4 milliards de francs. En outre, l'U.N.E.D.I.C. devra rembourser en 1984 l'emprunt contracté en 1981 et supporter les frais financiers résultant de ses insuffisances de trésorerie.

Puis — question fondamentale — que fera le Gouvernement si les partenaires sociaux ne parviennent pas à s'entendre ? Tout le monde sait que l'année 1984 sera difficile pour l'U.N.E.D.I.C. Qu'en sera-t-il si le nombre des chômeurs indemnifiables augmente, comme nous venons de l'analyser ?

Il n'est donc pas possible d'affirmer que le budget de 1984 marque une nouvelle étape dans la maîtrise des dépenses sociales. Certes, des efforts courageux — je les salue — ont été entrepris pour freiner l'augmentation des prestations, mais le recours à la facilité n'est pas absent de ce budget, de même qu'il ne l'était pas des précédents. Il faudra bien, pourtant, si j'en crois les promesses du Président de la République, réduire le taux global des prélèvements sur les revenus. Comment ferez-vous donc pour respecter cette promesse si la maîtrise de la dépense n'est pas mieux assurée ? En effet, 1984 montre bien que la maîtrise de la dépense n'est pas assurée et qu'il faut créer des cotisations ou de la fiscalité supplémentaire pour retrouver l'équilibre. Comment ferez-vous pour respecter la promesse de réduction d'un point du niveau de l'ensemble des cotisations ?

En définitive, le budget de 1984 n'est pas non plus, dans le domaine social, un budget de rigueur — et je me réfère, là aussi, aux exposés qui ont précédé le mien — mais plutôt un budget de pause.

Prépare-t-il — c'était, monsieur le ministre, votre troisième point — l'avenir de notre pays ? Pour répondre à cette question, essentielle pour nous tous, mes chers collègues — j'aurais pu analyser les dépenses prioritaires — la formation professionnelle, la recherche, la culture, la lutte contre le chômage — j'aurais pu analyser les dépenses que le Gouvernement n'a pas la possibilité de fixer au bon niveau — la défense, les investissements civils — j'aurais pu parler longuement du transfert de ressources aux collectivités locales. Comme sur ce sujet M. Emmanuelli a fait un long exposé tout à fait intéressant, il permettra au président du comité des finances locales que je suis d'atténuer son optimisme sur trois points.

En premier lieu, le problème de fond qui domine à l'heure actuelle le transfert de ressources de l'Etat vers les collectivités locales, c'est, et vous le savez bien, l'impécuniosité de l'Etat. Une réforme peut se réaliser dans de bonnes conditions lorsque l'Etat a un budget bien assuré et qu'il peut, le cas échéant, colmater quelques trous et financer quelques excédents ; mais dans la mesure où l'Etat est obligé, lui-même, de faire très attention à l'ensemble de ses dépenses, l'environnement financier du transfert ne peut pas être bon.

En deuxième lieu, ce qui importe, pour ceux qui ont la responsabilité des impôts, c'est de savoir qui aura la maîtrise des dépenses transférées. Croyez-vous que, demain, les régions auront la maîtrise de l'ensemble des dépenses de formation professionnelle ? Croyez-vous que les départements auront la maîtrise de l'ensemble des prestations d'aide sociale qui leur seront transférées ?

Plusieurs sénateurs. Très bien !

M. Jean-Pierre Fourcade. C'est le problème qui inquiète tous les élus locaux. A chaque réunion du comité des finances locales, on en parle abondamment.

En troisième lieu, vous n'avez pas évoqué, dans votre inventaire, qui était parfaitement dressé et tout à fait exact, le fait qu'il existe, depuis deux ans et demi, un mélange extrêmement subtil et pernicieux entre les opérations de transfert et les opérations de péréquation entre les collectivités locales, mélange qui crée problème pour des milliers de communes et des dizaines de départements. Ce mélange du transfert et de la

péréquation est en train — si l'on n'y prend garde et si l'on n'essaie pas d'examiner au fond le résultat du cumul de l'ensemble des mécanismes de péréquation — de mettre en cause le financement convenable de nos collectivités locales. C'est également un point auquel les élus sont très sensibles.

Monsieur le président, pour laisser du temps à mon collègue et ami M. Pintat, qui traitera de tous ces sujets, notamment des dépenses budgétaires, je conclurai mon exposé par deux observations qui touchent au fond du débat.

Première observation : ce budget marque la limite — personnellement, je la crois assez courte — de l'efficacité des contrôles, du rationnement et de la bureaucratie.

Ressusciter le contrôle des prix n'a pas beaucoup servi à freiner l'inflation, puisque la France connaîtra un rythme d'augmentation des prix de détail de même nature qu'en 1982. Aggraver le contrôle des changes, renforcer la tutelle sur les hôpitaux, taxer les magnétoscopes, que sais-je encore, toutes ces tentatives administratives ne sont pas adaptées à la véritable situation de l'économie française, qui souffre — M. Poncelet l'a dit avant moi — d'une crise de confiance.

Certes, du fait des difficultés internationales, vous avez changé de discours, mais vous n'avez pas changé la pratique de l'action quotidienne. Je suis convaincu qu'il vous faudra changer de politique pour obtenir quelques résultats tangibles.

Seconde observation : en cette fin de 1983, la situation de l'économie française est ambiguë. La balance commerciale a été améliorée, le déficit de la sécurité sociale a été couvert par des ressources nouvelles, la progression du chômage a été artificiellement mais coûteusement contenue. Et pourtant, l'économie demeure affaiblie par l'ampleur des déficits publics, l'aggravation des charges et le recul du pouvoir d'achat. Le budget de 1984 — c'est, je crois, le fond du rapport de M. Blin — aurait pu être l'instant privilégié d'une remise en cause d'un certain nombre d'options néfastes de 1981. Comme je constate, malgré un discours plus lucide, dont je vous donne acte, qu'il reporte à plus tard le traitement des problèmes essentiels et qu'il ne permet pas à la France de participer à la reprise mondiale, vous comprendrez, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'avec mes amis du groupe de l'union des républicains et des indépendants je ne puisse l'adopter tel qu'il nous est présenté. (Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'U.C.D.P. et sur plusieurs travées de la gauche démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Béranger.

M. Jean Béranger. Avant d'intervenir sur le contenu du budget pour 1984, je tiens à vous exprimer, monsieur le ministre, notre satisfaction quant à la forme de sa présentation puisque nous disposons, cette année, d'une vue d'ensemble simultanée des dépenses de l'Etat — 939 milliards de francs — du budget social — 1 100 milliards de francs — et des orientations du IX^e Plan. L'instrument de politique économique du Gouvernement est ainsi plus clairement appréhendé par les parlementaires.

Un budget exprime certes une volonté politique, mais il constitue toujours un acte de compromis et de volonté. Monsieur le ministre, votre budget pour 1984 est, aussi et surtout, un acte de courage et nous l'apprécions comme tel.

Les objectifs et les moyens qu'il propose emboîtent le pas au plan de redressement de mars 1983 et les membres du mouvement des radicaux de gauche en ont esquissé les grandes lignes dès le mois d'avril 1982 en demandant plus de rigueur dans les dépenses de l'Etat et plus de sélectivité dans les choix pour rétablir les grands équilibres. Ils en approuvent donc l'esprit général, tout en étant conscients que les résultats déjà obtenus sont fragiles et restent à confirmer dans une conjoncture européenne moins favorable qu'on ne l'avait espéré.

La nette amélioration de notre commerce extérieur légitime largement l'acceptation d'une économie ouverte sur le monde, seule orientation capable d'offrir à la France les chances de confirmer son entrée définitive dans la modernité.

Les observations et les suggestions que je formulerai à présent sont destinées à rechercher une efficacité plus sûre, à court et à moyen termes, des objectifs définis dans votre budget pour 1984 et approuvés par les membres du mouvement des radicaux de gauche.

Le premier objectif tend à ramener à 5 p. 100 le taux d'inflation pour la fin de l'année 1984. Monsieur le ministre, c'est là un pari difficile à tenir. En effet, compte tenu des résultats

du mois d'octobre, 0,7 p. 100 d'augmentation, le taux d'inflation risque d'être supérieur à 9 p. 100 cette année. Je souhaite que la campagne publicitaire en cours mobilise davantage les Français sur cet objectif car, pour réduire le différentiel d'inflation avec nos principaux partenaires, il ne faudrait pas pour autant recourir à un blocage des prix qui est néfaste aux entreprises. Mais je sais, monsieur le ministre, que ce n'est pas dans vos intentions, à la condition toutefois que la mauvaise volonté de certains ne vous contraigne pas à y recourir.

Un élément favorable devrait cependant limiter notre inquiétude, c'est la poursuite de la désindexation des salaires sur les prix en 1984, mais vos dons de persuasion semblent produire un effet auprès des dirigeants du secteur privé malgré — et je le reconnais loyalement — les risques sociaux qui en découlent.

Le deuxième objectif vise à atteindre l'équilibre des échanges extérieurs à l'horizon 1985. Pour y parvenir, il nous sera nécessaire, non seulement de dynamiser nos échanges dans la Communauté européenne — et ils représentent 50 p. 100 de l'ensemble de nos marchés — mais aussi de nous orienter vers les pays à forte croissance, tels les pays de l'Asie du Sud-Est et certains pays d'Amérique latine.

Le troisième objectif tend à maintenir le niveau de l'emploi dans des limites tolérables. Là encore, bien que la stabilité se confirme en octobre, les prévisions n'incitent pas à l'optimisme. Dans quelques jours, j'aurai l'occasion d'aborder ce chapitre en présentant mon avis portant sur le budget du travail et de l'emploi. Le président de commission des affaires sociales a d'ailleurs déjà largement évoqué ce problème. Quelles que soient les perspectives, un langage de vérité doit être tenu à la nation. La concrétisation des effets de la formation professionnelle et permanente est urgente pour la reconversion des secteurs industriels les plus condamnés.

Enfin, l'ultime objectif vise à réaliser une forte sélectivité dans les interventions publiques pour préparer l'avenir. Son efficacité dépendra du degré de volonté manifesté pour effacer en ce domaine trop d'habitudes, les habitudes de la période de l'expansion économique.

Ainsi approuvons-nous les principes retenus pour équilibrer le budget, à savoir : limiter à 3 p. 100 du produit intérieur brut le déficit budgétaire, soit 126 milliards de francs, ce qui est un facteur de crédibilité pour l'étranger. En effet, pour un pays endetté dont la monnaie est affaiblie, voilà un gage nécessaire, d'autant que la charge de la dette — tant chez nous qu'à l'extérieur d'ailleurs — pèse de plus en plus lourd, et atteindra 100 milliards de francs en 1984, soit une somme deux fois plus élevée qu'en 1980. Monsieur le ministre, cela constitue, je le reconnais, un réel souci pour ceux qui vous soutiennent alors que le dollar continue de grimper et que la reprise économique boude encore notre continent.

Selon les dernières prévisions de l'I.N.S.E.E. et du B.I.P.E. — Bureau d'informations et de prévisions économiques — la France risque fort de subir encore, durant quelques années, une croissance nulle. C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous voulons être certains que vous avez d'ores et déjà arrêté l'engrenage de nos emprunts afin de conserver une flexibilité suffisante à notre économie.

Pour contenir le déficit, vous opérez un ralentissement très sensible des dépenses de l'Etat — et je vous en félicite — dépenses qui ne connaîtront l'an prochain qu'une progression de 5 p. 100 hors dette, cette dernière représentant 1,3 p. 100 supplémentaire.

Vous définissez les secteurs prioritaires de votre action dans les domaines de la formation, de l'éducation, de la culture, de l'industrie et de la recherche sans pour autant négliger les impératifs de défense définis dans la loi de programmation militaire. Ces choix sont ceux de l'avenir. Nous regrettons cependant la baisse des crédits accordés à l'agriculture au moment où sa fiscalité se renforce.

Vous respectez une relative pause sur les charges des entreprises par une série de mesures incitatives visant à leur création et, par un renforcement de l'épargne, à leur financement. Notons l'exonération durant trois ans des impôts sur les bénéfices des entreprises nouvellement créées, l'exonération définitive de l'outil de travail de l'impôt sur les grandes fortunes et l'allègement des charges lors de la transmission d'entreprise.

Ces mesures sont salutaires au regard des taux catastrophiques observés pour l'investissement. De même, la nécessité de créer des P.M.E. ou des P.M.I. est justifiée car elles résistent

souvent mieux que les grandes firmes aux aléas des marchés, surtout lorsqu'elles opèrent dans des secteurs industriels de pointe. Enfin, elles sont les seules à être créatrices d'emplois.

Pour compléter ces mesures incitatives, nous souhaitons que soit organisée au plus tôt la fiscalisation des allocations familiales et que soient proposées des mesures plus fortement incitatives pour orienter l'épargne vers le financement des entreprises.

La généralisation de la pratique des fonds salariaux qui ne peut être imposée, mais qui doit être négociée, permettrait de renflouer des investissements et, par son effet psychologique sur les acteurs économiques, de faire naître un « esprit maison », — mais je sais que ce mot va choquer certains ! — pas assez répandu en France et qui constitue, semble-t-il, un des secrets de la réussite du Japon, ainsi, mais c'est moins évident, que de la République fédérale d'Allemagne. Nous estimons enfin que les dirigeants d'entreprise possédant moins de 25 p. 100 des parts de leur société devraient être exonérés de l'impôt sur les grandes fortunes.

Pour atteindre cet équilibre budgétaire et parce que les dépenses sociales continueront à gonfler malgré l'effort louable et courageux de M. Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, pour contenir les dépenses de santé, vous accentuez de façon non négligeable la fiscalité directe et indirecte, sur les ménages notamment.

Monsieur le ministre, c'est là que le bât blesse, si je puis dire, car nous pensions qu'il était possible de prévoir des économies encore plus draconiennes sur le train de vie de l'Etat, pour éviter d'élever d'un point l'impôt sur le revenu dans une période où la motivation de chaque citoyen est déterminante pour le redressement national.

En effet, la fiscalité directe en France est globalement moins lourde que dans l'ensemble des pays de l'O.C.D.E., hors cotisations sociales bien entendu.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Et c'est ce qui change tout !

M. Jean Béranger. Au sujet de ce débat portant sur le coût du salaire et des charges sociales, j'indique que, depuis cinq ans, des tableaux élaborés par l'O.C.D.E. figurent dans mon rapport « Travail et emploi ». Or, que montrent ces tableaux ? Que la France est, après la Grande-Bretagne, le pays où l'heure de main-d'œuvre coûte le moins cher de tous les pays industrialisés.

M. Serge Boucheny. Très bien !

Mme Hélène Luc. Absolument !

M. Jean Béranger. En effet, si nos charges sociales sont très lourdes, elles représentent un salaire différé, et le prix de revient de l'heure de main-d'œuvre est, après celui de la Grande-Bretagne, le plus faible des pays industrialisés.

Ces tableaux — et vous les avez vus dans mon rapport —, je ne les ai pas inventés, ils reprennent les chiffres de l'O.C.D.E., je tenais à le préciser.

Notre système reste tout de même en très forte progressivité et aboutit à fixer le seuil de la richesse à des revenus moyens, ce qui explique en partie la « grogne » des contribuables. Et ce n'est pas en expliquant à un malade que d'autres sont plus atteints qu'il est content d'avoir la maladie qu'il a ! La relative mauvaise humeur des contribuables revêt une certaine légitimité.

Il convient, néanmoins, de dédramatiser le problème en utilisant des arguments qui concernent directement ces contribuables. Par exemple, les Français savent-ils que, depuis 1973 — et je vais comme un orateur qui m'a précédé, présenter un historique — date du début de la crise, la répercussion du poids des charges obligatoires a porté principalement sur les entreprises au profit des ménages ? De 1974 à 1981, les charges sociales des entreprises se sont accrues de neuf points en tout, alors que, dans le même temps, le pouvoir d'achat des ménages continuait à progresser régulièrement. Il faut le dire aux contribuables ! En somme, notre pays, à l'image de l'Europe, a privilégié la consommation contre l'épargne et les salaires contre l'emploi et les investissements.

Parce que nous payons aujourd'hui ce déséquilibre, qui ne date pas d'il y a deux ans, la « vapeur doit être renversée », tant il est vital que nos entreprises retrouvent leur compétitivité. Aussi, les contribuables auront-ils des efforts à fournir en proportion de leurs moyens. Monsieur le ministre, vous ne leur avez pas caché cette nécessité, et je souhaiterais qu'il en soit de plus en plus souvent ainsi.

Nous notons avec satisfaction la correction des effets de l'inflation sur l'ensemble des tranches de l'impôt, en insistant pour que cette correction affecte également l'ensemble des plafonds et abattements exprimés en valeur absolue.

En revanche, les radicaux de gauche continuent à penser que l'équité voulait que l'effet de seuil introduit par la surtaxe conjoncturelle, appliquée à un certain niveau de l'impôt sur le revenu, soit répartie sur l'ensemble de l'imposition et non sur la seule part de cette imposition dépassant ledit seuil. La solution progressive introduite par l'Assemblée nationale est certes destinée à rendre le choc moins dur pour les classes moyennes, mais elle ne corrige pas suffisamment le dispositif initial.

En outre, nous regrettons, monsieur le ministre, un certain nombre de taxes supplémentaires ou de taxes aggravées dans des secteurs importants de la vie quotidienne des Français.

Je citerai tout d'abord la suppression de l'exonération sur le foncier bâti qui, bien que modulée par l'Assemblée nationale, revient sur un engagement antérieur de l'Etat. Quelles que soient les contraintes de la conjoncture — et vous avez bien fait, monsieur le ministre, je tiens à vous le dire, de ne pas revenir sur l'emprunt Giscard — et, quels que soient les gouvernements qui se succèdent, quels que soient les régimes — appelons-les ainsi ! — il est des engagements de l'Etat qu'il faut tenir. Quelles que soient les contraintes de la conjoncture, il nous paraît difficilement concevable de remettre en cause un contrat moral entre l'Etat et ses administrés ; les radicaux de gauche souhaitent donc l'abrogation de l'article 13 du projet de loi de finances qui consacre ce manquement au droit et bouleverse les équilibres des collectivités locales.

M. Roger Romani. Très bien !

M. Jean Béranger. Ma seconde remarque porte sur les nouvelles mesures prises à l'encontre des assurances qui touchent les détenteurs d'une assurance vie, les automobilistes et les jeunes conducteurs de deux roues.

Les amendements financiers que nous avons déposés à ce propos risquent — nous le savons — de tomber sous le coup de l'article 40 de la Constitution. Ils ont néanmoins pour but d'amener le Gouvernement à accepter le dialogue avec la profession.

En effet, l'article 3 amenuise les mesures fiscales d'incitation à la forme d'épargne longue qu'est l'assurance-vie. Si nous estimons équitable de remplacer l'abattement sur le revenu imposable par une déduction d'impôt, nous proposons d'améliorer les modalités d'application de cette réforme.

A l'article 18, la suppression de l'abattement de 40 p. 100 sur l'évaluation des objets de valeur par les compagnies d'assurance risque d'inciter les gens à s'assurer pour une valeur inférieure ou à contracter — pourquoi pas puisque nous sommes en pays libéral ! — des assurances à l'étranger.

L'article 20, aggravant la taxation sur les contrats d'assurance des bateaux de sport ou de plaisance, sera sans doute un manque à gagner pour l'assurance française, donc pour le Trésor.

Enfin, et surtout, les effets inflationnistes de ces mesures me paraissent néfastes dans un domaine aussi sensible que l'assurance automobile, alors que de plus en plus de conducteurs roulent sans être assurés. Pourquoi les y pousser davantage ?

En ce qui concerne les mutuelles d'assurance agricole, nous nous félicitons de l'engagement, pris par le Gouvernement à l'Assemblée nationale, d'exonérer les caisses mutuelles de la taxe d'assurance.

En contrepartie du manque à gagner, et pour être constructifs, nous pensons que l'Etat peut encore freiner davantage ses dépenses publiques en 1984. Sans emboîter le pas à la commission des finances et de son rapporteur général qui préconisent des économies supplémentaires d'un montant de 5 milliards de francs, il nous paraît « jouable » d'agir de façon plus marquée sur les dépenses de fonctionnement qui devraient progresser de 7 p. 100 l'an prochain, en opérant un redéploiement du nombre des fonctionnaires parallèlement aux besoins, en favorisant une mobilité accrue dans la fonction publique, en supprimant ou regroupant tous les organismes qui font double emploi, en introduisant largement dans l'administration les méthodes de gestion moderne dites K. C. B.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Il faut créer une commission des économies, ce que je demande au Gouvernement mais qu'il ne veut pas faire.

M. Jean Béranger. Pour les dépenses d'intervention qui diminueront de 3 p. 100, il conviendrait de bien vérifier à supprimer les « doubles guichets ». De plus, priorité devrait être donnée au desserrement des contraintes et à l'allègement des charges plutôt qu'aux aides.

Enfin, la remise en ordre du budget social de la nation, bien qu'étant amorcée, n'est pas encore résolue en l'absence des réformes de son financement toujours attendues. A ce propos, M. Bérégovoy nous a annoncé qu'un vaste débat aurait lieu au Parlement, débat que nous attendons et qui, je l'espère, fera avancer le problème du budget social.

Pour conclure, et malgré ces critiques — émanant d'un parti qui soutient le Gouvernement, il faut être clair — que nous avons voulu constructives et réalistes, nous soutenons loyalement votre projet de budget parce que, je l'ai dit dès le début, il est courageux et répond bien, dans son ensemble, aux impératifs présents. Car vous adoptez la seule politique possible pour redresser les équilibres tout en préparant l'avenir.

Sachant qu'en matière économique les résultats ne peuvent être immédiats, les radicaux de gauche vous aideront à les atteindre grâce à des propositions qui intégreront toujours les dernières données de la conjoncture, tant il nous paraît nécessaire d'introduire une certaine souplesse face à la situation très évolutive qu'est la mutation d'aujourd'hui.

Mais les politiques seuls ne pourront contribuer au redressement : la mobilisation de tous les acteurs économiques et sociaux est la clef principale du défi.

Notre rapporteur général nous a dit textuellement cet après-midi : « La France est aujourd'hui condamnée à faire pénitence. » Sans vouloir mettre en cause sa réflexion — et il sait que ce n'est pas la mienne — je souhaite très sincèrement que tous les décideurs, quels qu'ils soient — les politiques aussi ! — mettent aujourd'hui tout en œuvre pour vous permettre, monsieur le ministre, et, à travers vous, pour permettre à la France de franchir un cap, certes difficile, mais essentiel pour l'avenir d'un pays auquel nous sommes tous tant attachés. Plus nous serons nombreux à tout mettre en œuvre, moins la pénitence évoquée par notre rapporteur général sera longue.

Nous vous faisons confiance, monsieur le ministre, pour que la France soit très vite présente dans la reprise internationale. *(Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique et sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Larue.

M. Tony Larue. Monsieur le rapporteur général, j'ai écouté avec attention les observations que vous avez présentées au nom de la majorité de la commission des finances du Sénat sur le projet de loi de finances pour 1984.

A vous entendre, le Gouvernement a commis tant d'erreurs, pour ne pas dire plus, que le voici le dos au mur, et l'environnement est si bien miné que, quelle que soit la direction qu'il choisira, ce sera l'explosion. Je compte sur votre courtoisie, monsieur le rapporteur général, pour me pardonner de ne pas partager vos appréciations apocalyptiques.

Depuis deux ans et demi, l'opposition n'a cessé de développer, et c'est de bonne guerre, une critique systématique de la politique économique, sociale et financière du Gouvernement, à partir non pas de contre-propositions, mais de slogans — étatisation, collectivisation, atteinte aux libertés fondamentales, régression sociale, Gouvernement de l'incompétence ou de l'irresponsabilité — qui sont autant de facettes d'un épouvantail usagé.

Vous-même, monsieur le rapporteur général, avez déclaré, en octobre dernier : « Les erreurs accumulées depuis 1981 sont trop graves pour qu'une simple loi de finances suffise à les réparer. » C'était là le prélude, semble-t-il, à votre prestation pour le moins subjective d'aujourd'hui.

Ces « erreurs accumulées » sont, selon vous, les nationalisations à 100 p. 100, les dévaluations non réussies, les prélèvements obligatoires insupportables, le matraquage fiscal et puis, et puis... un budget 1984 non tourné vers l'avenir.

Des nationalisations, je pensais que le débat démocratique était clos ; tous me paraissent avoir été dit au cours des précédentes discussions.

Il semble qu'il n'en soit rien puisque l'opposition à la majorité gouvernementale saisit l'occasion de la discussion du projet de budget pour répéter, comme si elle éprouvait le besoin de justi-

fier sa réprobation, que les nationalisations sont coûteuses et inutiles et qu'elles n'ont été réalisées par la gauche que pour satisfaire à une insoutenable et désuète idéologie.

Il me faut donc, monsieur le ministre, au nom de mon groupe, répondre à ces invraisemblables et j'ajouterai même intempestives affirmations.

Le coût des nationalisations est au centre de vos préoccupations, monsieur le rapporteur général. C'est cher, très cher, dites-vous. Etrange souci qui me paraît témoigner — permettez-moi de le dire, sans vouloir vous blesser — d'une amnésie significative.

N'est-ce pas, en effet, vos amis politiques qui, brandissant leurs foudres de guerre, ont eu recours au Conseil constitutionnel qui, répondant à la secrète attente de leurs auteurs, a fixé les critères qui ont permis de déterminer les indemnités à payer aux actionnaires dont quelques-unes — maintenant le proclament et l'écrivent les experts de tous bords — seraient de beaucoup supérieures à la valeur des entreprises nationalisées ?

Je n'en citerai que deux : une banque universellement connue aurait été rachetée plusieurs centaines de millions de francs alors que son passif avoisinait son actif ; la sidérurgie qui ne survivait depuis longtemps que par des subventions de l'Etat et dont les actions, qui ne valaient même pas le coût du papier concrétisait leur existence, ont été indemnisées sur la base de leur cours en bourse, lequel s'éloignait singulièrement de leur valeur qui était égale à zéro.

Dans ces conditions, je ne m'explique pas que certains puissent s'élever contre le coût des nationalisations alors que, consciemment ou non, ils ont par leur action contribué à en augmenter le prix.

A ceux d'entre vous qui envisagent de dénationaliser s'ils revenaient au pouvoir...

M. Jean-Pierre Fourcade. Nous le ferons.

M. Tony Larue. Je vous pose la question.

M. Jean-Pierre Fourcade. Dans cette hypothèse, nous le ferons.

M. Tony Larue. A quel prix fixeriez-vous les titres appartenant à l'Etat ? J'attends votre réponse, monsieur Fourcade, avec une impatiente curiosité.

M. Pierre Gamboa. Voyez l'emprunt Giscard !

M. Jean-Pierre Fourcade. J'ai déposé une proposition de loi...

M. le président. Je vous prie de laisser parler l'orateur. Vous-même n'avez pas été interrompu !

M. Tony Larue. C'est un truisme de rappeler que des prises de participation à 51 p. 100 auraient été moins onéreuses.

M. Etienne Dailly. Monsieur Larue, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Tony Larue. Je vous en prie, mon cher collègue.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il s'est senti visé !

M. le président. La parole est à M. Dailly, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Etienne Dailly. Je vous remercie de me permettre cette interruption. Vous venez de jeter l'anathème contre ceux qui ont introduit un recours — nous étions nombreux, 170, si ma mémoire est bonne — devant le Conseil constitutionnel contre la première loi de nationalisation. Nous avons demandé à la haute juridiction si le texte était ou non conforme à la Constitution ainsi que c'était notre droit, c'est tout. Nous n'avons jamais, nous, été partisans des nationalisations et nous avons estimé qu'elles n'étaient pas constitutionnelles dans leur principe. Le Conseil constitutionnel a dit qu'elles l'étaient « parce qu'elles ne portaient pas atteinte au droit de propriété au point de le mettre en cause ». Il y a donc une frontière quelque part, on ne sait pas trop où, mais elle existe.

En revanche, le Conseil constitutionnel a considéré que, contrairement à la Constitution, l'indemnisation votée ne correspondait pas à une juste et préalable indemnité et il a cassé la loi.

Le Parlement tout entier — vos amis aussi, monsieur Larue — a voté la seconde loi de nationalisation, et vos amis qui, à l'inverse de nous, tenaient à ces mesures, n'ont pas hésité à la voter acceptant alors de les payer selon les deux règles que le Conseil constitutionnel avait cru devoir imposer.

Pour la première, concernant les titres cotés, la règle ne comportait aucune appréciation. Pour la seconde, concernant les titres non cotés, tout s'est passé sous la haute direction et le contrôle de M. le premier président de la Cour des comptes.

Vous pouvez dire tout ce que vous voudrez. Personne ne vous obligeait à nationaliser. Cependant, dès lors qu'on nationalisait, il fallait admettre que l'organisme qui est supérieur à nous tous, le Conseil constitutionnel, pouvait être requis de dire le droit. Il l'a dit. Je ne comprends pas que vous mettiez sa décision en cause. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, de l'U.C.D.P., du R.F.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Tony Larue. Monsieur Dailly, je ne mets pas en cause la décision du Conseil constitutionnel. Mais c'est tout de même une singulière explication que vous venez de donner puisque, selon vous, c'est la majorité nationale qui a accepté, pour les nationalisations, un prix supérieur à ce que représentaient les sociétés nationalisées.

M. Etienne Dailly. Parfaitement, nous avons voté contre la seconde loi. C'est vous qui l'avez votée, pas nous.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. C'est vrai.

M. Etienne Dailly. Bien sûr que c'est vrai !

M. le président. Poursuivez, monsieur Larue !

M. Henri Duffaut. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue.

M. Tony Larue. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Duffaut, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Henri Duffaut. M. Dailly rejette la responsabilité d'une charge supplémentaire de dix milliards de francs qui pèse sur les contribuables et sur l'économie nationale. Toutefois, il oublie de dire que si nous n'avions pas nationalisé, certains groupes auraient disparu ; je pense en particulier à celui qui est aujourd'hui le troisième groupe mondial en matière de production d'aluminium ; ce groupe était en difficulté depuis 1974 et, en 1982, au moment des nationalisations, il accusait un déficit de trois milliards de francs ! La nationalisation s'imposait, si l'on voulait assurer le redressement nécessaire.

Et si vous dénationalisez, monsieur Fourcade, si vous voulez vendre des actions à bons compte à leurs anciens propriétaires, ceux-ci auront fait deux fois une bonne opération !

M. Etienne Dailly. Nous n'avons pas voté la seconde loi !

M. le président. Vous n'avez pas la parole, monsieur Dailly. Veuillez poursuivre, monsieur Larue.

M. Tony Larue. Je disais donc que c'était un truisme que de rappeler qu'une prise de participation à 51 p. 100 aurait été moins onéreuse. Mais certains d'entre nous qui auraient souhaité cette solution ont été les premiers à y renoncer, tant il est vrai qu'elle est apparue comme génératrice de difficultés juridiques et techniques, qui auraient fait échec à une direction cohérente et pleinement responsable de chacune de ces entreprises.

A ceux qui considèrent, à tort, que les nationalisations sont, par comparaison avec l'ensemble du secteur économique, d'une importance considérable, je ne peux mieux faire que leur dire de se reporter à l'opinion formulée par l'honorable M. Howe, député conservateur et, de surcroît, secrétaire d'Etat au Foreign office, qui, le mois dernier, déclarait au correspondant d'un journal du soir : « En France, il reste une place importante pour l'industrie privée ; en Grande-Bretagne, l'Etat intervient encore dans beaucoup de domaines de l'économie. »

Cependant, le concert des imprécations de l'opposition ne porte pas témoignage d'une parfaite harmonie. Je n'avancerai qu'un exemple, celui que nous avons vécu, ici-même, au début de ce mois, au cours de la discussion du projet de loi « relatif à l'activité et au contrôle des établissements de crédit ». Après que notre éminent collègue M. Dailly eut indiqué que « rien dans le texte ne ressemble ni de près, ni de loin, à une étatisation », — voilà

quelque chose qui lui était fort agréable — le groupe du R. P. R. a voté contre ce projet, prétextant qu'il était le signe « de la poursuite de l'étatisation commencée en mai 1981 ».

Vous affirmez, par ailleurs, chers collègues opposants, que l'exploitation des entreprises nationales coûtera au contribuable.

Singulier propos ! N'est-ce pas vous qui nous avez précédés dans l'hérésie en subventionnant par des fonds publics différentes entreprises, dont la sidérurgie, qui, malgré cette aide importante, a accumulé des milliards de déficit ?

S'agissant de l'utilité des nationalisations, ce seul exemple, ô combien révélateur, m'amène, mes chers collègues, à vous remettre en mémoire la crise grave que ne parvenaient pas à surmonter — je fais là écho aux observations formulées à l'instant par M. Duffaut — les industries françaises de base qui, exangues financièrement, étaient dans l'incapacité d'accomplir l'effort colossal d'investissement technologique nécessaire pour devenir compétitives.

Cette situation générale se traduisait, en mai 1981, par l'addition de déficits impressionnants de la sidérurgie, du papier carton, du textile, de la construction navale, des mines, de la chimie. Ajoutons que le chômage se développait et qu'une inquiétante inflation nourrissait une potentielle et nécessaire dévaluation.

Devant une telle situation — qui n'était pas ignorée du gouvernement de M. Giscard d'Estaing, mais dont la gauche n'a pu mesurer l'ampleur qu'après son arrivée au pouvoir — une question vient à l'esprit : qu'auriez-vous fait, chers collègues censeurs ? Qu'auriez-vous fait, alors que le choix était limité entre la nationalisation d'une partie de l'industrie et sa liquidation ? C'est la première solution qui a été adoptée, en conformité avec les engagements électoraux de la gauche.

Mais cette décision importante pour l'avenir économique de la nation n'a pas été prise sans réflexion et sans condition.

J'en citerai quelques-unes.

Les groupes nationalisés — à l'exception de la sidérurgie très gravement sinistrée — devront assurer leur équilibre financier au plus tard à la fin de 1985. Sur le plan social, leur comportement devra être exemplaire et leur effort d'investissement devra augmenter en volume de 10 p. 100 par an, l'effort de recherche de plus de 5 p. 100.

Des conventions devront être établies avec les petites et moyennes entreprises.

Une contribution particulière sera apportée à l'équilibre du commerce extérieur.

Enfin, la direction de ces sociétés sera assurée d'une manière autonome et jugée sur ses résultats.

Ainsi, les nationalisations vont permettre de réaliser le sauvetage d'activités industrielles en péril et de préserver celles de la sous-traitance qui leur sont attachées.

A propos des dévaluations, vous dites, monsieur le rapporteur général — et vous l'avez répété — qu'elles n'ont pas été réussies, qu'elles auraient été élaborées sans soin, laissant ainsi entendre qu'elles portent le sceau d'une impardonnable impéritie.

Vous péchez, me semble-t-il, par omission, dans la mesure où vous ne rappelez que les dévaluations récentes et que vous oubliez de nous remettre en mémoire celles qui ont été effectuées par les gouvernements qui se sont succédé de 1969 à 1981. Les voici brièvement rappelées : d'abord, une dévaluation unilatérale du franc, puis la sortie, à deux reprises, du franc du serpent monétaire européen et la réévaluation, à cinq reprises, du deutschemark. Cette énumération ne serait pas complète si je n'ajoutais pas que le taux d'inflation atteignait, en 1981, 13,60 p. 100, alors que celui de la République fédérale d'Allemagne n'était que 5,50 p. 100, ce qui rendait inévitable la dévaluation de notre monnaie.

Si un reproche pouvait vous être adressé, monsieur le ministre, c'est d'avoir tardé à tenir compte de cette situation, dont, je le répète, vous n'étiez pas comptable, mais dont on veut maintenant vous rendre responsable.

En revanche, il me paraît inconvenant de vous accuser de ne pas avoir conduit avec sérieux les indispensables et nécessaires négociations avec nos partenaires du système monétaire européen.

Chacun de nous sait que la marge de manœuvre dont vous disposez est d'autant plus étroite que l'intérêt des uns est source de difficultés pour les autres.

Ces négociations, vous les avez, chaque fois, menées, monsieur le ministre, en technicien averti, avec pugnacité, ce qui est une des marques de votre personnalité. Nous tenons à vous en remercier et nous profitons de cette discussion pour le faire.

La dernière dévaluation et les mesures qui l'ont accompagnée commencent à porter leurs fruits. Je n'en veux pour preuve que le raffermissement du franc par rapport au deutschemark constaté ces derniers jours, et le retour des eurofrancs sur le marché de Paris depuis quelques semaines déjà. Je pourrais aussi citer l'opinion de financiers internationaux, mais j'arrête là mon énumération pour indiquer qu'un nouvel aménagement du système monétaire européen est exclu et que les sombres et alarmantes prévisions formulées au cours de précédents débats s'avèrent donc inexactes.

A ce point de mon propos, il me paraît utile de rappeler au souvenir de chacun ce que notre collègue M. Monory disait ici-même, en mars 1983 : « Je crois que vous n'allez pas réussir. » Et M. le rapporteur général, au cours de ce même débat, ajoutait : « Vous portez donc à la fois la marque de trois dévaluations non réussies, pour ne pas dire plus, et surtout la responsabilité du handicap que constitue l'absence de marge pour la reconquête des marchés étrangers ».

Cette prophétie pessimiste ne se réalisera pas.

En effet — et tous les orateurs qui se sont succédé à cette tribune en ont parlé — le résultat du mois d'octobre du commerce extérieur témoigne de la solidité du redressement de notre balance commerciale. Si les importations progressent en valeur, les exportations croissent plus rapidement. D'une année sur l'autre, les exportations sont supérieures de 15,80 p. 100.

Les commentateurs s'accordent à dire que la troisième dévaluation joue maintenant à plein.

Le Gouvernement est donc sur le point de dépasser l'objectif qu'il s'était fixé : 60 milliards de francs de déficit pour 1983.

Nous sommes persuadés que le retour à l'équilibre que vous avez prévu pour 1984 va se confirmer et que pourront être ainsi dégagés, en 1985, les excédents nécessaires au remboursement de la dette extérieure.

Au-delà de cette réconfortante et encourageante situation, il est un autre signe de satisfaction : des petites et moyennes entreprises auraient pris le chemin de l'exportation — je parle au conditionnel, mais vous avez parlé tout à l'heure à l'indicatif, monsieur le ministre. Si cette tendance se confirme, le Gouvernement pourra, avec vous, monsieur le ministre, se féliciter d'avoir, avec tous les acteurs concernés, accompli, dans ces temps tourmentés, cette double et déterminante performance dont profitera le pays tout entier.

J'en viens à ce qu'il est convenu d'appeler « les prélèvements obligatoires ».

Il faut d'abord distinguer ceux qui ont trait aux entreprises et ceux qui concernent les ménages.

Les premiers ont peu progressé : la différence est infime — 0,3 p. 100 entre 1980 et 1983 — et ne justifie pas la grogne dont ils sont périodiquement l'objet.

En revanche, il n'en est pas de même des prélèvements sociaux et fiscaux qui frappent les ménages et qui suscitent des protestations de l'opposition — nous l'avons encore entendu tout au long de ce débat — oubliant — mais c'est peut-être une habitude — qu'ils ont augmenté régulièrement de 1 p. 100 par an entre 1974 et 1981.

Cependant, je concède qu'aucune amélioration n'a été réalisée, qu'ils ont crû au même rythme en 1982 et en 1983 pour atteindre 44,7 p. 100 du P. I. B.

Ce prélèvement semble avoir atteint — nous en sommes tous d'accord ici — la limite supportable, tant et si bien que, faisant écho aux propos récents de M. le Président de la République, nous souhaitons, monsieur le ministre, que vous puissiez en arrêter l'ascension.

Tourné vers l'avenir, le projet de budget pour l'année 1984 est conforme aux actions prioritaires qui doivent être mises en œuvre dans cette période charnière de notre économie.

Il consacre la volonté de lutter contre l'inflation, de bâtir une industrie moderne, de développer la recherche et la formation, de promouvoir la culture et de limiter le nombre de sans-emploi.

Au surplus, il s'inscrit dans les courbes tracées par le IX^e Plan.

Tout a été dit sur l'état de certaines de nos industries. Elles n'ont pas su ou pu se moderniser à temps ; elles sont les victimes de la plus spectaculaire révolution technologique que le monde ait vécue.

C'est le règne de l'électronique. C'est la fin des techniques surannées et l'éclosion de technologies nouvelles qui bouleverseront le travail, les mœurs et le comportement des hommes.

L'Europe, qui fut le berceau des découvertes technologiques, recule dans la production et dans les échanges.

Conscient de l'ampleur et de la gravité de ce problème, le Gouvernement a décidé de réagir. C'est donc près de 61 milliards de francs dont le ministère de l'industrie et de la recherche disposera. Cet effort permettra notamment de moderniser les grands établissements nationalisés qui deviendront le fer de lance de l'économie, d'aider d'autres industries à se convertir tandis que les petites et moyennes entreprises, par l'intermédiaire des régions, bénéficieront des aides nécessaires à leur développement.

Mais votre intervention, monsieur le ministre, ne s'est pas limitée à la fixation des crédits budgétaires. Par des mesures déjà adoptées ou prévues qui visent à encourager l'épargne et à renforcer l'appareil productif par la création d'entreprises nouvelles et la diffusion de la recherche, vous avez souligné tout l'intérêt qu'attache le Gouvernement à la rénovation et au développement du tissu industriel. Le compte de développement industriel, connu maintenant sous le nom de Codevi, qui paraît promis à un éclatant succès, s'inscrit dans le droit fil de cette action.

Cette réussite ne nous fait pas perdre de vue la tâche qui vous reste à accomplir auprès des banques, tant nous sommes convaincus que la modernisation industrielle ne pourra s'accomplir que si ces établissements financiers adoptent un comportement nouveau, à l'instar de leurs collègues internationaux.

Enfin, les crédits destinés à la recherche dont le développement est indispensable progressent de plus de 8 p. 100 en volume dans un contexte général, faut-il le rappeler, de grande rigueur et de recul des dépenses publiques.

L'effort insuffisant, tant de fois dénoncé dans le passé par la gauche, de formation des hommes a été et est un obstacle à la mutation industrielle.

Faut-il rappeler que, pour les jeunes de vingt à vingt-quatre ans, nous sommes passés en dix ans du troisième rang au septième rang des pays industrialisés ? En France, 25 p. 100 d'une classe d'âge possède le niveau du baccalauréat, au Japon, 95 p. 100. Nos promotions d'ingénieurs en 1980 ne débordaient guère celles de 1970. Moins de 2 p. 100 des certificats d'aptitude professionnelle, moins de 4 p. 100 des brevets de technicien supérieur correspondent aux professions de l'informatique et de l'électronique alors qu'il manquera 500 000 emplois dans la filière électronique jusqu'en 1990. Il y a donc une manifeste distorsion entre les contenus de la formation et les besoins.

Une action vigoureuse et continue est, de toute évidence, aussi pressante que nécessaire. Elle doit être menée à tous les stades de l'enseignement professionnel primaire, secondaire et supérieur. La tâche est immense. Ne dit-on pas que 8 millions de personnes devront être recyclées d'ici à l'an 2000 ? Le Gouvernement, et nous l'en remercions, en a compris l'enjeu puisque les crédits pour la formation professionnelle inscrits dans le budget augmentent de 85 p. 100.

Diminuer le taux d'inflation est, monsieur le ministre, l'un de vos objectifs, probablement le premier. Il sera réduit aux alentours de 9 p. 100 pour 1983, alors que vous souhaitiez 8 p. 100.

Nous comprenons votre souci. Un point correspond, en effet, à une activité supplémentaire et à la préservation de plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

Le problème que vous avez à résoudre est d'autant plus difficile qu'il ne procède ni de la science ni de la logique. Il trouve sa source, notamment, dans des comportements particuliers qui se hissent à la hauteur d'un vice rédhibitoire que certains de nos voisins, notamment la République fédérale d'Allemagne, ne connaissent pas.

M. Jean Béranger. C'est exact !

M. Tony Larue. Il semble d'ailleurs que vous n'êtes guère aidé par les consommateurs qui devraient se mobiliser en permanence, ce qui, pour le plus grand nombre, ne semble pas être le cas.

Pourtant, selon les indications qui nous parviennent, il semble que ce soit certains prix alimentaires et de service qui continuent à monter.

Quoi qu'il en soit le rythme de l'inflation s'est ralenti de quatre points par rapport au taux d'inflation que vous a laissé votre prédécesseur. C'est un résultat que nous apprécions. Il reste beaucoup à faire. Renforcer votre action sur les prix à la consommation est une priorité absolue. Vous avez, je puis vous l'assurer, notre plus ferme soutien.

Nous sommes le seul pays où le chômage a été contenu.

A cet égard, il n'est pas sans intérêt de rappeler que, si ce résultat a été obtenu, c'est notamment parce que le Gouvernement s'est refusé à pratiquer, comme dans certains pays, une politique monétariste dont les résultats se manifestent, comme nous le savons tous, de façon cruelle. Des économistes dont j'ai lu les articles signalent que, dans certaines zones industrielles à Manchester, à Birmingham, des quartiers entiers sont sinistrés par la misère. Les usines sont délabrées, les immeubles dans lesquels s'entassent des familles marginales sont lépreux. Aux Etats-Unis où les indemnités de chômage ne sont pas intégralement payées par l'Etat fédéral, la crise ravage des régions entières, comme celle de Détroit. On a même vu réapparaître des soupes populaires dans maintes villes américaines.

Le Gouvernement, par son action, a limité le nombre des chômeurs aux alentours de 2 millions. Nous nous en félicitons, mais nous ne saurions cependant cacher notre inquiétude. Elle est vive en raison des suppressions d'emplois qui risquent d'être la conséquence de la conversion et du redéploiement de secteurs qui n'ont pu être effectués entre 1974 et 1981, on ne le dira jamais assez, faute notamment d'une politique de formation et d'investissement du précédent gouvernement.

Nous vous soutiendrons, monsieur le ministre, dans l'accomplissement de cette rude tâche que vos prédécesseurs vous ont laissé le soin d'exécuter. Il en sera même de toute décision visant à en limiter les effets douloureux, qu'il s'agisse de la réduction du temps de travail, de l'abaissement de l'âge de la retraite que nos voisins de la République fédérale d'Allemagne, après bien des hésitations, s'apprentent à leur tour à mettre en œuvre, nous le savons tous.

Cette année 1984, nous en avons bien conscience, sera rude, très rude. Nous ne pouvons, en effet, espérer une croissance suffisante pour vaincre le chômage d'autant que la reprise américaine semble devoir être contenue. Elle l'est déjà par des taux d'intérêt élevés pour éviter qu'elle ne s'emballe et ne nourrisse une inflation que le Gouvernement veut, quel qu'en soit le prix, maintenir pour les raisons de politique intérieure que vous savez.

Le budget de 1984 — et ce sera mon dernier propos — se caractérise par un double effort dans deux directions opposées.

En effet, les dépenses de fonctionnement ont été, dans l'ensemble, contenues, voire réduites, afin de lutter contre l'inflation, tandis que des actions jugées prioritaires ont été dotées de crédits substantiels.

L'accroissement de la pression fiscale est supporté progressivement par les revenus les plus élevés.

En effet, des mesures sont proposées en faveur des modestes revenus, qu'il s'agisse de personnes qui ne disposent que d'un revenu égal ou inférieur au Smic, des personnes seules, des célibataires ou encore des titulaires d'une pension vieillesse.

En revanche, un nouvel effort de solidarité est demandé aux revenus les plus élevés.

Les droits de succession sont aménagés, après relèvement des abattements à la base, de façon à en renforcer la progressivité.

Un certain nombre de mesures sont proposées en faveur des entreprises nouvelles.

L'ensemble de ces dispositions fiscales qui visent à une répartition plus équitable de l'impôt n'appellent aucune objection de notre groupe.

Monsieur le ministre, nous sommes convaincus que l'année 1984 sera une année difficile. L'effort devra être soutenu afin que puissent être réalisées les conditions indispensables du retour aux grands équilibres si nécessaires pour s'engager résolument dans les prochaines mutations technologiques et maîtriser pour

notre part la révolution industrielle en marche qui bouleversera, de manière inimaginable aujourd'hui, les comportements, les habitudes, les besoins et les servitudes des hommes de l'an 2000.

Le groupe socialiste fait confiance au Gouvernement et à vous-même. Il votera le projet de budget et il forme le vœu que vous puissiez mener jusqu'à son heureux terme votre exaltante mais si périlleuse tâche pour le bien et le renouveau de la France! (Très bien! et applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur celles de la gauche démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Fosset.

M. André Fosset. Monsieur le président, monsieur le ministre, me voici de nouveau à cette tribune, cette fois pour exprimer les positions de mon groupe sur ce projet de loi de finances.

L'analyse d'un tel projet ne saurait être objective si, comme le faisait la majorité d'aujourd'hui lorsqu'elle constituait l'opposition d'hier, elle se bornait à l'horizon national sans tenir compte du contexte international.

C'est donc ce contexte qu'en premier lieu je voudrais évoquer pour reconnaître que subsistent nombre des difficultés qu'ont rencontrées — n'en déplaise à l'opposition d'alors — les gouvernements que nous soutenions : mauvais fonctionnement du système monétaire international, taux d'intérêt trop élevés, endettement du tiers monde, excès des déficits publics.

D'autres difficultés qu'ils ont connues sont cependant en voie de régression. Déjà s'annoncent, venant des Etats-Unis, les premiers signes de reprise de l'économie mondiale que les crises pétrolières avaient plongée dans le marasme.

Parallèlement, les prix des matières premières, en particulier de l'énergie, qui n'avaient cessé de s'élever au cours du précédent septennat, ou bien diminuent en francs constants ou bien, en tout état de cause, n'augmentent plus avec la rapidité que nous avons connue entre 1975 et 1980.

Les contraintes extérieures ne sauraient donc suffire à expliquer la dégradation économique de la France que nous constatons aujourd'hui.

Pour parvenir au pouvoir, l'opposition d'hier a fait rêver les Français. De même que, jadis, les alchimistes prétendaient avoir découvert la pierre philosophale capable de transformer le plomb vil en or pur, elle leur a affirmé détenir le secret des recettes qui leur assureraient tout à la fois justice, sécurité, prospérité et loisirs.

Arrivant au pouvoir, la majorité nouvelle, pour — disait-elle — favoriser la croissance et améliorer la situation de l'emploi, a relancé la consommation, réduit les horaires de travail, abaissé l'âge de la retraite, créé de nombreux emplois publics, ce qui a eu pour effet d'aggraver le déséquilibre des comptes extérieurs, les déficits des budgets public et sociaux, d'alourdir la dette extérieure de la France, de creuser le différentiel d'inflation et de provoquer la dévaluation du franc.

Monsieur le ministre, dans votre discours de cet après-midi, vous avez dressé un réquisitoire suffisamment brillant contre les mesures de cette sorte pour que je n'insiste pas davantage. Je rappellerai simplement que, dix-huit mois après sa prise de fonction, le Gouvernement s'est déjà vu dans la triste obligation de prendre un certain nombre de mesures drastiques dont les conséquences, elles aussi, nous sont bien connues : ralentissement sans précédent de l'activité économique, diminution du nombre des emplois, appauvrissement individuel provoqué par la diminution du pouvoir d'achat, appauvrissement collectif dû aux dévaluations répétées de notre monnaie.

Alors même que, selon un éminent leader syndical, un plan de rigueur était en préparation, le Premier ministre affirmait, juste avant les élections municipales, que, désormais, les difficultés étaient derrière nous! Quelques jours à peine après le scrutin, le Gouvernement qu'il dirige, légiférant par la voie de ces ordonnances si durement vilipendées jadis, imposait aux Français un ensemble de sacrifices d'une sévérité exceptionnelle!

En dépit de ces mesures coercitives, tous les clignotants de notre économie sont aujourd'hui au rouge. Il est vrai que c'est une couleur qu'affectionne particulièrement la gauche!...

En un an, l'indice de la production industrielle a baissé de près de 1 p. 100. La hausse annuelle des prix s'établira vraisemblablement aux alentours de 9,3 p. 100 en fin d'année, et ce malgré toutes les mesures d'encadrement et de contrôle que vous avez prises. Il est vrai que vous accueillez ce taux en soulignant qu'il marque un recul significatif dans la progression

de l'inflation, mais vous omettez toujours de noter que le différentiel d'inflation entre la France et les pays de l'O.C.D.E. est passé de 2,8 p. 100 en 1981 à 4,6 p. 100 en 1983. Or si, comme le redoutent de nombreux économistes, le mark est revalorisé en 1984, se produiront, au sein du système monétaire européen, des remous dont l'inéluctable conséquence sera un nouvel affaiblissement de la valeur du franc.

« Le chômage », affirme le Gouvernement, « a été stabilisé ». Il serait plus juste de dire que les statistiques du chômage font ressortir sa stabilité. En effet, si vous ajoutez aux 2 070 000 chômeurs officiellement recensés, d'une part, les 300 000 jeunes provisoirement éliminés des statistiques par des placements en stages de formation professionnelle, mais qui reviendront sur le marché de l'emploi, et, d'autre part, le nombre croissant de personnes mises en pré-retraite malgré l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans, qui coûte fort cher à la sécurité sociale et aux régimes complémentaires, le nombre des personnes sans emploi est bien plus proche du chiffre de 2 500 000 cité avant-hier par M. Bergeron que de la crête des 2 000 000 sur laquelle M. le Premier ministre affirme vouloir se battre.

Par ailleurs — cela est d'ailleurs bien plus inquiétant — le nombre d'emplois industriels que nous perdons désormais chaque année oscille entre 80 000 et 100 000; ce sont des pans entiers de notre économie qui sont menacés : la sidérurgie, les charbonnages, le bâtiment et les travaux publics, l'imprimerie, l'ameublement. J'assistais voilà quelques jours à une réunion des professionnels de l'ameublement et c'est un véritable cri d'alarme que ces derniers poussaient, tout en demandant simplement à l'Etat de s'occuper moins d'eux qu'il ne le fait actuellement.

Est également menacée — cela est nouveau et bien plus grave — l'industrie automobile que vous ne favorisez guère avec des mesures telles que l'augmentation de la taxe sur les assurances ou l'aggravation de la taxation des véhicules d'entreprises.

Préoccupante également est la baisse globale des offres d'emplois : moins de 16 p. 100 d'une année sur l'autre.

Dans le même temps, le pouvoir d'achat des ménages est amputé de toutes parts : salaires bloqués puis encadrés, impôts et cotisations sociales en constante augmentation, prélèvements exceptionnels pérennisés par le présent projet de loi de finances et, pour un très grand nombre, baisse du revenu liée à l'augmentation du chômage.

En réalité, les Français découvrent qu'ils doivent désormais acquitter la facture d'une politique de dépenses improductives et de déficits en tous genres. Toutes les catégories sociales sont touchées par la baisse du pouvoir d'achat qui oscillait entre moins 0,5 p. 100 et moins 2 p. 100 en 1982, a atteint moins 2 p. 100 en 1983 et s'aggravera encore en 1984.

Mme Hélène Duc. Et sous Giscard, c'était comment?

M. André Fosset. Comme l'écrivait récemment dans le journal *Le Monde* un économiste qui ne passe pas pour appartenir à la détestable école libérale, M. Pierre Ury, « appliquée dès le départ », la rigueur « aurait évité le renversement d'une reprise par le pouvoir d'achat à une reprise sur le pouvoir d'achat ».

Le souci d'objectivité conduit à ne pas méconnaître le redressement du commerce extérieur, mais outre qu'en matière d'exportation il est dû essentiellement au dynamisme de nos entreprises, favorisé par la dernière dévaluation, et ce malgré les entraves qui résultent de votre politique — je pense au déplaçonnement des cotisations patronales à l'assurance maladie qui, précisément, frappe les plus performantes — les conditions de cette évolution apparemment favorable laissent percer quelques motifs d'inquiétude.

La diminution de nos importations contribue également pour une large part à cette évolution. A l'effet de surstockage, qu'a provoqué à la fin de l'année dernière et au début de cette année la crainte de la dévaluation, succède un effet de déstockage, auquel contribuent d'ailleurs les mesures prises par le Gouvernement pour réduire les stocks de pétrole.

La structure même de nos importations devient préoccupante puisque, plus que les produits de consommation, les biens d'équipement enregistrent une diminution, ce qui annonce l'accélération du rythme de vieillissement du parc industriel français, dont le taux de renouvellement ne serait déjà plus que de 2 p. 100 contre 4 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et 6 p. 100 aux Etats-Unis.

C'est dans cette conjoncture que s'inscrit le projet de loi de finances dont nous entreprenons l'examen. Sera-t-il en mesure, comme vous le suggérez, de garantir le présent et de pré-

parer l'avenir ? Pour ma part — je crois pouvoir dire que tel est l'état d'esprit de mes amis du groupe de l'U. C. D. P. — je ne le pense pas.

Il convient, d'abord, de s'étonner de la non-publication des résultats d'exécution du budget de 1983. Cela ne va guère dans le sens de l'amélioration de l'information parlementaire et ne nous permet malheureusement pas d'effectuer les comparaisons nécessaires pour s'assurer de la vraisemblance du projet de loi de finances pour 1984.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Et le collectif ?

M. André Fosset. Ce que l'on peut néanmoins savoir, c'est que les recettes que vous aviez programmées pour cette année seront très vraisemblablement en diminution. Il s'agit, notamment, du rendement de l'impôt sur les sociétés dont les marges se réduisent du fait des charges nouvelles que vous leur avez imposées et qui, en dépit des plus solennelles promesses, vont être grevées encore par l'application de diverses dispositions figurant dans le projet de loi.

Aux dépenses que vous aviez prévues viendront s'ajouter des charges supplémentaires, en particulier celles — elles sont sous-évaluées dans la loi de finances initiale — de la dette publique, ainsi que celles qui résultent des opérations menées au Tchad et au Liban. Ainsi, le déficit prévisionnel de 117 800 millions de francs risque-t-il de se traduire, en fin d'année, par un déficit bien supérieur, et ce malgré les annulations de crédits de 6 milliards de francs que vous avez pratiquées en cours d'année, en dépit du mal que vos amis disaient de cette procédure lorsqu'ils étaient dans l'opposition.

Dans le projet de loi de finances pour 1984, les dépenses sont présentées sous le double signe de la débudgétisation et de la sous-évaluation.

Débudgétisation, car la minoration du déficit budgétaire de divers postes de dépenses de 1983 retentira sur 1984 ; par ailleurs, un certain nombre de charges ne figurent plus au budget général. Tel est le cas de certaines dépenses d'aide sociale et de transports scolaires transférées aux collectivités locales et qui ne seront que partiellement compensées, des bonifications d'intérêt des emprunts qui seront mises à la charge de la caisse des dépôts et consignation, du financement de la filière électronique que devra supporter le budget annexe des postes et télécommunications, du surcoût du gaz algérien imputé à la société nationale Gaz de France, c'est-à-dire des consommateurs qui supporteront ainsi le poids de décisions politiques dont, logiquement, la charge doit être répartie sur l'ensemble des citoyens.

Ainsi, une vingtaine de milliards de francs ne figurent-ils plus au budget général. Ils seront mis à la charge, soit des contribuables locaux, soit des épargnants, soit des usagers des postes et télécommunications ou de Gaz de France.

Sous-évaluation enfin : il s'agit tout d'abord de la dette, dont le service passe pourtant de 58 milliards à 70 milliards de francs, et dont les hypothèses de coût sont fondées sur une problématique baisse des taux d'intérêt. Il s'agit, ensuite, des rémunérations de la fonction publique. Malgré les reports de crédits inutilisés cette année, ceux qui sont inscrits au budget de 1984 ne paraissent pas suffisants pour couvrir les élévations de traitements auxquelles vous serez contraints.

Par ailleurs, des sommes de plus en plus importantes sont affectées aux entreprises publiques. Mais elles ne suffiront pas encore à assurer l'équilibre des comptes d'Electricité de France, de Gaz de France, des Charbonnages, de la S. N. C. F., des deux grands groupes sidérurgiques, dont la situation est particulièrement préoccupante, non plus qu'à satisfaire les besoins de la chimie et de l'automobile qui, étant donné la situation d'endettement de la France, devront ralentir le rythme de leurs emprunts à l'étranger.

Enfin, la subvention de l'Etat à l'U. N. E. D. I. C. ne suffira certainement pas à assurer l'équilibre du système d'indemnisation du chômage, sauf nouveau relèvement des cotisations ou réduction des prestations.

Quant aux entreprises privées, elles auront probablement à souffrir du resserrement de l'encadrement du crédit qu'entraînera le développement des émissions monétaires en faveur du Trésor dont, par ailleurs, la présence sur le marché obligataire a contribué à maintenir, à leur détriment, des conditions d'endettement beaucoup trop onéreuses.

Une baisse de 2 p. 100 à 3 p. 100 tant des taux sur le marché financier que du taux de base bancaire s'avère nécessaire à certaines d'entre elles pour assurer leur survie et à d'autres pour investir et créer des emplois productifs. A cet égard, le fonds industriel de modernisation, alimenté grâce à l'ouverture des Codevi — comptes pour le développement industriel — a pu susciter un intérêt certain. Mais, sa portée reste encore bien limitée aussi bien au niveau des fonds que l'on espère collecter — on parle de cinq milliards de francs — grâce parfois, d'ailleurs, à d'excessives pressions, qu'à celui des entreprises susceptibles de bénéficier de son concours.

J'ajouterai, enfin, que me paraît indispensable le prompt déblocage de la tranche de quatre milliards de francs du fonds spécial de grands travaux qui atténuera, sans réussir à les pallier complètement, les conséquences de la longue dépression qui a frappé les entreprises de ce secteur d'activités.

Pour 1984, l'austérité vous conduit, en général, à sacrifier l'investissement.

C'est ainsi que des diminutions très importantes de crédits sont prévues dans des secteurs pourtant essentiels comme l'urbanisme et le logement — moins 8 p. 100 — les transports intérieurs — moins 18 p. 100 — l'aviation civile — moins 16 p. 100 — la santé — moins 18 p. 100.

De leur côté, les crédits militaires suffiront tout juste — s'ils ne sont pas amputés en cours d'année — à respecter les engagements contenus dans la loi de programmation. Mais, d'une part, ces crédits seraient très insuffisants si les circonstances nous imposaient à nouveau d'intervenir sur des théâtres d'opérations extérieures, d'autre part, ainsi que nous l'avons déjà fait observer lors de l'examen de cette loi, leur faiblesse est de nature à porter atteinte à la crédibilité de la défense française.

Il est bon de se montrer ferme dans la détermination d'assurer, quoi qu'il arrive, la protection du sanctuaire français, mais il serait mieux de pourvoir efficacement aux besoins de cette protection.

Il en va de même pour les crédits de la recherche, très inférieurs à ceux qu'avait prévus la loi de programme votée en 1983.

La rigueur frappera aussi les couches sociales les plus modestes puisque vous prévoyez de réaliser diverses économies sur les prestations sociales en instituant des conditions strictes d'attribution des allocations du fonds national de solidarité, de l'allocation aux adultes handicapés et des indemnités de chômage partiel, tandis que, en dépit de cette situation difficile, vous maintenez intégralement, malgré les observations formulées l'an dernier par la Cour des comptes, les avantages exorbitants dont bénéficient les personnels d'Electricité de France.

Vous manifestez ainsi un sens de l'équité qui vous conduit à frapper les faibles pour ne pas avoir à demander aux puissants de prendre leur part de sacrifices.

Cette tendance se manifeste également à l'égard du budget de la culture qui, curieusement, échappe à l'austérité ambiante. Quel symbole ! On diminue les ressources des Français, mais on leur offre très largement une culture fortement orientée.

Dans le domaine des recettes, bien que l'on ait annoncé, à grand renfort de publicité, l'absence d'impôt nouveau en 1984 et le relèvement des tranches du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques dans les mêmes proportions que l'inflation constatée au cours de l'année 1983, l'aggravation de la pression fiscale constitue l'une des pièces maîtresses de votre dispositif budgétaire.

Ainsi, les prélèvements obligatoires, qui n'ont cessé d'augmenter, vont passer de 44,6 p. 100, en 1983, à 45,3 p. 100, en 1984. A ce rythme, ils parviendront, en 1987-1988, au taux record de 48 p. 100.

Aussi est-ce avec un immense intérêt, mêlé d'une certaine curiosité, que nous attendons de connaître les décisions que le Gouvernement compte prendre pour mettre en œuvre la dernière promesse du Président de la République, de diminuer d'un point, en 1985, le taux des prélèvements obligatoires.

Hélas ! voici qu'au sein même de votre majorité, les voix les plus autorisées émettent déjà des doutes sur la possibilité de réalisation d'une telle promesse.

Pour l'heure, une constatation s'impose : la France est désormais en tête pour ce qui est des taux pratiqués pour tous les impôts importants : T. V. A., impôt sur le revenu, taxation des plus-values mobilières à long terme, droits de mutation à titre gratuit et, enfin, impôt sur les patrimoines.

Or, le projet de loi de finances pour 1984 organise un nouvel alourdissement de la pression fiscale. L'ampleur de l'amputation que subiront les ressources des ménages est sans précédent. Vous avez abandonné l'idée d'instituer un prélèvement de 2 p. 100 sur les régimes sociaux, mais vous avez relevé la cotisation vieillesse d'un point pour tous les régimes. Vous avez reconduit le prélèvement dit « conjoncturel » de 1 p. 100, institué en 1983, et vous en avez considérablement étendu l'assiette.

Vous créez, par la surtaxe conjoncturelle de 8 p. 100 à la charge des foyers acquittant plus de 20 000 francs d'impôts, une tranche nouvelle à 70 p. 100. Cette surtaxe frappera non seulement les moyens et hauts revenus, mais aussi tous les ménages disposant de deux revenus moyens.

Dans le même temps, la substitution de mécanismes de crédit d'impôt à la déduction du revenu global pour les dépenses d'amélioration de l'habitat contribuera également à l'élargissement de l'assiette de l'impôt. Ainsi, une nouvelle fois, sous le prétexte de justice fiscale, vous ponctionnez vos habituelles victimes que sont les cadres et les classes moyennes et vous aggraverez le marasme que connaît l'industrie du bâtiment.

Vous prévoyez, par ailleurs, de porter de 20 p. 100 à 40 p. 100 le taux maximal des droits de mutation à titre gratuit en ligne directe. De son côté, l'Assemblée nationale, ne voulant pas être en reste de bonnes manières, a cru bon d'instituer une surtaxe, dite encore « conjoncturelle » — on sait maintenant ce que signifie cet adjectif en langage socialiste — de 8 p. 100 à la cotisation d'impôt sur les grandes fortunes.

Dans le même temps, le plafonnement du quotient familial est pérennisé, la taxe sur les conventions d'assurances est doublée, les provisions pour investissement constituées au titre de la participation des salariés sont réduites de moitié.

Le cumul des mesures touchant les ménages peut, comme l'a fait remarquer en commission des finances notre éminent collègue M. le président Bonnefous, atteindre un taux marginal dépassant 100 p. 100 pour une famille ayant à s'acquitter de l'impôt sur le revenu, des surtaxes progressives conjoncturelles, de la contribution sociale et de l'impôt sur les grandes fortunes. Cela est proprement inadmissible et constitue un défi majeur au sens commun.

Présenté comme un instrument clé d'assainissement de l'économie, le projet de loi de finances du Gouvernement présente, en fait, les caractéristiques d'un budget de récession.

En dépit du maintien d'un niveau important de déficit budgétaire, le nouvel alourdissement des prélèvements obligatoires, un taux de croissance inférieur à ceux que connaissent la plupart des pays occidentaux, la diminution du volume de l'investissement, la détérioration du pouvoir d'achat du revenu global, une hausse des prix encore trop importante rendent très hypothétiques les chances de redressement.

C'est par le rétablissement de la liberté et le retour à la vérité, monsieur le ministre, que passe le redressement.

Liberté des prix, car leur contrôle puis leur encadrement, bref, la politique de l'indice, ne constituent que des palliatifs provisoires et dangereux.

Vérité des tarifs publics, car il est anormal qu'en vertu de cette politique de l'indice, l'Etat soit dans l'obligation de subventionner massivement des entreprises dont les prix sont artificiellement établis.

En revanche, de sérieuses économies pourraient être réalisées en diminuant au lieu de l'étendre le poids du secteur public et nationalisé.

A cet égard, devrait être sérieusement examinée la situation du système bancaire dont, contrairement à vos affirmations, la nationalisation n'a malheureusement pas permis d'assurer la relance de l'investissement et la création ou le développement de petites et moyennes entreprises.

Enfin, il faudra assurer une meilleure information de la représentation nationale sur la gestion des masses financières du même ordre de grandeur que les charges de l'Etat et dont les enjeux économiques et sociaux sont considérables.

Il conviendrait d'aménager la procédure budgétaire de telle sorte que le Parlement puisse se prononcer par un vote sur l'ensemble des concours publics, ce qui lui permettrait, en particulier, de porter un jugement plus précis sur les transferts de certaines charges aux collectivités locales réalisés sous couvert d'une décentralisation qui apparaît de plus en plus

comme un moyen de faire assumer aux maires, à leurs conseils municipaux, aux conseils généraux et régionaux, l'impopularité de choix impossibles entre la réduction de leurs actions ou l'aggravation de la pression fiscale.

Si l'on appliquait une telle réforme, le débat budgétaire pourrait être élargi et le Gouvernement serait amené à exposer et à justifier complètement sa politique économique, sociale et financière.

Mais, pour 1984, le projet de loi de finances traduit une politique que ne peut conduire ni au développement de l'économie française ni à la résorption du chômage.

Pour obtenir des résultats positifs dans ces deux domaines, il faut entreprendre la réduction massive des dépenses publiques que vous ne cessez d'alourdir, il faut alléger la fiscalité que vous ne cessez d'aggraver, enfin, il faut, à l'égard des ménages comme des entreprises, jouer la carte de la liberté et de la vérité selon des règles qui ne soient pas constamment remises en question. C'est là la condition indispensable au goût du travail et de l'épargne nécessaire à la réalisation des investissements.

Ce n'est qu'en réunissant toutes ces conditions que la France pourra maîtriser les problèmes de l'emploi, de l'équilibre extérieur et de l'adaptation à la concurrence internationale. Votre projet de loi de finances est loin de s'engager dans cette voie. Dès lors, ne vous attendez pas à ce que nous l'approuvions tel quel, car il est le reflet d'une politique à laquelle nous ne saurions souscrire. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R., de l'U.R.E.I. ainsi que sur celles de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Gamboa.

M. Pierre Gamboa. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la teneur des propositions qui nous sont soumises n'inciterait naturellement pas à des perspectives réjouissantes, si nous ne retenions pas l'objectif qui les guide, ainsi que le contexte tant national qu'international qui pèse sur la politique nouvelle.

Le redressement économique de notre pays passe par un budget de rigueur; nous en sommes conscients, étant entendu que le terme « rigueur » ne signifie pas austérité.

Il est nécessaire de s'arrêter objectivement sur ce concept de rigueur. En effet, quel naïf pourrait ne pas voir que l'offensive du patronat, comme l'a souligné avec beaucoup de force ma collègue Hélène Luc, présidente de notre groupe, vise à déstabiliser une politique nouvelle tournée vers la reconquête du marché national, une politique nouvelle qui tend à restructurer notre économie et à gagner la bataille de l'inflation, de l'équilibre de la balance commerciale et de l'emploi et qui se heurte au mur de l'argent, à la pression du dollar et au grand patronat qui ne veut pas jouer le jeu?

Retenant ces éléments de réflexion, nous tenons, monsieur le ministre, à souligner notre satisfaction quant aux priorités choisies pour s'attaquer aux causes structurelles de notre inadaptation au développement de productions compétitives propres à répondre aux besoins de la population.

Un effort est déployé en direction des secteurs de l'industrie, de la recherche et de la formation professionnelle, qui sont incontestablement des vecteurs-clés de notre relance économique.

Nous sommes également sensibles aux mesures qui interviennent en faveur de la revalorisation des tranches d'imposition sur le revenu, ainsi qu'à la réduction d'impôt correspondant au quotient familial, revalorisée de 9,5 p. 100.

Nous nous félicitons que les champs d'application de l'impôt sur le revenu n'assujettissent plus les salariés dont la rémunération est inférieure à 130 p. 100 du Smic.

Il est particulièrement choquant d'entendre un certain nombre de porte-parole des groupes de la majorité de la Haute Assemblée expliquer à cette tribune que le redressement économique passe par une nouvelle fiscalisation à l'égard des catégories les plus pauvres.

Comment resterions-nous indifférents aux déductions du calcul de l'impôt, des frais de garde d'enfants de moins de cinq ans ou à l'abattement de 10 p. 100 consenti aux pensions et aux retraites?

Cependant, bien que nous affirmions clairement le caractère positif de ces aménagements, nous ne saurions ne pas émettre quelques réserves en ce qui concerne certains points dont l'importance nous paraît ne pas devoir être négligée.

Nos observations sont toutes inhérentes à la trame d'austérité qui continue à se tisser autour des travailleurs, par la volonté de la droite et du grand patronat.

C'est justement face à cette situation que nous regrettons très fortement que des dispositions concernant les recettes et ce, en dépit de choix positifs en matière de dépenses, évacuent implicitement la relance économique de notre marché intérieur. La baisse du pouvoir d'achat des travailleurs qui s'inscrit en filigrane de ce texte ne nous paraît pas la meilleure voie pour parvenir au redressement indispensable, qui doit passer par l'élargissement de la consommation nationale.

Comment ne resterions-nous pas perplexes en constatant les inégalités de répartition de la charge fiscale entre les revenus salariés et les revenus du capital ?

C'est plus de 20 milliards de francs qui seront prélevés sur les revenus salariaux. Or, c'est près de 10 milliards de francs qui pourraient être dégagés, à partir des revenus du capital, si nos propositions étaient retenues.

Notre conception de la justice fiscale nous conduit donc à déposer des amendements allant dans le sens d'un meilleur équilibre des prélèvements.

La taxe foncière constitue une autre mesure qui a retenu particulièrement notre attention. Des améliorations très intéressantes ont été apportées par l'Assemblée nationale. Mais, il nous semble, à cet égard, qu'une réflexion peut encore se poursuivre pour certains aménagements qui frappent, à notre sens, des catégories trop modestes.

Naturellement, les conditions dans lesquelles les revenus des obligations sont assujettis à l'impôt par le prélèvement libératoire forfaitaire de 25 p. 100 sont, à nos yeux, d'une souplesse que l'on pourrait encore adapter et améliorer pour mieux les rapprocher des exigences de la solidarité nationale.

Comment ne pas songer alors au caractère profondément préjudiciable pour notre économie et révoltant pour les contribuables de la malhonnêteté que constitue ce scandale financier de l'emprunt Giscard, qui, au seul titre des intérêts, a déjà coûté 55 milliards de francs de remboursement ? On parvient, sur la base du prix de l'or au début de l'année 1983, à un total estimé à 102 813 millions de francs, alors que cet emprunt, en 1973, n'avait fait rentrer dans les caisses de l'Etat que 6 milliards et demi de francs. On reste véritablement effaré devant un tel scandale financier.

Devons-nous continuer, monsieur le ministre, à avaliser cette monstrueuse machination élaborée aux dépens des contribuables ?

Parce que c'est bien de cela qu'il s'agit !

Ce sont eux qui font les frais de cette escroquerie. Permettez-moi de vous rappeler qu'au titre de 1982 l'impôt sur les revenus des salariés représentait 22 p. 100 des rentrées fiscales alors que la part de l'impôt sur les grandes fortunes n'était que de 0,4 p. 100. Je crois qu'il y a là une marge qui donne à la nation des possibilités importantes pour un meilleur équilibre de justice.

Naturellement, cette comparaison justifie en elle-même le bien-fondé de notre réflexion. Les travailleurs de notre pays ne doivent pas assumer la responsabilité d'une opération menée par un gouvernement qui, au mépris de la confiance que lui accordait la majorité de l'époque, n'a pas hésité à émettre un emprunt indexé sur l'or, violant ainsi la loi organique de 1959.

Dans le temps qui m'est imparti, je ne vais pas entrer dans les détails juridiques de cette opération. Mon collègue M. Parfait Jans l'ayant fait à l'Assemblée nationale, je vous renvoie à son intervention du 19 octobre.

C'est la raison pour laquelle, une nouvelle fois, monsieur le ministre, à la tribune de la Haute Assemblée et par ma voix, notre groupe vous demande de réfléchir pour imaginer, en application de la jurisprudence de notre Constitution, des aménagements permettant une meilleure justice sociale. Il faut en finir avec cette situation catastrophique pour les finances de notre pays.

Nos suggestions iront donc dans ce sens, notamment grâce à un amendement à l'article 10.

Nous souhaitons que nos propositions, qui ont pour but d'améliorer le budget dans le sens de l'efficacité économique et d'une plus grande justice sociale, soient prises en compte.

Partie intégrante de la majorité, nous ne marchanderons pas notre accord à ce budget ; nous le voterons, sous réserve que la droite ne le vide pas de son contenu. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Pintat.

M. Jean-François Pintat. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez fait état, devant notre assemblée, de votre volonté de parvenir à un dialogue constructif avec l'opposition. Vous avez, en quelque sorte, assorti cette volonté d'un constat préalable qui résumerait la situation internationale dans laquelle nous nous trouvons ainsi que l'état actuel de l'économie française.

Il y a, d'une part, selon vous, l'ampleur du défi qui nous est lancé par le désordre économique et financier, l'émergence de nouveaux compétiteurs qui mettent à profit la révolution industrielle et j'ajouterais, si vous le permettez, des modes de production « sauvages » qui menacent directement nos propres activités.

Il y a, d'autre part, pour l'ensemble des économies occidentales, confrontées à deux chocs pétroliers et à la hausse du dollar, la nécessité d'assainir durablement leur situation, ce qui ne pouvait se faire en menant de front, tout à la fois, le maintien du pouvoir d'achat, l'emploi et l'investissement.

Il y a, enfin, la rigidité inhérente au centralisme et à la bureaucratie qui caractérisent notre économie et, dans une plus large mesure, de nombreux pays en Europe.

Permettez-moi tout d'abord de vous dire qu'au Sénat nous prenons bien volontiers acte de cette volonté. Nous nous efforcerons, pour notre part, chaque fois que cela sera possible, d'y répondre. Dans le cas d'espèce, ce devrait être chose facile, car, au vu d'un tel constat — je n'hésite pas à le dire — nous faisons nôtre une telle analyse, et ce, d'autant plus facilement que ce type de réflexion ne constitue pas pour nous une novation.

Depuis 1974, les gouvernements que nous avons soutenus dans leur action ont été sans cesse confrontés aux problèmes auxquels vous devez aujourd'hui faire face, c'est-à-dire aux effets de l'instabilité monétaire, aux désordres de toutes natures qui en résultaient, en résumé, au poids de la crise.

En dépit de cette crise, ces gouvernements sont parvenus à créer dans une situation difficile les conditions d'une croissance relativement soutenue, ce qui — il faut le souligner — n'était pas chose courante chez nos partenaires.

Une telle évolution n'a été contredite par des dérapages, notamment en matière de prix, qu'à la suite des effets provoqués par le deuxième choc pétrolier.

Sur de telles prémices, j'ai la conviction, monsieur le ministre, que, peu ou prou, nous parlons un même langage et qu'en conséquence nous devrions pouvoir, jusques et y compris dans le cadre du projet de budget qui nous est soumis, dialoguer de façon constructive.

Le budget de 1984 se présente dans un contexte économique et financier difficile. Après la rigueur annoncée au printemps dernier, il s'agit bien d'un budget d'austérité. Austérité d'autant plus frappante qu'elle intervient après deux années de forte hausse des dépenses publiques : 27,5 p. 100 en 1982, 11,9 p. 100 en 1983 et, cette année, 6,3 p. 100 seulement.

Il faut remonter une quinzaine d'années en arrière pour retrouver une progression aussi faible des dépenses, qui, en pratique et compte tenu des prévisions en matière des hausses de prix, revient à une stagnation des charges de l'Etat en valeur réelle.

Dès lors, comment ne pas marquer notre étonnement et nos réserves à l'égard d'un revirement aussi brusque dans l'usage qui est fait de la politique budgétaire ? Comment ne pas traduire nos craintes et nos critiques à l'égard de la politique conjoncturelle et ses incidences prévisibles sur le niveau général de l'activité et de l'emploi ? Là, je fais miennes les observations de mon collègue M. Jean-Pierre Fourcade.

Le maître mot dont vous faites état pour justifier une telle situation est la fameuse « rigueur » mise en place au printemps dernier, rigueur indispensable selon vous pour faire face au nécessaire assainissement de notre économie.

Je suis tenté de vous dire, monsieur le ministre, que M. Laignel a sans doute raison — une fois n'est pas coutume — lorsqu'il dit que la rigueur n'est pas une politique. Pour ma part, je me

refuse à entrer dans une querelle sémantique et je me bornerai donc à examiner ce que recouvre exactement ce terme et surtout s'il se traduit en pratique par une politique rigoureuse.

Après la politique de relance de 1981, caractérisée par une très forte croissance des dépenses publiques, qui s'est soldée par une montée spectaculaire des déficits publics, une perte de confiance dans notre monnaie, le Gouvernement, dans une situation certes difficile, a dû changer radicalement de politique.

Quels ont été les résultats obtenus à la suite de ces nouvelles orientations ?

Si l'on enregistre pour 1983 une réelle diminution du déficit de nos échanges extérieurs et — je vous l'accorde — une légère décélération du rythme de la hausse des prix, et ce, monsieur le ministre, au prix d'une politique de l'indice que vous regretterez peut-être un jour, il reste que notre différentiel d'inflation avec nos principaux partenaires se creuse : 3 points en 1981 ; 4,5 points depuis cet été.

Force est donc de constater que, prisonnier des orientations néfastes de la politique conduite en 1981, notamment du fait de la croissance fantastique des dépenses de fonctionnement du budget, votre marge de manœuvre est désormais réduite d'autant. Il apparaît donc clairement que le Gouvernement, malgré des efforts réels d'économie, est incapable de maîtriser la croissance inéluctable des dépenses publiques.

D'un tel point de vue, il n'est donc pas exagéré de dire que la rigueur que vous proposez aux Français ne réside pas dans des choix que vous vous êtes assignés, mais résulte, en réalité, d'une situation que le Gouvernement a créée en 1981 et qu'il aura beaucoup de mal à maîtriser. Selon vous, ce budget poursuit l'assainissement et prépare l'avenir ; je crains, pour ma part, qu'il ne se solde pour les Français par de nouveaux impôts, par une baisse de l'activité.

Votre budget est, en effet, d'abord caractérisé par de nombreuses hypothèques résultant des erreurs de jugement qui ont été commises en 1981. Au premier chef, il faut souligner l'importance de notre endettement et la charge de la dette publique inscrite au budget pour 1984 ; en progression de 19 p. 100 par rapport à 1983, elle atteint 70 milliards de francs. Ces chiffres sont fondés sur une hypothèse optimiste d'une baisse des taux d'intérêt de 1,5 à 2 p. 100 susceptible d'intervenir en cours d'année.

L'expérience de 1983 a montré, en effet, que l'hypothèse d'une croissance de 8,7 p. 100 de la charge de la dette par rapport à 1982 coûtera, en réalité, au budget de l'Etat quelques milliards supplémentaires, la baisse escomptée des taux d'intérêt n'étant pas intervenue.

Ayons présent à l'esprit, mes chers collègues, pour mieux mesurer la gravité de la situation, que si l'année 1984 ne se solde pas par un excédent commercial de 50 milliards de francs, et vous conviendrez que c'est difficile, l'Etat devra alors poursuivre sa politique redoutable d'emprunts extérieurs pour faire face à ses dettes. Cette situation explosive a retenu toute l'attention du Sénat qui a pris, légitimement, une initiative sur ce plan. L'importance des déficits publics, conjuguée à la charge représentée par le financement de la dette extérieure, privera pour longtemps notre pays de toute possibilité de relance financière.

Au moment où la reprise de l'activité économique paraît se confirmer chez la plupart de nos partenaires, notre pays semble mal placé pour en profiter.

Une deuxième hypothèque pèse sur votre budget : des nationalisations à 100 p. 100 que rien, sinon des motifs d'ordre idéologique, ne justifiait. En pratique, 73 milliards de francs sont inscrits au budget pour faire face à la charge du secteur public.

La troisième hypothèque est constituée par la charge de l'indemnisation du chômage ; 2,5 milliards de francs de subventions supplémentaires sont inscrits en faveur du financement de l'U.N.E.D.I.C. Le plan de rigueur du printemps dernier devrait entraîner 200 000 chômeurs supplémentaires à indemniser en 1984, chiffre d'ailleurs inférieur aux prévisions réalisées depuis lors. A régime de cotisations et d'indemnités égales, ce sont quelques milliards de francs supplémentaires qu'il faudra trouver avant la fin de l'année.

La rigueur de votre budget, ce sont aussi, outre ces hypothèques, des secteurs sacrifiés dans un contexte économique de déflation et de récession. Le projet de budget prévoit une reconduction au niveau de 1983 du nombre des logements aidés par l'Etat, alors que, nous le savons, les besoins demeurent très importants dans ce domaine.

Que dire du secteur déjà sinistré des travaux publics, qui sera frappé de plein fouet par les réductions de crédits opérées dans le domaine des équipements collectifs ?

Rigueur encore pour les agriculteurs, qui sont aujourd'hui confrontés aux incertitudes liées à l'avenir de la politique agricole commune, à des difficultés conjoncturelles, des augmentations d'impôts et de cotisations sociales, et qui mesureront le désengagement de l'Etat dans le secteur des investissements.

La rigueur, ce sont des hypothèques, des secteurs sacrifiés, mais aussi des dépenses de fonctionnement dont on connaît tout le poids, aggravées par les créations d'emplois publics en 1981. Sur les 333 milliards de francs inscrits au titre des dépenses de fonctionnement, soit 35 p. 100 du budget général, 235 milliards de francs sont consacrés aux salaires de la fonction publique. J'observe au passage, avec nombre de mes collègues, qu'aucune augmentation n'est programmée au cours de l'année prochaine. Je tiens à préciser cependant qu'un point de hausse de salaire dans la fonction publique au cours de l'année 1984 représente trois milliards de francs. Vous me permettez donc de penser que l'hypothèse qui prévoit une hausse de 7 p. 100 de l'ensemble des dépenses de fonctionnement semble difficile à tenir.

Les dépenses d'intervention, qui atteignent 314 milliards de francs, font apparaître une progression de 3 p. 100 ; mais il convient de souligner qu'elles donnent lieu à une présentation pour le moins particulière. Depuis deux ans, on parle beaucoup de débudgétisation, et l'on a beaucoup critiqué le Gouvernement sur les modifications qu'il faisait intervenir dans la présentation des documents budgétaires.

Pour ma part, je reconnais tout à fait la nécessité de faire intervenir certaines modifications ; encore faut-il que nous disposions d'éléments suffisants pour pouvoir effectuer des comparaisons significatives d'une année sur l'autre. De même, on peut admettre que l'Etat se décharge dans une certaine mesure du financement de certaines dépenses. Je me dois cependant d'observer que ce qui n'était encore qu'un balbutiement l'année dernière devient, cette année, un phénomène préoccupant et qui, par certains aspects, me paraît contraire aux règles des finances publiques.

Sous le terme de « redistribution des interventions des différents acteurs publics dans le financement de certaines dépenses » figurent en fait des opérations qui illustrent pleinement l'importance du désengagement de l'Etat.

En ce qui concerne la prise en charge par les P.T.T. de 3,4 milliards de francs engagés par l'Etat pour la filière électronique, est-il prudent de se décharger sur les P.T.T. du financement d'un aussi vaste programme ? Cette administration, qui a gagné beaucoup d'argent et qui, il est vrai, dispose de bonnes capacités d'emprunt, se trouve désormais placée dans des conditions beaucoup plus difficiles. Une telle solution pourrait à terme se révéler dangereuse.

Le surcoût politique du gaz algérien, à concurrence de 1,3 milliard de francs, ne sera plus supporté par le budget, mais par Gaz de France.

Plus inquiétant encore : l'Etat va réduire ses crédits au fonds de soutien aux hydrocarbures. Du seul point de vue des dépenses d'intervention, l'Etat « économisera » ainsi 23,3 milliards de francs.

Je terminerai par l'opération qui consiste à faire prendre en charge par le fonds de garantie des caisses d'épargne, sous la responsabilité de la Caisse des dépôts, 7,4 milliards de francs de bonification d'intérêt au logement qui, jusqu'à présent, figuraient au budget de l'Etat. Je voudrais faire deux remarques à ce sujet.

Je rappellerai, en premier lieu, qu'une telle opération me paraît contraire aux dispositions prévues par l'article 53 du code des caisses d'épargne, qui énumère de façon stricte les différents prélèvements qui peuvent être imputés sur ce fonds. Il y a donc là, en l'espèce, une opération qui paraît contraire aux textes actuellement en vigueur. La logique voudrait, s'il s'agit d'une mesure permanente, qu'elle fasse l'objet d'un article rattaché ou non à la deuxième partie de la loi de finances.

Nonobstant cet aspect des choses, vous objecterez sans doute que la Caisse des dépôts est un correspondant traditionnel du Trésor et que, à ce titre, on peut considérer comme normal qu'elle assume les conséquences de certains choix de la politique du Gouvernement.

Vous pourrez ajouter, à l'instar des explications fournies dans le rapport économique et financier de cette année, que la baisse de rémunération du taux du livret A des caisses d'épargne a permis d'abonder très sensiblement le fonds de garantie qui, je le rappelle, constitue la garantie ultime des épargnants. Je me dois cependant d'attirer votre attention et celle de notre assemblée sur le phénomène suivant : au 1^{er} janvier 1983, le montant du fonds de réserve du régime général, auquel s'ajoute le fonds Alsace-Lorraine, représentait un peu plus de 12 milliards de francs. Au cours de l'année 1983, et compte tenu de la baisse de rémunération intervenue sur le livret A, le montant du fonds de réserve doit approcher 14,5 milliards de francs. Mais il y a lieu de faire état des mesures qui ont été annoncées pour l'application et la mise en œuvre de la loi du 8 juillet 1983 portant réforme des caisses d'épargne. Deux milliards de francs doivent être prélevés afin d'organiser la garantie des déposants pour les fonds ne bénéficiant pas de la garantie de l'Etat, auxquels s'ajoute un milliard de francs pour la constitution du fonds de modernisation et de solidarité du réseau des caisses d'épargne, dépenses qui, je le signale, sont expressément prévues par le code des caisses d'épargne. L'on arrive donc à un total de 10,4 milliards de francs. Il restera ainsi, en 1984, 4 milliards de francs sur le fonds destiné à assurer la garantie de 384 milliards de dépôts, ce qui veut dire que le fonds de réserve ne garantira les dépôts et leur rémunération qu'à hauteur de 1 p. 100. La précarité d'un tel ratio mérite d'être soulignée.

Au total, monsieur le ministre, j'ai le regret de dire qu'avec ce budget les Français vont payer les résultats des erreurs qui ont marqué les choix économiques du budget de 1981.

La rigueur, c'est ne pas sacrifier le présent à l'avenir. Or, c'est ce qui se prépare tant en ce qui concerne l'investissement que la politique de l'indice.

La rigueur, c'est la sincérité des prévisions et des hypothèses, ainsi que la vérité des chiffres.

La rigueur, c'est aussi assurer une cohérence entre les déclarations que l'on fait et les actions que l'on peut entreprendre.

Nous sommes donc désolés de constater, monsieur le ministre, que cette rigueur-là décidément n'est pas la nôtre, et c'est pour cela que notre groupe ne peut accepter ce budget. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Moinet.

M. Josy Moinet. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais tenter, à cette heure tardive, de m'exprimer sans *a priori* et m'efforcer d'éviter aussi bien la critique systématique, donc injuste, que la louange enthousiaste ou retenue. Aussi est-ce en forme de questions que j'ai conçu ces quelques réflexions sur la situation économique de notre pays et sur le projet de budget pour 1984.

Budget de rigueur... Le budget qui nous est proposé pour 1984 témoigne, il est vrai, d'une approche réaliste des forces et des faiblesses de l'économie française profondément et durablement secouée par la crise économique mondiale. Beaucoup vous l'ont dit ici, monsieur le ministre, et je vais vous le dire d'un mot : le budget de 1984 met la France à l'heure de l'austérité à laquelle, je le crois, dans l'euphorie de la victoire de mai 1981, le Gouvernement a cru, l'espace d'un instant, pouvoir échapper.

La prise en compte des réalités et des contraintes économiques et sociales, nationales et internationales, que reflète le budget que vous nous présentez aujourd'hui, est à l'évidence un progrès à porter à votre crédit, monsieur le ministre, et vous savez mieux que quiconque combien il est difficile de dissiper les illusions et d'écarter les remèdes naguère prônés comme miraculeux.

Il reste que le budget de 1984 est, à mon sens, un budget de transition en ce qu'il n'ouvre pas encore les voies ni ne dégage les moyens d'un assainissement durable et en profondeur des structures de l'économie française.

A cet égard, je voudrais évoquer trois problèmes qui vont occuper une place importante dans les débats économiques et financiers qui vont avoir lieu dans notre pays dans les mois à venir et exiger des choix difficiles, politiquement et socialement, pour notre pays et ce, quel que soit le gouvernement qui sera aux affaires.

Je veux parler de la modernisation de notre outil industriel, du poids et de la répartition des prélèvements obligatoires et de la dette extérieure.

Auparavant, je dirai quelques mots sur le contexte économique et social dans lequel nous abordons l'examen du budget de 1984.

Contrastée dans ses résultats, aléatoire dans ses perspectives, la réussite de la politique économique du Gouvernement est à l'évidence subordonnée au maintien, voire au renforcement — vous l'avez d'ailleurs souligné dans votre exposé, monsieur le ministre — des disciplines collectives auxquelles les Français doivent accepter de se soumettre, comme le font notamment nos partenaires de la Communauté économique européenne.

Des échanges extérieurs moins déséquilibrés, un chômage contenu — mais à quel prix et pour combien de temps ? — une inflation encore trop forte — beaucoup trop forte ! — par rapport à celle qui est observée chez nos concurrents, une monnaie toujours fragile, tout indique que les risques de dérapage existent, et vous ne les avez pas sous-estimés, monsieur le ministre. A cet égard, les négociations salariales qui vont s'ouvrir prochainement seront, à mon avis, décisives.

Dans quel esprit le Gouvernement va-t-il aborder ces négociations dont l'enjeu, pour les syndicats, est le maintien du pouvoir d'achat ?

Compte tenu d'une inflation de l'ordre de 9 p. 100 attendue pour 1983, pensez-vous, monsieur le ministre, pouvoir contenir la progression des salaires dans des limites qui ne remettent pas en cause votre prévision, que je considère, pour ma part, comme quelque peu optimiste, d'une inflation voisine de 5 p. 100 en 1984 ?

Toute l'architecture de votre budget pour 1984 et, bien au-delà, la réussite de votre politique de rigueur, qui est courageuse et indispensable, vont se jouer au cours de votre prochaine rencontre avec les grandes organisations syndicales. Les récentes déclarations de leurs leaders ne vous ont certainement pas laissé indifférent et il pourrait être utile que vous saisissiez l'occasion du débat budgétaire devant le Sénat pour informer l'opinion publique sur le véritable enjeu de cette négociation Gouvernement-syndicats.

J'en viens maintenant aux trois problèmes sur lesquels je souhaite plus spécialement vous interroger.

Je traiterai en premier lieu de la modernisation de l'outil industriel. L'Etat, et vous l'avez rappelé cet après-midi, consacre des crédits considérables au développement industriel. Vous avez en particulier rappelé l'ampleur et les points d'applications privilégiées de cet effort public en faveur des grandes entreprises du secteur public. Hélas ! la majeure partie de ces crédits est en fait encore destinée à combler les déficits chroniques de certains secteurs, tels les charbonnages ou la sidérurgie, ou à effacer les pertes résultant de retards pris dans le relèvement des tarifs de certaines entreprises nationales comme E.D.F. ou la S.N.C.F.

Dans le même temps, chacun s'accorde à reconnaître que notre pays — comme tous les pays de la vieille Europe qui sont, au demeurant, mais à des degrés divers, dans la même situation — devrait consacrer des moyens financiers considérables à la création d'entreprises dans les industries nouvelles — l'électronique, l'informatique — ou au développement d'industries traditionnelles, agro-alimentaires par exemple.

Dès lors, l'enjeu est clair et vital. Si notre pays manque la révolution industrielle qui s'opère sous nos yeux hors de nos frontières, il faut renoncer à terme, sinon à retrouver le plein emploi, du moins à assurer une réduction significative du chômage dont l'accroissement est malheureusement probable dans les années à venir.

Pouvons-nous préserver l'emploi à coups de subventions et d'aides de toutes sortes dans des secteurs en déclin et non rentables sans compromettre irrémédiablement les chances de régénérer en profondeur notre tissu industriel ?

Le budget pour 1984 apporte certes quelques éléments de réponse positifs, au travers des crédits consacrés à la recherche et à la formation professionnelle qui sont en réelle augmentation. Mais, à l'évidence, l'effort, aussi important soit-il, n'est pas à la mesure du pari industriel pris par le président de la République.

Comment les finances publiques pourront-elles stimuler, faciliter et orienter cette reconversion de notre appareil industriel ? De la réponse à cette question dépend, en fait, le sort de centaines de milliers de jeunes aujourd'hui sans emploi. C'est dire qu'il s'agit d'un problème capital.

J'en viens, en deuxième lieu, aux prélèvements obligatoires. Au cours de la période 1974-1981, le total des prélèvements obligatoires, en pourcentage du produit intérieur brut, est passé de 36,3 p. 100 à 43 p. 100, soit 6,7 points de plus. Pour la période 1973-1982, l'accroissement du prélèvement fiscal a été de 2,7 p. 100 et celui du prélèvement social de 5,4 p. 100.

La progression des dépenses de santé, au rythme de 6 p. 100 par an en volume, l'accroissement des dépenses liées au chômage, la charge de la dette publique, autant de causes connues de la montée irrésistible des prélèvements obligatoires.

Une étude publiée en octobre 1983 par le service des études économiques du Sénat et qui a retenu l'attention des experts économiques — et, j'en suis persuadé, la vôtre, monsieur le ministre — montre que, dans l'hypothèse d'un fort ralentissement des dépenses de santé — 2,8 p. 100 de croissance par an contre 6 p. 100 en volume dans le passé — le niveau des prélèvements obligatoires augmenterait de 3 à 4 points entre 1982 et 1988, pour atteindre en fin de période 47 p. 100 du produit intérieur brut.

Encore ce résultat est-il atteint en retenant une politique restrictive en matière de recrutement de personnel ainsi qu'une stabilisation des dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'Etat.

Au demeurant, il semble bien que telle soit la voie choisie par le Gouvernement.

Une telle évolution portant le niveau des prélèvements obligatoires à 47 p. 100 du produit intérieur brut serait, bien entendu, en contradiction avec le souhait exprimé par M. le Président de la République, qui, dans son intervention du 15 septembre 1983, déclarait que, avec trop d'impôt on asphyxie l'économie, on limite la production, on limite les énergies. Et il ajoutait : « Je veux absolument, tout le temps où j'aurai cette responsabilité, revenir à des chiffres plus raisonnables.

« Je dis que, l'année prochaine, il faut qu'au moment où nous préparerons le budget 1985, cela baisse d'au moins un point. Qu'on amorce la décrue, qu'on renverse la vapeur ! »

Cet objectif pourra-t-il être atteint dans l'hypothèse d'une aggravation du chômage, alors même que les effets combinés des évolutions démographiques et de l'abaissement de l'âge de la retraite entraîneraient une croissance quasi mécanique des prestations vieillesse du régime général ?

Les conséquences de la décentralisation ne se traduiront-elles pas, au plan financier, par un alourdissement de la fiscalité propre des collectivités locales ?

Comment l'Etat pourra-t-il concilier la liberté financière des collectivités locales, qui sont dotées de compétences élargies dans des domaines aussi divers que les interventions économiques et l'aide sociale, et la nécessité de contenir l'augmentation des prélèvements obligatoires ?

Stabiliser les prélèvements obligatoires est certes important mais leur répartition entre prestations sociales et fiscalité ne l'est pas moins.

L'impôt sur les ménages — aussi bien l'impôt sur le revenu des personnes physiques que les impôts locaux — ne cesse de s'alourdir d'année en année.

D'aucuns suggèrent de recourir à une majoration du taux de la T.V.A. pour compenser une allégement des charges sociales supportées par les entreprises.

Monsieur le ministre, une telle orientation vous paraît-elle compatible avec la nécessité de lutter contre l'inflation ?

Le projet de budget pour 1984 n'apporte pas de réponse claire à ces questions qui intéressent tous les Français — particuliers et entreprises —, au moment où le poids de la fiscalité sous toutes ses formes paraît avoir atteint la limite du supportable.

C'est en cela que le budget pour 1984 me paraît être un budget de transition, tant il est vrai que notre pays doit se préparer à un long, à un très long effort de rigueur qui ne saurait s'accommoder d'un pilotage à vue limité à l'horizon d'une année budgétaire.

Je traiterai en troisième lieu de la dette extérieure.

Le poids de la dette extérieure va s'accroître considérablement dans les années à venir puisque la charge du remboursement de la dette va pratiquement doubler d'ici à 1986, passant de 40 milliards de francs en 1982 à 90 milliards de francs en 1986.

Face à cette situation, la France pourra-t-elle continuer à consentir des crédits commerciaux pour enlever les grands contrats d'équipement qui font l'objet d'une concurrence internationale de plus en plus vive ?

La France pourra-t-elle ralentir les investissements directs des Français à l'étranger qui se traduisent — compte tenu des investissements étrangers en France — par une sortie nette de devises évaluée à environ 10 milliards de francs par an ?

Est-il concevable que notre balance des paiements — jusqu'alors déficitaire — enregistre un excédent, de l'ordre de 80 milliards de francs, nécessaire pour assurer la couverture des engagements que je viens de rappeler ainsi que le paiement des intérêts de notre dette ?

L'évolution du déficit de notre balance des paiements courants, passé de 17 milliards de francs en 1980, à 79 milliards de francs en 1982, paraît mettre cet objectif hors de portée malgré le redressement de notre balance commerciale au cours des derniers mois.

C'est dire que l'effort entrepris depuis le mois de mars 1983 ne doit être ni ralenti ni relâché, que l'amélioration de notre balance commerciale — consécutive au dernier réajustement monétaire — doit être confirmée, ce qui exige une amélioration durable et réelle de la compétitivité des entreprises et, sans nul doute, un ralentissement de la consommation intérieure.

Il est certes impérieux de stabiliser notre dette extérieure si la France ne veut pas perdre la confiance dont elle jouit présentement à l'étranger. Mais il est non moins vital de conserver pour notre pays l'indépendance financière sans laquelle il n'y a pas de véritable indépendance nationale, et cela au moment même où la France est engagée dans des combats et des débats au Moyen-Orient, en Afrique et en Europe, partout où se joue le sort de la paix.

On entend souvent dire que les Français sont inquiets, désenchantés, parfois désespérés devant l'ampleur et la durée de la crise dans laquelle est plongé notre pays depuis dix ans. A la vérité je crois, monsieur le ministre, que les Français sont prêts aujourd'hui à accepter les sacrifices pourvu qu'ils en perçoivent l'utilité.

C'est dire que la rigueur, dont le projet de budget pour 1984 porte la marque, est comprise sinon toujours acceptée. Mais il n'existe pas de vraie rigueur sans lucidité, sans vérité.

La lucidité, c'est admettre une bonne fois qu'il n'existe pas de remède miracle à la crise, qu'il importe d'écarter fermement toute tentation protectionniste sous peine de manquer le rendez-vous de la reprise.

La lucidité, c'est reconnaître l'extrême difficulté de réconcilier et de rendre solidaires des groupes sociaux aux objectifs divergents, voire contradictoires en période de croissance zéro.

La lucidité, mais aussi la vérité doit l'emporter sur la démagogie. On peut sans doute évoquer, ici, le poids de l'héritage et là les erreurs commises au lendemain de mai 1981. Cette évocation inlassable, devenue quasiment rituelle peut certes, entretenir nos divisions, mais elle ne peut en rien nous aider à reprendre confiance en nous-mêmes, et à cerner au mieux la vérité. Et la vérité, telle que la perçoivent intuitivement les Français, ne réside-t-elle pas dans ce jugement de bon sens porté par le professeur américain Laurence Klein, prix Nobel de sciences économiques, dans un article publié dans un hebdomadaire : « L'enjeu pour la France n'est pas de relancer la consommation, mais l'investissement qui, seul, donnera un coup de fouet à la productivité. Cette tâche, l'Etat n'y suffira pas, il lui faudra obtenir la collaboration des patrons du privé et travailler la main dans la main avec eux. La question n'est pas de savoir si c'est ou non une politique socialiste, la question est de savoir si c'est une bonne politique pour la France. »

Oui, monsieur le ministre, les Français ont compris que les secousses, qui font éclater le monde moderne comme une châtaigne dans la braise, ont un sens : la recherche d'un équilibre différent, d'un nouvel ordre différent et provisoire ?

Dans cette immense mutation que notre pays doit réussir, il revient au Gouvernement, à votre Gouvernement, de discerner dans le présent ce qui est en train de mourir et ce qui demande à naître.

C'est ainsi qu'oubliant nos querelles du passé, inutiles et archaïques, nous préparerons l'avenir de notre pays. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, de l'U. R. E. I. et du R. P. R.*)

M. le président. La parole est à M. Souplet.

M. Michel Souplet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, « budget de courage » que ce budget déclarait M. le Président de la République lors d'un conseil des ministres du mois de juin dernier. C'est de rigueur et de pauvreté que je parlais plutôt pour caractériser cette peau de chagrin qu'est devenu notre projet de loi de finances.

Quand la progression moyenne des dépenses de l'Etat accuse une chute de 6,3 p. 100 contre une hausse prévue de 11,8 p. 100 et une hausse enregistrée en 1982 de 27 p. 100, dans une économie dont il est probable que la croissance sera nulle, il y a de bonnes raisons de considérer comme quelque peu tarie la source où puiser ce fameux courage, et pourtant les objectifs énoncés en tête de ce projet de loi ne sont pas dépourvus d'ambition. Cela nous étonnera-t-il dans ce pays où l'incantation et la magie du verbe sont devenues le plus sûr moyen du Gouvernement ?

Année 1984, année charnière pour le septennat où, nous dit-on, se vérifiera la capacité de notre économie à préserver son dynamisme sans accroître son déséquilibre extérieur et sans relancer son inflation.

Année 1984, première année du IX^e Plan où se réalisera la concordance des objectifs de moyen et de long terme avec les priorités à court terme de la politique budgétaire.

Année 1984, année test enfin, qui verra s'affermir les fondements durables d'un nécessaire sursaut économique sur un double plan.

Premièrement, la poursuite sans relâche de l'effort d'assainissement intérieur avec, comme corollaire, la relance économique et la réduction du chômage. Deuxièmement, la préparation résolue de l'avenir et la reconquête des marchés extérieurs.

Dans un contexte international incertain — reflux de la demande des pays de l'O.P.E.P., croissance moyenne probable pour les principaux pays européens de 1,8 p. 100 — marqué par le risque de déclin des sociétés industrielles, ce budget est censé constituer l'instrument indispensable au service du rétablissement de notre équilibre extérieur, de la désinflation, de la stabilisation à 3 p. 100 du produit intérieur brut, du déficit de l'Etat, sans courir pour autant le risque d'une dangereuse déflation.

Quant au second objectif, il sera servi par une forte progression du budget civil de recherche, le doublement des crédits de la politique industrielle, le redressement du taux de marge des entreprises non agricoles.

Certes, qui nierait le bien-fondé de ces principes que personne ne conteste ? Mais suffit-il d'aller partout répétant de bonnes intentions pour que celles-ci prennent corps ? A suivre cette tactique, si l'intention reste bonne, le résultat devient douteux car la méthode suivie est condamnable. Elle ne peut pas servir les objectifs d'efficacité économique et de justice sociale qu'elle prétend viser et, en fin de compte, elle aboutit à une négation des principes qui l'inspirent.

De fait, le Gouvernement affirme soutenir l'investissement productif mais il hypothèque l'avenir de secteurs entiers de l'économie. Je prendrai l'exemple de l'agriculture, et cela ne vous étonnera pas.

Je rappellerai, comme l'a signalé notre rapporteur général, M. Blin, que le budget de l'agriculture, avec une croissance de 4 p. 100, nettement inférieure à l'inflation, est, pour nous agriculteurs, un budget de misère.

Quand le Gouvernement prétend préparer l'avenir, il impose parallèlement aux agriculteurs une hausse scandaleuse de leurs charges : taxe sur les contrats d'assurance, hausse des cotisations sociales voisine de 10 p. 100 ; concomitante d'une détérioration des conditions de financement de l'investissement, suppression des moyens termes ordinaires, réduction des prêts bonifiés, banalisation du Crédit agricole.

Quid donc de la justice sociale et de la parité de considération dont nous a parlé le ministre de l'agriculture, quand il est probable que le revenu des agriculteurs connaîtra une baisse située entre 0 et moins 7 p. 100, quand le désengagement de l'Etat est aussi prononcé en matière sociale ?

Que dire aussi de l'article 20 du projet de loi de finances qui, en augmentant de façon considérable le coût d'un certain nombre de contrats d'assurances mutuelles agricoles, accroîtra allègrement les charges des agriculteurs de plus d'un milliard de francs ?

Ceux-ci se souviendront de ce que cette attaque contre le système mutualiste auquel ils sont attachés vient d'un gouvernement socialo-communiste.

Par ailleurs, la compétitivité de l'économie française n'est-elle pas mise en cause quand son agriculture se voit presque massacrée par le cumul de l'accroissement des charges nationales et du handicap que représente le maintien des montants compensatoires négatifs dont le Gouvernement français pourrait demander la diminution, voire la disparition ?

Quel sera l'impact de la réforme de la fiscalité agricole qui était, certes, demandée depuis longtemps par les organisations professionnelles mais sans doute pas dans les conditions qui nous sont proposées par le Gouvernement, sans consultation de la profession, en méconnaissant que les matières vivantes animales ou végétales ne se maîtrisent pas comme des productions à la chaîne et que la rotation des capitaux est extrêmement lente dans le milieu agricole ?

Il est souhaitable, en effet, de rechercher en agriculture une meilleure connaissance des revenus et une plus grande équité fiscale mais on n'improvise pas une réforme par quelques articles rapidement préparés : il me semble qu'il manque, là aussi, en la matière, une vision globale ; ce projet de réforme fiscale est bâclé.

En outre, une partie des mesures proposées sont largement contestables. Je ne veux pas entrer dans les détails car nous aurons l'occasion de le faire lorsque les articles seront soumis à l'examen du Sénat, mais je veux néanmoins énoncer dès aujourd'hui un certain nombre de critiques et surtout d'inquiétudes.

Il y a injustice flagrante à traiter différemment les agriculteurs et les autres contribuables chefs d'entreprise, artisans, industriels ou commerçants. C'est ce que vous faites, monsieur le ministre, en proposant d'abaisser le seuil d'assujettissement au réel de 500 000 francs à 450 000 francs, voire à 380 000 francs en 1988 ; cela est d'ailleurs contraire à ce qu'a voulu le législateur.

Je crois qu'il est injuste également que la réintégration des avances en terre pénalise des agriculteurs qui sont déjà au bénéfice réel. Je crois ensuite qu'il est inquiétant de remettre en cause ce qui faisait les principes de l'agriculture de groupe en banalisant les G.A.E.C. Je crois enfin que, si le but poursuivi est vraiment d'inciter les agriculteurs à aller au bénéfice réel, il ne faut pas les contraindre à tenir une comptabilité trop compliquée qui ne serait pour eux qu'une source de charges supplémentaires souvent supérieures à l'impôt qu'ils auraient à payer. Tout cela n'est pas très cohérent.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez parlé tout à l'heure de l'institution d'un régime très simplifié. Nous regrettons d'avoir à vous le dire, mais il nous paraît beaucoup plus compliqué que vous ne le présentez.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Il n'existe pas.

M. Michel Souplet. Vous nous avez proposé la concertation avec les organisations professionnelles agricoles. Pourquoi, alors que la profession réclamait cette concertation, ne pas l'avoir entreprise avant de faire ces propositions inadaptées aux spécificités de la profession agricole, comme l'avait prévu le législateur ?

Incohérence aussi dans la politique des débouchés puisque, au moment où l'on cherche par tous les moyens à rétablir notre commerce extérieur, on prive dans le budget de l'agriculture la Sopexa — société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires — des crédits qui lui seraient nécessaires pour maintenir sa politique de recherche de débouchés à l'étranger, portant indirectement, par-là même, un coup à nos industries agro-alimentaires.

Ce secteur est pourtant un des fleurons de notre économie, qui permet, chaque année depuis quatre ans, par son excédent voisin de 20 milliards de francs de sa balance commerciale, d'améliorer d'autant la balance des paiements de l'Etat.

Je vous ai bien écouté, monsieur le ministre, et vous avez affirmé cet après-midi que vous souhaitiez ne rien casser, ne rien faire qui nuise à la bonne marche des entreprises.

Le projet de loi de finances pour 1984 comporte de multiples mesures qui sont nuisibles et qui risquent de condamner un certain nombre d'exploitations agricoles, et parmi les plus dynamiques.

Monsieur le ministre, sur le plan agricole, le Gouvernement a eu beaucoup de chance. Les conditions climatologiques furent, dans l'ensemble, favorables depuis deux ans et je souhaite que cela dure. Mais reconnaissons que, depuis 1981, le bon Dieu a été socialiste ! Il n'est pas certain qu'il continue de l'être...

En conclusion, il est grave, mes chers collègues, qu'en défavorisant à ce point ce pan de l'économie française qu'est l'agriculture la France néglige, par-là même, l'un de ses meilleurs atouts dans la compétition internationale actuelle et l'un de ses plus sérieux arguments de négociation dans la partie qui se joue à Bruxelles.

En effet, comment fera-t-on croire à nos partenaires qu'une politique nationale est, pour nous, une alternative possible quand notre situation se résume à une lamentable position de demandeur ? Nous comprenons mieux, mais nous regrettons d'autant plus, que l'agriculture n'ait pas été retenue comme secteur prioritaire du 9^e Plan.

Nier l'importance de secteurs aussi essentiels, c'est fragiliser notre appareil productif tout entier et il ne suffit pas de déclarer avec le ministre de l'agriculture que le temps du lyrisme en la matière est passé. La solidarité affirmée par tous nos gouvernants ne se divise pas ; la force d'un pays non plus, monsieur le ministre, ou alors c'est prendre la responsabilité de l'annihiler complètement.

Si j'ai pris l'exemple de l'agriculture, j'aurais pu formuler des remarques comparables sur bien d'autres secteurs. C'est précisément parce que nous refusons de faire courir des risques au pays que nous ne voterons pas ce projet de budget tel qu'il nous est présenté. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.-D.P., de la gauche démocratique, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Girod.

M. Paul Girod. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à cette heure tardive, je vous livrerai, au nom de ceux de mes collègues de groupe qui se situent résolument dans l'opposition, seulement quelques impressions puisque, sur le plan des chiffres, tout a été dit avec beaucoup de compétence.

Ce projet de budget, monsieur le ministre, je le qualifierai à la fois de pathétique et de dérisoire.

Pathétique en ce qui vous concerne, puisque vous êtes celui qui préside à un certain renoncement à des ambitions qui avaient été affichées au début de ce septennat. Vous vouliez être les investisseurs, les investissements sont en baisse. Vous vouliez être les redresseurs d'emploi, vous êtes ceux qui brident le nombre de fonctionnaires et qui, pour se maintenir sur un crête de deux millions de chômeurs, dont vous savez bien que les retombées de ce budget vont augmenter le nombre, sont obligés, comme M. Fourcade le disait tout à l'heure, de recourir à un certain nombre d'expédients.

Pathétique parce que ce budget traduit l'écrasement dû aux erreurs commises ces dernières années, que ce soit les imprudences en matière de fonctionnement courant, que ce soit les retombées beaucoup moins positives qu'on ne le pensait des nationalisations, pas seulement parce que vous les avez faites à 100 p. 100 mais aussi parce qu'il y a une certaine désorganisation en elles et que les dotations en capital que vous allez leur consacrer sont, pour une grande part, des dotations appelées — excusez-moi l'expression — à boucher des trous.

Pathétique aussi parce que, parmi ces erreurs passées, les conséquences en matière de dettes nous amènent à augmenter de 7 370 millions de francs le prélèvement pour la dette intérieure et de 3 900 millions de francs le prélèvement pour la dette extérieure, ce qui « mange », pour ces deux seuls postes, la moitié de ce que vous allez demander en plus à l'impôt sur le revenu.

Pathétique pour vous, parce que vous vous présentez devant nous avec un déficit record de 125 milliards de francs ; encore ce déficit est-il assis sur une hypothèse aventureuse en matière d'évolution des prix, d'évolution des rémunérations et d'évolution de la croissance du pays.

Bien sûr, vous nous dites qu'il s'agit de 3 p. 100 du produit intérieur brut et pas plus ; il faut comparer la France à la République fédérale d'Allemagne avec 3,4 p. 100, à la Grande-Bretagne avec 3,1 p. 100 ; j'ai écouté votre propos sur ce point cet après-midi, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Et 9 p. 100 pour la Hollande !

M. Paul Girod. Oui, 9 p. 100 pour la Hollande, mais, dans ces pays, il n'y a qu'un seul déficit, alors que nous, nous en cumulons plusieurs !

Il y a tout d'abord le déficit de l'Etat que vous nous présentez aujourd'hui. Il y aussi celui de la sécurité sociale : vous allez nous dire que la sécurité sociale dispose cette année de 4 milliards de francs d'excédents. Mais vous êtes-vous penché sur les déficits d'hôpitaux que nous allons retrouver en augmentation de prix de journée en 1985 ? Sans doute, cela a décalé le déficit pendant deux ans ! Cependant le déficit totalisé représente plus que les 4 milliards de francs que l'on annonce actuellement en excédent de la sécurité sociale.

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. Paul Girod. Il y a également le déficit de l'U.N.E.D.I.C. A combien le chiffrez-vous ? A 15 ou 20 milliards de francs ?

Il y a le déficit du commerce extérieur qui se réduit, certes. Dans quelles circonstances ? Avec quelle solidité ? Et d'où vient ce redressement ? Vient-il vraiment de l'expansion durable de nos exportations ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Il vient du ciel !

M. Paul Girod. Ou ne vient-il pas pour une bonne part de l'arrêt de la consommation des ménages ?

Encore faut-il savoir qu'un certain nombre de caractéristiques de ce budget recouvrent des transferts flous en direction des collectivités territoriales : 20 milliards de francs vont être transférés au titre de l'aide sociale.

Savez-vous, monsieur le ministre, qu'une opération « vérité » est en cours dans les budgets des hôpitaux qui ont une maison de retraite annexe ? Cette opération « vérité » a été déclenchée par une circulaire du 23 septembre antérieure au transfert. Les conséquences financières, elles, sont postérieures au transfert et le total doit représenter entre 2,7 et 4 milliards de francs qui vont, bien entendu, tomber, si rien n'est fait, sur « le dos » du contribuable local puisque la modification réglementaire est antérieure et les conséquences financières postérieures au transfert. A ma connaissance, rien n'est prévu dans le budget de l'Etat pour faire face à ce qui va incomber aux départements puisque la réévaluation des prix de journée dans les hôpitaux pèsera intégralement sur l'aide sociale.

Je ne parle pas des débudétisations, elles ont été très largement exposées par mes collègues qui connaissent mieux que moi l'historique de toutes ces questions, qu'il s'agisse du gaz algérien à la charge de Gaz de France, de la filière électronique à celle des P.T.T., de logement à celle de la Caisse des dépôts et de quelques autres. Je crains, monsieur le ministre, que vous ne puissiez pas tenir ce déficit.

En 1983, vous nous avez annoncé 117 milliards de francs ; au mois de mars ou d'avril, vous avez enlevé 15 milliards de francs de dépenses, ajouté 19 milliards de francs de recettes et, d'après ce que vous avez déclaré vous-même, on arrivera quand même à 120 milliards de francs de déficit et peut-être un peu plus.

Nous constatons qu'en 1983, par ce biais, vous avez transféré près de 20 milliards de francs de l'investissement vers le fonctionnement. Pouvez-vous vraiment nous dire que ce déficit de 25 milliards sera tenu ?

Pathétique, ce budget, pour les braves gens qui ont voté en juin 1981 pour la majorité envoyée à l'Assemblée nationale et qui croyaient à bien autre chose que tout cela.

Dérisoire par certains côtés bizarres employés pour l'équilibrer.

A l'article 3, vous réduisez de 2 milliards de francs les incitations fiscales pour l'acquisition, la réparation et la modernisation des logements ainsi que pour l'assurance-vie. Vous justifiez cette

mesure en disant que le poids de l'acquisition, notamment, pèse sur les premières années mais qu'ensuite l'évolution des revenus devrait permettre d'opérer des prélèvements plus importants.

Dois-je comprendre ou que vous vous résignez à une inflation qui continuera et que ce sera grâce à cela que l'on enregistrera des revenus, ou bien que, si l'inflation doit être réduite, vous vous préparez à reprendre d'autorité au profit de l'Etat une partie de l'évolution du revenu des ménages qui amélioreront leur situation par leur travail? Cela ressemblerait étonnamment à ce qui s'est passé en matière de décentralisation quand le Gouvernement a proposé et fait voter par sa majorité une formule par laquelle les éventuels boni de dotation globale de fonctionnement seraient d'avance confisqués par une modification réglementaire, y compris les compétences transférées.

L'article 13 est un retour sur des engagements de l'Etat. L'un de nos collègues soulignait tout à l'heure le fait que l'Etat ne dépendait pas des gouvernements en place. Croyez-vous très honnêtement qu'en reprenant 4 milliards de francs d'exonérations de taxe foncière, qui avaient fait l'objet d'un contrat réel entre l'Etat et un certain nombre d'accédants à la propriété, vous allez renforcer la confiance des épargnants dans les Codevi que vous mettez en place?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Ce n'est pas ainsi que cela s'est passé!

M. Paul Girod. Si, c'est très exactement ainsi que cela s'est passé, monsieur le secrétaire d'Etat. Mais nous en reparlerons si vous le voulez!

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Oui, nous en reparlons.

M. Paul Girod. Je sais bien que cette mesure est assortie, en direction des départements, de la création d'une nouvelle assiette fiscale correspondant à la moitié — puisque vous en reprenez la moitié par la dotation globale de décentralisation — de la somme qui sera ainsi dégagée. Pour une fois, la décentralisation ne transfère pas un déficit, elle nous transfère une injustice!

L'article 20: sur toutes les assurances, 19 p. 100. Avez-vous réfléchi, monsieur le ministre, qu'au point où nous en sommes le prélèvement de l'Etat sur une assurance automobile est très voisin de celui que l'Etat exerce sur un ticket de tiercé? Que va penser l'automobiliste qui verra son assurance assimilée à un tel risque!

Je ne parle même pas du retour sur l'idéal mutualiste, bien d'autres en ont parlé avant moi.

J'évoquerai les articles agricoles en bloc.

Par l'article sur les G.A.E.C. et les articles sur les baux à long terme, vous êtes en train de remettre en cause toute la politique des structures et toute la politique de dissociation entre le capital foncier et le capital d'exploitation, que nous avons eu tant de mal à mettre en place au cours des vingt dernières années.

M. Etienne Dailly. C'est vrai.

M. Paul Girod. A travers les articles fiscaux, dont vous avez caché le montant — je sais bien que leur effet a été atténué à l'Assemblée nationale — êtes-vous sûr, monsieur le ministre, que vous n'allez pas arrêter d'un seul coup l'investissement d'exploitation, qui représente 70 p. 100 du matériel neuf? Et si vous l'arrêtez, quelles seront les conséquences sur l'emploi dans les usines de construction de matériel?

Tout à l'heure, notre collègue M. Souplet parlait d'une réforme bâclée. Vous aviez dans l'héritage, ce fameux héritage! un rapport Laxan que vous avez très mal appliqué...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. On l'a suivi!

M. Paul Girod. ... c'est le moins que l'on puisse dire, après l'avoir occulté d'ailleurs, car nous n'avons jamais pu le voir.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Nous allons vous en parler.

M. Paul Girod. Alors, monsieur le ministre, je vous le disais tout à l'heure, ce budget est pathétique et dérisoire. Et comme le budget est l'acte essentiel du Gouvernement, je vous avoue une

certaine tristesse, car je constate que le Gouvernement met en place de nombreuses réformes qui font beaucoup de bruit et que le déficit, lui, en fait moins.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'est vrai!

M. Paul Girod. La sagesse populaire a une formule pour exprimer cela: « On se paie de mots. »

Malheureusement, et je vous le dis très tristement, les mots en question sont les mots creux d'une idéologie dépassée. Il est dramatique que l'ensemble entraîne la ruine du pays. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute renvoyer la suite de cette discussion à demain. (*Assentiment.*)

— 4 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Arthur Moulin, M. Claude Prouvoyeur et les membres du groupe du R.P.R., apparentés et rattachés administrativement une proposition de loi tendant à faciliter l'amélioration de l'habitat.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 68, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 5 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Maurice Blin, rapporteur général, un rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de finances pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 62 et distribué.

— 6 —

DEPOT D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de MM. Michel Miroudot, Jacques Carat, Hubert Martin, Paul Séramy, René Tinant, Adolphe Chauvin, Adrien Gouteyron, Marcel Vidal, Jean Delaneau, Mmes Hélène Luc, Brigitte Gros, MM. Charles Pasqua, Jacques Pelletier et Jacques Habert un avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale.

L'avis sera imprimé sous le numéro 63 et distribué.

J'ai reçu de MM. Michel Sordel, Jules Roujon, Pierre Tajan, Francisque Collomb, Marcel Lucotte, Jacques Valade, Raymond Brun, Mme Monique Midy, MM. Marcel Daunay, Roger Rinchet, Bernard Barbier, Jacques Braconnier, Michel Souplet, Robert Laucournet, Maurice Janetti, Paul Malassagne, Richard Pouille, Georges Berchet, Bernard Legrand, Yves Le Cozannet, Jean-Marie Rausch, Lucien Delmas et Pierre Lacour un avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi de finances pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale.

L'avis sera imprimé sous le numéro 64 et distribué.

J'ai reçu de MM. Claude Mont, Gérard Gaud, Francis Palmero, Jacques Genton, Michel Caldaguès, Jacques Chaumont, Albert Voilquin et Max Lejeune un avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi de finances pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale.

L'avis sera imprimé sous le numéro 65 et distribué.

J'ai reçu de MM. André Rabineau, Jean Chérioux, Louis Boyer, Jean Béranger, Jean Madelain et Louis Caiveau, un avis présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale.

L'avis sera imprimé sous le numéro 66 et distribué.

J'ai reçu de MM. Pierre Salvi, Edgar Tailhades, Louis Virapoullé, Jean-Marie Girault et Paul Girod un avis présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi de finances pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale.

L'avis sera imprimé sous le numéro 67 et distribué.

— 7 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à ce jour, mardi 22 novembre 1983, à quinze heures quarante-cinq et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 61 et 62 (1983-1984). — M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

— **Discussion générale (suite).**

— **Première partie.** — Conditions générales de l'équilibre financier :

— **Articles 1^{er} à 39 et état A.**

Aucun amendement aux articles de la première partie de ce projet de loi de finances n'est plus recevable.

Vote de la première partie de la loi de finances pour 1984.

En application de l'article 59, premier alinéa, du règlement il sera procédé à un scrutin public ordinaire lors du vote de la première partie du projet de loi de finances pour 1984.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires du projet de loi de finances pour 1984.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1984 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 22 novembre 1983, à une heure vingt.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

Nomination de rapporteurs.

RAPPORTEURS SPÉCIAUX

*Commission des finances, du contrôle budgétaire
et des comptes économiques de la nation.*

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1984 N° 61 (1983-1984)

I. — Budgets civils.

A. — Budget général.

Affaires sociales et solidarité nationale, travail, santé, emploi :	MM.
I. — Section commune.....	Mossion.
II. — Santé, solidarité nationale.....	Fortier.
III. — Travail, emploi.....	Mossion.
Agriculture	Torre.
Anciens combattants.....	Maurice-Bokanowski.
Commerce et artisanat	Ballayer.
Commerce extérieur	Larue.
Culture	Schumann.
Départements et territoires d'outre-mer	Goetschy.
Economie, finances et budget :	
I. — Charges communes.....	Fosset.
II. — Services financiers.....	Manet.
Consommation	Manet.
Education nationale :	
I. — Enseignement scolaire	Delfau.
II. — Enseignement universitaire	Descours Desacres.
Environnement et qualité de la vie.....	Lefort.
Industrie et recherche :	
I. — Section commune.....	Chamant.
II. — Industrie	Chamant.
III. — Recherche	Croze.
Information	Cluzel.
Intérieur et décentralisation :	
Administration centrale et sécurité.....	Raybaud.
Administration territoriale, collectivités locales et décentralisation.....	Monory.
Justice	Lombard.
Mer :	
Marine marchande.....	Vallin.
Ports	Larue.
Relations extérieures :	
I. — Services diplomatiques et généraux.	Moinet.
II. — Coopération et développement.....	Voisin.
Services du Premier ministre :	
I. — Services généraux	Guillaume.
II. — Secrétariat général de la défense nationale	Poncelet.
III. — Conseil économique et social	Lefort.
IV. — Plan, aménagement du territoire et économie sociale :	
1. Commissariat général du Plan	de Montalembert.
2. Aménagement du territoire	de Montalembert.
3. Economie sociale	Lefort.
Temps libre, jeunesse et sports	Bonduel.
Tourisme	Pellarin.
Transports :	
I. — Section commune	M ^{lle} Rapuzzi.
II. — Aviation civile	Pintat.
III. — Transports intérieurs :	
Transports terrestres	M ^{lle} Rapuzzi.
Routes	Dreyfus-Schmidt.
Voies navigables	Masseret.
IV. — Météorologie	Pintat.
Urbanisme et logement	Beaupetit.

B. — Budgets annexes.

Imprimerie nationale	Gamboa.
Journaux officiels	Gamboa.
Légion d'honneur, ordre de la Libération ..	Duffaut.
Monnaies et médailles	Dreyfus-Schmidt.
Postes et télécommunications	Louis Perrein.
Prestations sociales agricoles	Torre.

II. — Défense.

A. — Budget général.

Exposé d'ensemble	Francou.
Dépenses ordinaires	Legouez.
Dépenses en capital	Francou.

B. — Budget annexe.

Essences	Manet.
----------------	--------

III. — Autres dispositions.

Comptes spéciaux du Trésor	Poncelet.
Communication audiovisuelle (organismes créés par la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982).	Cluzel.
Observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes	Fosset.

RAPPORTEURS POUR AVIS

Commission des affaires culturelles.

Tomes

- I. — Culture. — M. Michel Miroudot.
- II. — Cinéma. — Théâtre dramatique. — M. Jacques Carat.
- III. — Environnement. — M. Hubert Martin.
- IV. — Enseignement scolaire. — M. Paul Séramy.
- V. — Enseignement agricole. — M. René Tinant.
- VI. — Enseignements supérieurs. — M. Adolphe Chauvin.
- VII. — Recherche scientifique et technique. — M. Adrien Gouteyron.
- VIII. — Formation professionnelle continue. — M. Marcel Vidal.
- IX. — Education physique et sportive. — M. Jean Delaneau.
- X. — Jeunesse et sports. — M. Jean Delaneau.
- XI. — Temps libre et éducation populaire. — Mme Hélène Luc.
- XII. — Information. — Presse. — Mme Brigitte Gros.
- XIII. — Communication audiovisuelle. — M. Charles Pasqua.
- XIV. — Relations culturelles, scientifiques et techniques. — M. Jacques Pelletier.
- XV. — Relations culturelles extérieures (enseignement et politique linguistique). — M. Jacques Habert.

Commission des affaires économiques et du Plan.

Tomes

- I. — Agriculture. — M. Michel Sordel.
- II. — Aménagement rural. — M. Jules Roujon.
- III. — Industries agricoles et alimentaires. — M. Pierre Tajan.
- IV. — Industrie. — M. Francisque Collomb.
- V. — Energie. — M. Marcel Lucotte.
- VI. — Recherche scientifique. — M. Jacques Valade.
- VII. — Commerce et artisanat. — M. Raymond Brun.
- VIII. — Consommation et concurrence. — Mme Monique Midy.
- IX. — Commerce extérieur. — M. Marcel Daunay.
- X. — Aménagement du territoire. — M. Roger Rinchet.
- XI. — Plan. — M. Bernard Barbier.
- XII. — Routes et voies navigables. — M. Jacques Braconnier.
- XIII. — Ports maritimes. — M. Michel Souplet.
- XIV. — Logement. — M. Robert Laucournet.
- XV. — Urbanisme. — M. Maurice Janetti.
- XVI. — Tourisme. — M. Paul Malassagne.
- XVII. — Environnement. — M. Richard Pouille.
- XVIII. — Transports terrestres. — M. Georges Berchet.
- XIX. — Aviation civile. — M. Bernard Legrand.
- XX. — Marine marchande. — M. Yves Le Cozannet.
- XXI. — Postes et télécommunications. — M. Jean-Marie Rausch.
- XXII. — Départements d'outre-mer. — M. Lucien Delmas.
- XXIII. — Territoires d'outre-mer. — M. Pierre Lacour.

*Commission des affaires étrangères, de la défense
et des forces armées.*

Tomes

- I. — Affaires étrangères. — M. Claude Mont.
- II. — Coopération. — M. Gérard Gaud.
- III. — Relations culturelles. — M. Francis Palmero.
- IV. — Défense. — Section commune. — M. Jacques Genton.
- V. — Défense. — Section Gendarmerie. — M. Michel Caldaguès.
- VI. — Défense. — Section Forces terrestres. — M. Jacques Chaumont.
- VII. — Défense. — Section Air. — M. Albert Voilquin.
- VIII. — Défense. — Section Marine. — M. Max Lejeune.

Commission des affaires sociales.

Tomes

- I. — Anciens combattants. — M. André Rabineau.
- II. — Solidarité nationale. — Santé. — M. Jean Chérioux.
- III. — Solidarité nationale. — Sécurité sociale. — M. Louis Boyer.
- IV. — Travail et emploi. — M. Jean Béranger.
- V. — Formation professionnelle. — M. Jean Madelain.
- VI. — Prestations sociales agricoles. — M. Louis Caiveau.

*Commission des lois constitutionnelles, de législation,
du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.*

Tomes

- I. — Intérieur. — M. Pierre Salvi.
- II. — Justice. — M. Edgar Tailhades.
- III. — Départements d'outre-mer. — M. Louis Virapoullé.
- IV. — Territoires d'outre-mer. — M. Jean-Marie Girault.
- V. — Protection civile. — M. Paul Girod.

**Ordre de discussion du projet de loi de finances pour 1984,
modifié par la conférence des présidents du 17 novembre 1983.**

(Discussion des articles et des crédits.)

DATES ET DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI	DURÉE PRÉVUE
Mardi 22 novembre (à 16 h et le soir).	
N.B.: La commission des finances se réunira le matin et éventuellement avant la séance de l'après-midi pour l'examen des amendements à la première partie.	
Examen des articles de la première partie	6 h 30
Mercredi 23 novembre (à 11 h, 15 h et le soir).	
Examen des articles de la première partie (suite). Éventuellement deuxième délibération sur la première partie	8 h 15
Explications de vote	
Vote sur l'ensemble de la première partie (scrutin public ordinaire de droit.)	
Jeudi 24 novembre (à 9 h 45).	
Éventuellement, suite et fin de l'ordre du jour de la veille.	
Jeudi 24 novembre (suite) (à 15 h et le soir).	
Examen des fascicules budgétaires (début).	
Services du Premier ministre:	
II. — Secrétariat général de la défense nationale	0 h 30
III. — Conseil économique et social	0 h 15
Journaux officiels	0 h 15
P. T. T.	3 h 30
Services du Premier ministre (suite):	
IV. — Plan, aménagement du territoire et économie sociale	3 h

DATES ET DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI	DURÉE PRÉVUE
Vendredi 25 novembre (à 9 h 45, 15 h et le soir).	
Transports (plus art. 66 et 112)	6 h 30
Mer, ports, marine marchande	3 h 30
Samedi 26 novembre (à 9 h 45, 15 h et le soir).	
Affaires sociales et solidarité nationale, travail, santé, emploi:	
II. — Santé, solidarité nationale	7 h
Affaires sociales et solidarité nationale, travail, santé, emploi:	
III. — Travail, emploi	3 h 30
I. — Section commune	
Dimanche 27 novembre.	
Éventuellement, discussions reportées.	
Lundi 28 novembre (à 9 h 45, 15 h et le soir).	
Anciens combattants	4 h
Commerce extérieur (crédits inscrits à Économie, finances et budget. II. — Services financiers) et tourisme.	6 h
Mardi 29 novembre (à 9 h 45, 15 h et le soir).	
Services du Premier ministre:	
I. — Services généraux (dont formation professionnelle, droits de la femme, fonction publique) (plus art. 113)	3 h
Légion d'honneur et ordre de la Libération	0 h 30
Justice (plus art. 111)	4 h
Environnement et qualité de la vie	3 h
Mercredi 30 novembre (à 15 h et le soir).	
N.B.: La commission des finances se réunira le matin pour l'examen des articles de la deuxième partie du projet de loi.	
Relations extérieures	8 h
Jeudi 1^{er} décembre (à 9 h 45, 15 h et le soir).	
Budget annexe des prestations sociales agricoles (plus art. 103)	2 h
Agriculture (plus art. 104)	9 h
Vendredi 2 décembre (à 9 h 45, 15 h et le soir).	
Temps libre, jeunesse et sports	2 h 45
Défense (plus art. 116)	6 h 45
(Plus service des essences plus art. 114)	0 h 15
Samedi 3 décembre (à 9 h 45, 15 h et éventuellement le soir).	
Éducation nationale (plus art. 108)	8 h
Dimanche 4 décembre.	
Éventuellement, discussions reportées.	
Lundi 5 décembre (à 9 h 45, 15 h et le soir).	
Urbanisme et logement	3 h 30
Industrie et recherche (plus art. 109)	7 h
Mardi 6 décembre (à 9 h 45, 15 h et le soir).	
Départements et territoires d'outre-mer	4 h 45
Intérieur et décentralisation (plus art. 110)	6 h

DATES ET DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI	DURÉE PRÉVUE	DATES ET DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI	DURÉE PRÉVUE
<i>Mercredi 7 décembre (à 9 h 45, 15 h et le soir).</i>		Comptes spéciaux du Trésor (art. 48 à 61).....	1 h
N. B. : Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie : 17 h.		Monnaies et médailles.....	0 h 15
Commerce et artisanat (plus art. 105 et 105 bis)....	2 h 45	Imprimerie nationale.....	0 h 15
Culture	5 h	<i>Vendredi 9 décembre (à 15 h et le soir).</i>	
Services du Premier ministre :		N. B. : la commission des finances se réunira le matin pour examiner les amendements à la deuxième partie.	
I. — Services généraux (suite et fin) :		Examen des articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits (début).....	7 h 30
Information	2 h 30		
<i>Jeudi 8 décembre (à 9 h 45, 15 h et le soir).</i>		<i>Samedi 10 décembre (à 9 h 45, 15 h et éventuellement le soir).</i>	
Communication audiovisuelle (art. 67 et lignes 55 et 56 de l'état E annexé à l'article 62).....	5 h	Examen des articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits (suite).	
Economie, finances et budget :		Éventuellement, deuxième délibération.	
I. — Charges communes (art. 106 et 107)....	2 h 30	Explications de vote.	
II. — Services financiers et consommation (suite et fin).....	2 h	Scrutin public à la tribune de droit.	